

Rapport d'activité 2009



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Rapport d'activité 2009



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Table des matières

A. Les réformes structurelles

1. La mise en œuvre de l'école fondamentale	9
2. La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle	14
3. L'Institut national des langues	16
4. L'École de la 2e chance (E2C).....	20
5. La restructuration du SCRIPT	21
6. La réforme du stage pédagogique	22
7. L'orientation des élèves.....	23
8. La formation des professions de santé	26

B. Les réformes pédagogiques

9. L'introduction de l'approche par compétences	27
10. Les commissions nationales des programmes (CNP).....	32
11. La réforme des classes supérieures	33
12. Les initiatives pédagogiques dans les écoles	34
13. Les mesures pour les enfants en difficultés.....	38
14. L'évaluation du système éducatif et de la qualité scolaire	42
15. Les compétences transversales.....	46
16. La promotion de la lecture	47
17. L'éducation à la culture	48

C. La gouvernance au quotidien dans l'éducation nationale

18. La formation continue du personnel de l'éducation.....	49
19. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)	51
20. Le Centre de Technologie de l'Éducation (CTE).....	52
21. L'éducation différenciée	54
22. Le Service de la Formation des Adultes	55
23. La formation professionnelle continue	59
24. Le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC)	60
25. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN).....	61
26. Le Centre de Coordination des Projets d'établissement (CCPé)	62
27. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation tout au long de la vie (ANEFORÉ)	66
28. Le respect du genre et l'égalité des chances	67
29. L'informatique du ministère	68
30. La reconnaissance des diplômes étrangers	70
31. La scolarisation des enfants de langue étrangère.....	71
32. Le collège des inspecteurs.....	75
33. Les collèges des directeurs de l'ES et de l'EST	77
34. Les Infrastructures scolaires.....	79
35. La restauration scolaire	80
36. Les ressources humaines de l'éducation nationale	83
37. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois.....	88
38. L'action européenne et les relations internationales	89
39. Annexes	93

Introduction

2009, année électorale, fut une année charnière entre deux programmes gouvernementaux. Pour ce qui est de la législature 2004-2009, le gouvernement a réussi à mener jusqu'à son terme le processus législatif d'une réforme profonde et attendue de longue date.

La rentrée scolaire 2009-2010 aura vu l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, désormais réunis dans l'enseignement fondamental, connaître une profonde mutation dans les textes et sur le terrain. L'approche par compétences, l'évaluation plus concrète et motivante, le travail en équipe généralisé, la lutte contre l'échec scolaire se déclinent désormais dans chaque école, grâce à l'engagement plus indispensable que jamais du personnel enseignant et éducatif. Celui-ci, maintenant nommé par l'État, évolue dans un nouveau cadre qui doit lui donner les moyens des objectifs ambitieux fixés par la réforme.

À côté de la nouvelle École fondamentale, pour laquelle 2009 devrait rester un tournant majeur, d'autres avancées législatives devraient faire date: ainsi de l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire portée de onze à douze années, la transformation du Centre de Langues en Institut national des langues ou la création de l'École de la 2e chance.

Le nouveau programme gouvernemental se situe dans la continuité des réformes entreprises ces dernières années. L'approche par compétences sera ainsi progressivement implémentée dans toutes les matières de l'enseignement secondaire et secondaire technique; les méthodologies d'évaluation des acquis scolaires seront revues et harmonisées dans l'ensemble des ordres d'enseignement.

Il est communément admis que les ambitions visant un changement durable et en profondeur du système scolaire luxembourgeois ne peuvent se réaliser d'un coup. L'adaptation de l'école luxembourgeoise à la modernité et aux exigences de la société du XXIe siècle devra se faire par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait auprès de l'ensemble du personnel enseignant et éducatif.

La persévérance des initiatives de formation continue et de dialogue avec les acteurs principaux demeurera un vecteur de progression important les prochaines années. Ce n'est qu'en poursuivant les efforts de mise en œuvre d'une dynamique de changement que les processus novateurs peuvent porter leurs fruits au niveau de la qualité scolaire de l'école.

A ■ Les réformes structurelles

1. La mise en œuvre de l'école fondamentale

1.1. Le cadre législatif et réglementaire

Les 3 lois du 6 février 2009 respectivement relative à l'obligation scolaire, portant organisation de l'enseignement fondamental et concernant le personnel de l'enseignement fondamental organisent le cadre législatif de l'École fondamentale.

Au cours de l'année, 26 règlements grand-ducaux ont été pris, afin de permettre sa mise en œuvre.

Neuf concernent l'enseignement (plan d'études, modalités d'évaluation, équipe pédagogique, etc.), trois le partenariat entre les différents acteurs scolaires (comité d'école, élection des représentants des parents d'élèves, élection des représentants dans les commissions scolaires, etc.), cinq l'organisation scolaire, quatre la tâche du personnel des écoles et enfin cinq le recrutement et la formation des instituteurs et des inspecteurs.

1.2. Mise en place de structures de gestion et de partenariat

152 écoles ont été identifiées par les communes ou syndicats scolaires comprenant chacune un comité d'école mis en place par le personnel enseignant au cours du 3e trimestre de l'année scolaire 2008/2009. Des comités de cogestion ont été créés dans 4 communes dans lesquelles ont été identifiées plus de 4 écoles.

La ministre a procédé à la nomination de 151 présidents d'un comité d'école sur proposition des membres des comités respectifs ; pour une école les autorités communales concernées ont désigné un responsable d'école.

Au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2009/2010 les représentants des parents d'élèves auprès des écoles ont été élus, soit au total 845 parents d'élèves. À partir du mois de novembre les autorités communales ont procédé au renouvellement des commissions scolaires communales.

Suite aux élections des représentants du personnel enseignant à la commission scolaire nationale, qui ont eu lieu en décembre 2009, cette commission, nouvellement créée par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, pourra aborder les missions qui lui sont dévolues dès le début de l'année 2010.

1.3. Mise en place d'une nouvelle organisation pédagogique

L'introduction des socles et des cycles

Pour tenir compte de la diversité des enfants et lutter de manière efficace contre l'échec scolaire, la nouvelle École fondamentale est désormais organisée en quatre cycles d'apprentissages.

À chaque fin de cycle, l'élève doit atteindre des socles de compétences, c'est-à-dire des objectifs d'apprentissage, afin de pouvoir continuer ses apprentissages sans problèmes au cycle suivant. La durée normale du premier cycle est de trois ans dont la première année est facultative. La durée des cycles deux, trois et quatre est de deux ans. L'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de trois ans pour atteindre les socles définis.

La gestion pratique de l'organisation du cycle appartient aux écoles et une large part est ainsi faite à l'autonomie des écoles et à la compétence pédagogique des enseignants dans le cadre de l'élaboration d'un plan de réussite scolaire.

Le travail en équipes pédagogiques

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2009, tous les membres du personnel enseignant et éducatif travaillent en équipe. La réglementation en vigueur prévoit que la tâche du personnel enseignant et éducatif comprend un volume annuel de 60 heures de concertation pédagogique et que les équipes pédagogiques se réunissent chaque semaine.

Tous les intervenants d'un même cycle - instituteurs, éducateurs gradués et éducateurs diplômés, chargés de cours, chargés du cours de religion - sont donc appelés à participer à une réunion de concertation hebdomadaire, d'une durée moyenne de 1,5 heures.

Le mode d'organisation de cette concertation n'est pas imposé a priori. Les équipes organisent les réunions en fonction de leurs disponibilités et des priorités fixées.

Le travail en équipe est un facteur clé de la nouvelle École fondamentale. Les réunions de concertations hebdomadaires fournissent aux membres des équipes l'occasion de s'échanger sur les questions d'ordre pédagogique, comme la documentation de la progression des élèves, les critères d'évaluation, l'organisation de l'appui pédagogique, les mesures de différenciation, les possibilités et modalités de prise en charge des élèves à besoins spécifiques, etc.

La mise en place généralisée des équipes pédagogiques a pu être terminée en juillet 2009; il est cependant tout à fait normal que la culture de collaboration se développe à des rythmes différents durant cette phase de démarrage.

Le nouveau plan d'études

Tous les enseignants ont reçu le nouveau plan d'études - entièrement retravaillé pour tenir compte de l'approche par compétences - pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental ainsi qu'une note d'utilisation mettant en relation les socles de compétences, les programmes, le matériel didactique et les bilans intermédiaires.

Le plan d'études décrit les compétences jugées indispensables à la poursuite des apprentissages au cycle suivant. Il propose également à l'enseignant d'autres compétences pour aller plus loin avec les élèves ayant atteint le niveau socle.

Il est le résultat d'un travail de coopération et de consultation de large envergure entre tous les partenaires scolaires concernés, dans lequel des groupes de travail composés d'enseignants, de membres du collège des inspecteurs, de responsables ministériels et de collaborateurs scientifiques étrangers sont engagés depuis 2005.

Le plan d'études ne fixe plus un nombre défini d'heures hebdomadaires pour chaque branche. Il confère aux équipes pédagogiques l'autonomie d'organiser les apprentissages selon les besoins des élèves sur la base d'un volume annuel de leçons fixé pour chaque domaine de développement et d'apprentissage.

De nouveaux outils d'évaluation

Les bilans intermédiaires du développement des compétences

De nouveaux outils d'évaluation ont été introduits aux cycles 1 et 2 dès le premier trimestre de l'année scolaire 2009/2010.

Au cycle 1, les bilans intermédiaires du développement des compétences constituent une nouveauté puisque jusqu'ici une telle documentation systématique des apprentissages et des progrès des élèves à l'échelle nationale n'existait pas.

Au cycle 2, les bilans intermédiaires remplacent les bulletins traditionnels dès le premier trimestre 2009-2010.

Aux cycles 3 et 4, le bulletin traditionnel est maintenu en 2009-2010. Le bilan intermédiaire sera introduit en 2010-2011 au cycle 3 et en 2011-2012 au cycle 4.

Les bilans de fin de cycle

Les bilans de fin de cycle sont utilisés dès 2009-2010 pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental.

Finalisés en octobre 2009 et présentés au Collège des inspecteurs, ils seront présentés aux enseignants début 2010.

Le plan de réussite scolaire (PRS)

Légalement obligatoire, le PRS définit les objectifs et les actions particulières qu'une école prévoit pour amener tous ses élèves vers les socles de compétences et un maximum d'élèves au-delà. Il se décline en plusieurs phases: analyse de la situation de l'école et définition des priorités et des objectifs (1ère année); mise en œuvre (2e, 3e et 4e année); suivi (début de la 3e année) et l'évaluation (4e année).

35 des 152 écoles fondamentales, s'appuyant sur leur expérience précédente, se sont engagées dans la première phase dès 2009-2010. Elles pourront mettre en œuvre leur PRS à la rentrée 2010-2011, après approbation du conseil communal.

60 autres écoles sont en 2009-2010 en phase préparatoire : elles suivent une formation au PRS et débiteront la première étape proprement dite à la rentrée 2010.

Un guide d'information sur le plan de réussite scolaire a été envoyé à tous les comités des écoles en septembre 2009. L'Agence pour le développement de la qualité scolaire du ministère conseille et accompagne les écoles dans ce processus.

1.4. Les équipes multiprofessionnelles et les commissions d'inclusion scolaires (CIS)

Dans chaque arrondissement d'inspection, une équipe multiprofessionnelle est mise en place. Les équipes multiprofessionnelles comprennent des psychologues, des pédagogues, des instituteurs, des professeurs d'enseignement logopédique, des agents socio-éducatifs, des rééducateurs en psychomotricité, des orthophonistes dans la limite des ressources humaines disponibles. Sous la responsabilité de l'inspecteur d'arrondissement, ces spécialistes apportent leur conseil et leur soutien au personnel enseignant et éducatif qui en fait la demande et il leur appartient de contribuer à l'élaboration du diagnostic d'élèves à besoins spécifiques et de participer, le cas échéant, à la conception et la mise en œuvre d'un plan de prise en charge individualisé.

Il est à noter que les initiatives d'encadrement d'élèves à besoins spécifiques mises en œuvre dans certaines communes constituant une réponse adéquate à des besoins manifestes seront maintenues au niveau communal. Le personnel engagé concerné fera partie de l'équipe multiprofessionnelle créée au niveau de l'arrondissement d'inspection concerné. Dans le souci d'une répartition équitable des ressources disponibles sur toutes les écoles du pays, les ressources disponibles de l'équipe multiprofessionnelle seront à l'avenir mises en œuvre prioritairement dans des écoles ne bénéficiant pas à ce stade d'un encadrement pour enfants à besoins spécifiques.

Les CIS constituent la plateforme d'échange par excellence pour ces professionnels. Sous la présidence de l'inspecteur d'arrondissement, ses membres décident des interventions des membres de l'équipe multiprofessionnelle. L'organisation de chaque prise en charge se fait en étroite collaboration et avec l'approbation des parents de l'enfant concerné.

1.5. La nouvelle définition de la tâche des instituteurs

La tâche normale des instituteurs du premier cycle comprend vingt-cinq leçons hebdomadaires d'enseignement direct auxquelles viennent s'ajouter cinquante-quatre heures d'appui pédagogique annuelles ainsi que cent vingt-six heures de travail annuelles à assurer dans l'intérêt des élèves et de l'école. Pour les instituteurs des deuxième, troisième et quatrième cycles, la tâche d'enseignement direct comprend vingt-trois leçons hebdomadaires.

Les cinquante-quatre heures d'appui peuvent être réparties de manière flexible sur l'année. C'est l'équipe de cycle qui constate si un ou plusieurs enfants ont besoin d'un coup de pouce pour suivre les cours. Les heures d'appui ne sont pas réservées aux seules branches principales ; il est parfaitement concevable de les consacrer à l'art, aux sports, aux sciences, ou de se prendre le temps pour régler des conflits entre enfants.

Les cent-vingt-six heures de travail annuelles à assurer dans l'intérêt des élèves et de l'école se déclinent de la façon suivante :

- 60 heures de concertation au sein de l'équipe pédagogique, avec les équipes multiprofessionnelles et les collaborateurs de la maison-relais;
- 40 heures de disponibilité pour le partenariat avec les parents des élèves;
- 18 heures de travaux administratifs, y compris la participation aux réunions de service;
- 8 heures de formation continue, dédiées à des formations définies comme prioritaires (l'approche par compétences, le travail en équipe et la communication, le développement de la qualité, la gestion des établissements scolaires).

1.6. L'organisation des remplacements

Avant la réforme, les remplacements étaient gérés par les communes, sur la base d'une liste de candidats dressée par le ministère. Depuis septembre 2009, cette tâche incombe aux bureaux régionaux de l'inspection, sauf pour 15 communes qui ont choisi d'assurer cette mission.

Les contrats de travail des remplaçants sont désormais conclus avec l'État.

L'enseignement fondamental souffre actuellement d'une pénurie de remplaçants temporaires. Le ministère a donc lancé, en octobre et novembre 2009, un appel à candidatures à travers la presse, son site Internet et l'Administration de l'Emploi.

1.7. La campagne d'information sur la nouvelle École fondamentale

La préparation et la mise en œuvre de la nouvelle École fondamentale se sont accompagnées d'une vaste campagne d'information de tous les acteurs concernés. Cette campagne s'est déclinée en deux étapes: d'une part, l'information sur l'ensemble des nouveautés apportées par la réforme (de février à septembre 2009), et, d'autre part, l'information plus spécifique sur les nouveaux outils d'évaluation (de juin à décembre 2009).

La communication sur la réforme en général

La démarche d'information relative aux différents aspects de la réforme a été entamée aussitôt après le vote des 3 lois afférentes. En multipliant les vecteurs de communication, le ministère a tenu compte de l'hétérogénéité des publics cibles: réunions d'information, documents d'information, presse, spot télévisé, Internet, ...

Les réunions d'information

Au total, plus de 110 réunions d'information ont été organisées entre février et juillet 2009:

- 89 réunions pour les enseignants, organisées par les inspecteurs dans leurs arrondissements respectifs,
- 17 réunions d'information régionales pour les parents d'élèves,
- 3 journées de réunion avec les inspecteurs,
- 3 réunions d'information avec les bourgmestres,
- 1 réunion d'information avec les présidents des comités d'école.

Le matériel d'information

La diffusion de matériel d'information a permis de cibler plus spécifiquement les besoins d'information des différents partenaires: enseignants, parents d'élèves, autorités communales, responsables et étudiants de l'Université du Luxembourg, etc. Les documents de base ont été envoyés à l'adresse personnelle respectivement des enseignants et des parents.

Le matériel d'information a notamment compris:

- pour les enseignants : la brochure « Enseigner à l'École fondamentale », le Mémorial avec les trois lois et l'ensemble des règlements grand-ducaux, le plan d'études, une notice d'utilisation du plan d'études, un bulletin d'information sur la mise en œuvre des principaux aspects de la réforme, l'offre de formation continue, ...
- pour les parents: la brochure trilingue "Réussir l'École: Explications pour les parents sur l'École", un dépliant de synthèse, ...

Une "bibliothèque virtuelle de l'École fondamentale" a été mise en place sur le site Internet du ministère. Elle permet un accès rapide à l'ensemble des documents téléchargeables sur la nouvelle École fondamentale: brochures, législation, circulaires, socles de compétences, outils d'évaluation, plan de réussite scolaire, etc.

http://www.men.public.lu/priorites/ens_fondamental/090723_bibliotheque/index.html

L'information des comités d'école

Une réunion de concertation en juillet a informé les quelque 150 présidents des comités d'école sur les missions et les travaux de ces nouvelles instances. Au mois d'octobre, le ministère a transmis aux présidents des recommandations pour l'organisation des élections des représentants des parents. Enfin, tous les membres des comités d'école ont reçu le guide pour l'élaboration du plan de réussite scolaire.

La communication sur les nouveaux outils d'évaluation

Une des principales nouveautés apportées par la réforme est l'introduction de bilans intermédiaires. Aussi la campagne d'information a-t-elle mis l'accent, pendant la deuxième moitié de 2009, sur le concept et les modalités d'utilisation de ces nouveaux outils d'évaluation.

Les réunions d'information

L'information du personnel enseignant a débuté en juin 2009. De juin à septembre, 12 réunions d'information régionales ont été organisées à l'intention des enseignants des cycles 1 et 2.

À partir de la rentrée 2009-2010, les inspecteurs de l'enseignement fondamental ont pris la relève en organisant des réunions de concertation dans leurs arrondissements respectifs.

Du 27 novembre au 8 décembre 2009, le ministère a organisé, en collaboration avec les inspecteurs, 5 séances de questions-réponses à l'intention des enseignants des cycles 1 et 2. Ces séances ont permis de répondre à des questions préalablement recueillies et synthétisées par les inspecteurs, mais également à des questions que les enseignants ont posées lors des séances.

Quant aux parents d'élèves, les bilans intermédiaires leur ont été présentés lors de 6 séances d'information régionales, organisées par le ministère en collaboration avec la Fédération des associations des parents d'élèves (FAPEL). Ces séances ont eu lieu entre mi-octobre et début décembre dans des localités proposées par la FAPEL, à savoir: Berbourg, Beggen, Colmar-Berg, Bascharage, Wintrange et Lamadelaine.

Le matériel d'information

Les modèles des bilans intermédiaires des cycles 1 et 2 ont été publiés sur le site Internet du ministère début août 2009. Des notes explicatives sur l'utilisation des nouveaux outils d'évaluation ont été envoyées à tous les enseignants. La brochure «Evaluéieren fir ze léieren», qui informe sur la nouvelle démarche d'évaluation et propose des critères d'évaluation, des exemples de productions d'élèves de différents niveaux et des modèles de correction, a été publiée en août 2009.

2. La mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle

2.1. La préparation de la modularisation des formations

L'élaboration des nouveaux programmes selon la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle est prise en charge par des équipes curriculaires et des commissions nationales de formation. Le règlement grand-ducal du 16 juin 2009 fixe leurs missions et leurs modalités de fonctionnement.

Les équipes curriculaires prennent en charge le développement des programmes-cadres qui se décline en trois étapes consécutives, à savoir:

- l'élaboration d'un profil professionnel décrivant les domaines d'activités, les tâches et les activités d'un professionnel avec deux à trois années d'expérience;
- le développement d'un profil de formation découlant du profil professionnel et définissant les compétences que l'apprenti doit posséder en fin de formation pour pouvoir exercer un certain métier/profession;
- le programme directeur qui structure les compétences du profil de formation sous forme d'unités capitalisables (qualifications partielles) et de modules, chaque module développant une ou plusieurs compétences de l'apprenti.

Après la finalisation du programme-cadre, les équipes curriculaires abordent l'élaboration des référentiels d'évaluation. Parallèlement, les commissions nationales de formation élaborent les programmes de formation qui fixent les méthodes pédagogiques et les contenus des différents modules de chaque formation.

2.2. Les travaux réalisés en 2009

En 2009, les équipes curriculaires ont abordé le développement des profils de formation et des programmes-directeurs. Le ministère les a encadrées, en coopération avec des experts du *Bundesinstitut für Berufsbildung* (BIBB) de Bonn et de l'*Institut für Wirtschaftspädagogik* (IWP) de l'Université de St. Gall. Chaque équipe curriculaire a pu suivre des formations et des séances d'accompagnement méthodologique (*coaching*).

La finalisation du profil de formation avait initialement été prévue pour mars 2009. Vu les ressources et le besoin d'encadrement divergents dans les équipes curriculaires, ce délai n'a pas pu être respecté par toutes les équipes. Par conséquent, l'élaboration des profils de formation s'est poursuivie jusqu'en juillet 2009 pour certains métiers et professions.

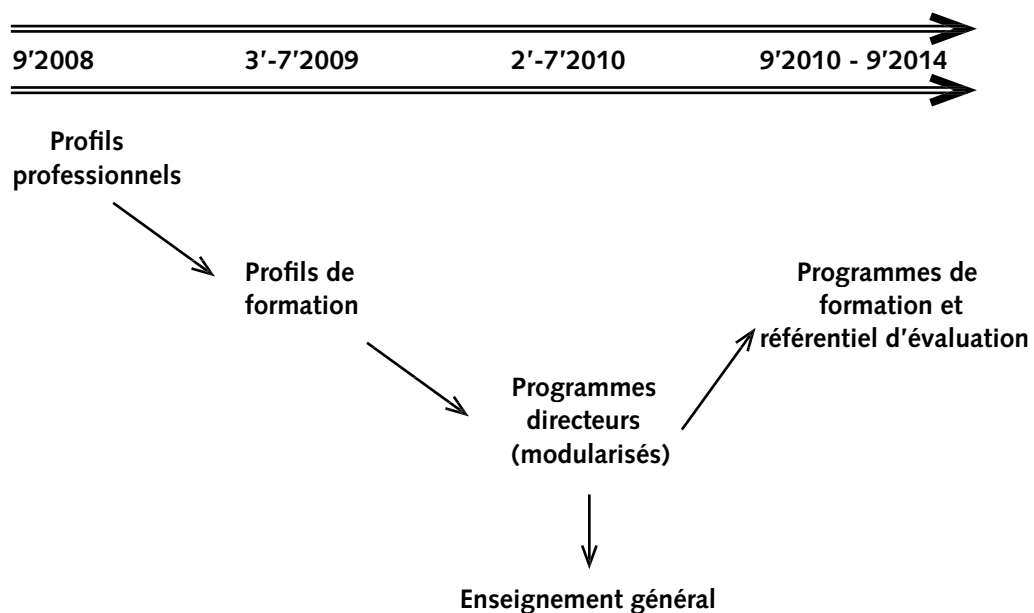
L'élaboration des programmes-directeurs s'achèvera en février 2010 pour les formations ayant pu respecter le calendrier initial et au plus tard en juillet 2010 pour toutes les autres.

La réforme de l'enseignement général de la formation professionnelle a été abordée en septembre 2009 par un groupe de travail sous la coordination du SCRIPT et composé par des membres de commissions nationales. Le groupe définit les socles de compétences de l'enseignement général dans les domaines de la communication, de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation sportive. Les socles de compétences pour les différents niveaux de formation seront finalisés en février 2010. Après l'élaboration des programmes directeurs en avril 2010, les commissions nationales de formation prendront en charge l'élaboration des modules de formation de l'enseignement général.

2.3. La préparation de la rentrée 2010-2011

À partir de février 2010, les premières équipes curriculaires commenceront l'élaboration des référentiels d'évaluation. Elles coopéreront étroitement avec les commissions nationales de formation. Celles-ci élaboreront les programmes de formation en se limitant dans un premier temps aux modules des classes de 10^e. Les experts du BIBB et de l'IWP encadreront les équipes curriculaires en organisant des formations et des séances d'accompagnement méthodologique spécifiques.

L'illustration suivante donne un aperçu du calendrier des différentes étapes du développement des programmes.



La mise en œuvre des nouvelles formations se fera en deux étapes :

- Les formations dont les programmes ont été définis dans les délais prévus adopteront le système réformé à la rentrée de 2010-2011 pour les classes de 10e.
- Toutes les autres formations appliqueront la réforme à la rentrée 2011-2012.

Une liste définitive des formations réformées dès septembre 2010 sera publiée en février 2010.

3. L'Institut national des langues

La loi du 22 mai 2009 a créé un Institut national des langues et la fonction de professeur de langue luxembourgeoise.

L'Institut national des langues (INL) est le successeur légal de l'ancien Centre de langues (CLL) créé en 1991. Ses missions sont toutefois plus larges et tiennent compte d'une économie luxembourgeoise toujours plus globalisée, d'un flux transfrontalier en constante augmentation et d'une immigration continue. Pour y faire face, l'INL bénéficie d'une plus grande autonomie que le CLL et d'une direction qui lui est propre.

3.1. Les missions traditionnelles de l'Institut

La principale mission de l'Institut est de dispenser des cours de langues à des adultes. Il contribue ainsi à l'amélioration non seulement des compétences linguistiques, mais également de la cohésion sociale et de l'employabilité de toutes les personnes vivant au Luxembourg.

Grâce à des accords conclus avec diverses institutions internationales, l'Institut national des langues est le Centre officiel de certification pour les tests et examens internationaux en langues étrangères.

L'Institut est aussi le Centre national de certification pour les diplômes et certificats réglementés de la langue luxembourgeoise « Lëtzebuergesch als Friemsprooch ».

3.2. La fonction de professeur de langue luxembourgeoise

La nouvelle loi confère un statut reconnu aux enseignants de luxembourgeois en créant la fonction de professeur de langue luxembourgeoise. Depuis la rentrée académique en automne 2009, la formation menant à cette fonction est dispensée par l'Université du Luxembourg.

3.3. « Sproochentest Lëtzebuergesch »

Pour répondre aux nouveaux besoins de certification en langue luxembourgeoise qui découlent de la loi sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, l'Institut organise les tests en langue luxembourgeoise « Sproochentest Lëtzebuergesch ».

Depuis décembre 2008, date des premières épreuves, dix sessions du « Sproochentest Lëtzebuergesch » se sont succédé, enregistrant une moyenne de 93 personnes par séance, soit un nombre total de 937 candidats, dont 97 en 2008 et 840 en 2009.

Un premier bilan peut donc être dressé. Le taux de réussite moyen sur l'ensemble des sessions atteint 77,7%, tandis qu'il est de 76,11% pour la seule année 2009. Ce sont les premières sessions qui affichent les meilleurs résultats (de 80 à 91%).

Ce phénomène s'explique par le fait qu'un grand nombre des premiers candidats résidaient et travaillaient depuis longtemps au Grand-Duché et maîtrisaient très bien la langue luxembourgeoise (même au-delà du niveau requis), tandis que leurs successeurs sont arrivés plus récemment dans le pays.

3.4. Le « Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur » (ZLSK)

L'Institut national des langues et l'Université du Luxembourg se chargent ensemble de la formation menant au ZLSK.

Formation non universitaire de 120 heures, elle offre à toute personne intéressée, et notamment à celles qui envisagent de dispenser des cours de luxembourgeois, un approfondissement professionnel de tous les aspects de la langue (orthographe, linguistique, lexicographie, littérature, ...) ainsi que des compétences d'enseignement et d'évaluation du luxembourgeois. Un autre volet de la formation porte sur l'histoire du Luxembourg, sa culture, sa littérature, sur des thèmes politiques et socio-économiques d'actualité, etc.

Une première formation « Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur » a débuté à l'Institut national des langues le 13 octobre 2009. Le nombre de candidats a largement dépassé le nombre de places disponibles; les 25 étudiants ont été sélectionnés sur dossier pour l'année académique 2009-2010.

3.5. L'impact de différentes mesures législatives

La mise en place du « Sproochentest Lëtzebuergesch » a stimulé le nombre d'inscriptions aux cours de luxembourgeois offerts par l'INL. Il passe en effet de 1641 pour l'année civile 2008 à 1986 pour 2009. De même, le nombre de candidats aux examens « Lëtzebuergesch als Friemsprooch » (LaF) augmente de 55%, passant de 180 candidats en 2008 à 279 candidats en 2009. L'introduction du congé linguistique a renforcé ce phénomène.

Par ailleurs, l'INL a été sollicité par d'autres ministères et administrations pour la tenue de cours de langues sur objectif spécifique (MENFP, Ministère de la Santé, Administration des Douanes et Accises, Administration de la Nature et des Forêts, Université du Luxembourg) et l'expertise dans le domaine de l'évaluation des langues. La coopération avec le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative s'est traduite par la reconnaissance de l'INL en tant qu'expert et formateur d'examineurs dans le cadre du statut général des fonctionnaires de l'État (loi du 18 décembre 2009)

En outre, l'INL se voit, depuis un an environ, confronté à une demande grandissante d'une évaluation des compétences linguistiques de leur personnel en luxembourgeois, français, allemand et anglais de la part d'établissements publics, de chambres professionnelles, d'organismes du secteur paramédical, d'entreprises de recrutement de personnel et de grandes entreprises du secteur privé.

3.6. Données statistiques de l'Institut national des langues

Inscriptions aux cours de langues pour l'année académique 2009/2010

Nombre de cours par langue et nombre d'apprenants par langue inscrits dans ces mêmes cours pour le 1^{er} semestre de l'année académique 2009/2010 (15.10.2009)

Langue	Nombre de classes	Hommes	Femmes	Total
Allemand	29	205	335	540
Anglais	37	228	458	686
Chinois	3	16	15	31
Espagnol	14	109	140	249
Français	97	557	1053	1610
Italien	10	58	119	177
Luxembourgeois	56	335	648	983
Portugais	5	28	44	72
Totaux	251	1536	2812	4348

Nombre d'inscrits frontaliers au 1^{er} semestre 2009/2010

Pays	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	14	51	65
Belgique	41	41	82
France	71	125	196
Total	126	217	343

Inscriptions par nationalité

Luxembourg	
Nationalité	en % du nombre d'inscrits
française	12,64
luxembourgeoise	11,03
portugaise	8,07
italienne	4,95
allemande	4,13
espagnole	4,11
polonaise	4,11
belge	3,67
brésilienne	3,34
russe	2,76
chinoise	2,65
hongroise	2,16
Autres nationalités	36.37
	100,00%

Mersch	
Nationalité	en % du nombre d'inscrits
portugaise	20,34
luxembourgeoise	13,73
belge	6,86
française	6,86
allemande	4,66
cap-verdienne	3,92
ukrainienne	2,94
iranienne	2,70
chinoise	2,45
russe	2,45
brésilienne	1,96
irakienne	1,96
Autres nationalités	29.17
	100,00%

Examens et tests en langues organisés durant l'année civile 2009

Examens organisés durant l'année civile 2009 (% des inscriptions-admissions-réussites)

	Inscrits	Présents	Admis	% Présents	% Admis
Allemand session 1	11	10	9	91%	90%
Allemand session 2	33	32	26	97%	81%
Anglais Cambridge session 1	85	85	84	100%	99%
Anglais Cambridge session 2	51	47	36	92%	77%
Espagnol session 1	23	21	19	91%	90%
Espagnol session 2**	10	10		100%	
Français DELF-DALF session 1	36	33	28	92%	85%
Français DELF-DALF session 2	66	58	41	88%	71%
Luxembourgeois session 1	485	310	237	64%	76%
Luxembourgeois session 2	567	500	424	88%	75%
Portugais session 2**	2	2		100%	
Sproochentest Lëtzebuergesch	840	812	618	97%	76%
Total	2207	1918	1522	87%	79%

**Résultats non disponibles à la clôture du rapport.

Tests en langues organisés à l'Institut national des langues durant l'année civile 2009

	Inscrits	Présents	% Présents
Allemand TestDaF session 1	5	5	100%
Allemand TestDaF session 2	4	3	75%
Allemand TestDaF session 3	3	3	100%
Anglais IELTS session 1	31	30	97%
Anglais IELTS session 2	25	25	100%
Anglais IELTS session 3	39	39	100%
Français TCF session 1	3	3	100%
Français TCF session 2	6	5	83%
Total	116	113	97%

4. L'École de la 2e chance (E2C)

La loi du 12 mai 2009 a créé l'École de la 2e chance. Celle-ci proposera à partir de la rentrée 2010-2011 une formation initiale individualisée aux jeunes de 16 à 24 ans, sortis du système éducatif sans qualification ni emploi.

La procédure d'admission à l'E2C (dossier établi par l'ALJ ou le SPOS; entretien; «assessment period» de trois semaines) veille à garantir la motivation du jeune et à préciser son projet personnel et professionnel.

L'E2C sera organisée en journée continue. La grille d'horaire hebdomadaire d'environ 32 heures inclura des cours d'enseignement général, d'enseignement pratique, des activités complémentaires et des stages en entreprises. Quatre heures d'approfondissement et de remédiation sont prévues d'office dans l'emploi du temps.

L'équipe pédagogique désigne parmi ses membres et pour chaque apprenant un tuteur chargé du suivi pédagogique et social hebdomadaire.

Un portfolio d'apprentissage sera établi tout au long de la formation; un portfolio d'évaluation sert de référence pour le jury de fin de formation.

Afin d'épauler les ressources présentes et de profiter des expériences et des compétences internationales, l'E2C a signé une convention de collaboration avec l'École de la 2e chance de Marseille.

Le groupe de pilotage constitué au sein du ministère, en collaboration avec le SCRIPT, a élaboré en 2009 le cadre général des socles de compétences en enseignement général et pratique, la procédure d'admission des apprenants, la stratégie de communication de l'école, les idées directrices concernant les portfolios d'apprentissage et d'évaluation et un concept sur l'accompagnement et le suivi individualisés.

Les réunions concernant les infrastructures ont débuté en septembre 2009 et les travaux préparatoires sont en cours de réalisation. L'E2C est conçue pour un maximum de 350 apprenants.

5. La restructuration du SCRIPT

La loi du 6 février 2009 portant réforme du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) structure le service en trois divisions:

1. une division de l'innovation pédagogique nommée « Cellule de compétence pour l'innovation pédagogique »,
2. une division de l'assurance qualité de l'enseignement dans les écoles et les lycées nommée « Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et les lycées »,
3. une division de la formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et des lycées nommée « Institut de formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et des lycées ».

Un conseil scientifique avise les programmes d'action et les rapports d'activités de chaque division. Celui-ci peut également proposer des critères d'évaluation de la qualité du système éducatif ainsi que des sujets susceptibles de faire l'objet d'une évaluation.

6. La réforme du stage pédagogique

La formation pédagogique des enseignants du post-primaire, sous sa forme actuelle, a débuté en 1998. Elle comporte une formation en alternance (enseignement dans un ou deux lycées ; formation à l'Université) ainsi qu'un suivi de chaque stagiaire par plusieurs tuteurs et par des formateurs de l'Université.

Cette formation qui, dans son organisation, est très complexe, a été conçue initialement pour une cohorte d'une centaine de stagiaires au plus par an. Or, vu l'augmentation régulière des effectifs d'élèves, un recrutement plus important est devenu indispensable. Le nombre de stagiaires par an est aujourd'hui d'environ deux cents.

Les difficultés d'organisation sont devenues telles qu' « il est impérieux d'apporter des modifications au stage actuel » (déclaration gouvernementale de 2009).

Des discussions ont débuté en 2009 entre les services du ministère et le département de formation pédagogique de l'Université du Luxembourg, pour modifier la structure et les contenus du stage. Leur finalité est d'alléger l'organisation, d'éviter une surcharge de travail des stagiaires, tout en continuant à former des praticiens réflexifs.

Il est prévu que ces pourparlers aboutissent début janvier 2010 et que la modification de la réglementation puisse être engagée dans la procédure législative fin février 2010. Le stage réformé entrerait en vigueur à partir de l'année scolaire 2010-2011.

Cette modification du stage ne sera toutefois qu'un premier pas puisque la mise en œuvre du Processus de Bologne modifiera la formation initiale des enseignants du secondaire dans les universités et entraînera à moyen terme des adaptations plus substantielles de la formation pédagogique.

7. L'orientation des élèves

Consultations individuelles

Le CPOS conseille individuellement les élèves et leurs parents pour ce qui est de leur parcours scolaire, des difficultés concernant l'apprentissage et des problèmes plus généraux.

Une attention particulière est portée au passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement post-primaire qui, en 2009, a fait intervenir 68 collaborateurs du CPOS :

- dans 385 classes, pour les réunions d'information avec les parents d'élèves,
- pour les tests cognitifs et les tests d'évaluation de comportements concernant 4730 élèves,
- pour l'évaluation individuelle de ces tests et l'information y relative aux parents des 4730 élèves,
- dans 385 conseils de classe.

L'investissement temporel moyen a été de 22 heures pour une classe qui comptait en moyenne 14 élèves.

Les consultations individuelles dans les locaux du CPOS ont été sollicitées par :

- 208 élèves, avec au total 613 rendez-vous pour les tests, l'élaboration d'un projet de formation et l'aide à la prise de décision ;
- 103 élèves, avec au total 168 rendez-vous, pour une information sur le parcours scolaire.

Enseignement secondaire et secondaire technique

Le CPOS a collaboré avec le service ES-EST pour mettre à jour et éditer plusieurs recueils concernant l'information des élèves sur l'offre scolaire à l'ES et l'EST et a initié et poursuivi les travaux de recueil de données, de formalisation et de communication sur l'orientation.

Les enseignants ont pu suivre une formation continue sur l'éducation des choix (EDC). Le matériel didactique pour les cours et le matériel servant à la formation continue ont été mis à jour.

Un projet pilote de collaboration avec le CEDIES, le service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi (ADEM) et l'ALJ, en classes de 2^e et 4^e ES ainsi qu'en 9^e EST dans plusieurs lycées (LGL, LHCE, LNW, LRS, LTMA) a visé une meilleure préparation de l'élève aux choix d'orientation.

Grâce à la collaboration avec ses partenaires dont également le SNJ, les places d'apprentissage disponibles ont été publiées sur Internet. Ceci constitue une nette simplification administrative pour les élèves à la recherche d'un contrat d'apprentissage.

Il en est de même du site www.anelo.lu, portail qui permet aux élèves, étudiants et aux jeunes diplômés de s'informer sur les emplois offerts, mais aussi sur les formations et les stages.

En plus, un accueil personnel est garanti au bureau ANELO par quatre spécialistes qui aident leurs interlocuteurs à déterminer leur parcours après la formation scolaire ou universitaire. Ces spécialistes sont des collaborateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, du CPOS, de l'ADEM et du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement supérieur (CEDIES).

La Commission nationale d'information et d'orientation réunit des représentants des directions des lycées, du ministère et du CPOS, du CEDIES, de l'ADEM, des chambres professionnelles, des élèves et des parents. En 2009, elle s'est notamment intéressée aux compétences transversales que l'élève doit acquérir pour préparer ses choix scolaires et professionnels et à l'importance des stages en entreprise.

Amélioration qualitative

Le projet Orientation+ est un projet d'évaluation formative des interventions d'orientation des SPOS mené sur 15 mois auprès des SPOS de tous les lycées. Il comporte une partie quantitative (informations sur les méthodes utilisées, les formations et les compétences et les représentations des intervenants) et une partie qualitative sous forme d'auto-évaluation.

Une journée de réflexion des psychologues sur leur apport spécifique en orientation scolaire est préparée pour le début de l'année 2010.

7.1. L'Action locale pour Jeunes (ALJ)

L'objectif de l'ALJ est de créer un espace d'encadrement dans lequel le jeune trouve les conditions nécessaires pour réussir sa transition de l'école à la vie active et accéder à une insertion professionnelle stable.

L'ALJ a accompagné en 2008-2009 1545 élèves sortants, dont 508 concernés par la nouvelle prolongation de l'obligation scolaire.

Stages « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz » (OSNA)

Ces stages sont destinés à transmettre aux candidats les techniques de recherche d'emploi. Ils sont organisés avec le Service d'orientation professionnelle de l'ADEM. En 2008-2009, ils ont concernés 1151 élèves sur 82 journées. Outre ces journées, des interventions ponctuelles sur la rédaction d'un CV, l'entretien d'embauche etc., se sont déroulées à la demande de certaines classes de l'enseignement secondaire technique et dans le cadre de l'offre ANELO.

Autres interventions préventives

« *Liewen no der Schoul* » vise à faire découvrir activement aux jeunes présentant des difficultés d'apprentissage social les interdépendances entre le travail et les autres aspects de leur existence. Cette formation se déroule sur sept jours, répartis sur une année scolaire. Elle a été organisée en 2008-2009 avec le Nordstad-Lycée et le Lycée du Nord.

« *ARPA* » (À la recherche d'un poste d'apprentissage)

74 jeunes des lycées techniques du territoire de la capitale ont bénéficié d'un accompagnement individuel dans leur recherche d'un poste d'apprentissage.

Suivi des jeunes ayant fait une demande d'admission au CCM/CITP

L'ALJ apporte son aide dans la rédaction de la demande d'admission au Certificat de Capacité Manuelle (CCM) ou au Certificat d'Initiation Technique et Professionnel (CITP) et il suit le parcours de ces jeunes.

À la fin de l'année scolaire 2008-2009, 929 jeunes ont fait une demande CCM et/ou une demande CITP.

Le tableau suivant reprend la situation de ces jeunes au 30 novembre 2009.

Situation des demandeurs en apprentissage CITP/CCM au 30/11/2009	
Scolarisés	719
Autre/rien	158
Mesure d'insertion professionnelle	27
Travail	12
Sans informations	9
Déménagement à l'étranger	4

Sur les 719 jeunes scolarisés, 315 font un apprentissage et les autres fréquentent une classe d'insertion pré-professionnelle IPDM ou autre.

Accompagnement et suivi après la scolarité

Une des missions primaires de l'Action locale pour Jeunes est le suivi des sortants ayant suffi à leur obligation scolaire. Dans ce cadre l'ALJ essaye de trouver des solutions individuelles, en tenant compte des possibilités des jeunes qui peuvent être des décrocheurs, des diplômés de l'enseignement secondaire et secondaire technique, des jeunes qui contactent spontanément l'ALJ ou encore des jeunes qui sont détectés par l'ALJ. Le suivi des élèves décrocheurs s'inscrit parmi les missions de l'ALJ depuis 2005.

Un accompagnement personnalisé vise à aplanir si possible les difficultés empêchant leur insertion. Cet accompagnement se fait en collaboration avec les services en charge du logement, de la justice, de la santé, de la toxicomanie, de l'endettement, etc.

Forum orientation

Le Forum orientation, créé à l'initiative de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, rassemble les représentants des ministères concernés, les partenaires sociaux, les représentants du monde de l'éducation et de la formation ainsi que les acteurs de l'orientation. Il a pour objectif de développer une stratégie nationale de l'orientation tout au long de la vie. Pour cela, il prépare des recommandations en vue de la mise en place d'un conseil d'orientation tout au long de la vie et projette de présenter ses conclusions dans le courant de l'exercice 2010.

8. La formation des professions de santé

En cours d'année, la Commission européenne a adressé au gouvernement luxembourgeois une mise en demeure ainsi qu'un avis motivé concernant la non-conformité de la législation luxembourgeoise quant aux exigences minimales en matière de formation des infirmiers responsables de soins généraux avec la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Selon la Commission européenne, la formation en question ne remplirait pas les critères exigés d'une durée de trois ans ou 4 600 heures d'enseignement théorique et clinique. Après négociation, un accord a été trouvé visant à prolonger la durée des études à quatre ans comprenant 4 600 heures.

Il est prévu de démarrer la formation ainsi modifiée en septembre 2010.

B ■ Les réformes pédagogiques

9. L'introduction de l'approche par compétences

9.1. Le Plan d'action langues (2007-2009)

Publié en mars 2007, le PAL a mis en œuvre les conclusions du profil de la politique linguistique éducative du Grand-Duché de Luxembourg élaboré par des experts du Conseil de l'Europe en 2006. Trois priorités ont alors été retenues afin d'améliorer l'efficacité de l'enseignement des langues dans le contexte particulier du Luxembourg : la définition d'un profil de compétences; l'adaptation du curriculum et des méthodologies à ce profil; le renouvellement de la didactique.

Un document de synthèse dressé pour la clôture du PAL en avril 2009 récapitule les 66 actions du PAL en indiquant leur état d'avancement.

(http://www.men.public.lu/priorites/enseignement_langues/090309_bilan_pal_tableau_recapitulatif.pdf).

À la rentrée 2009, les actions non clôturées du PAL ont été intégrées au programme de travail du SCRIPT dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche par compétences.

Pour l'heure il s'agit surtout d'assurer la cohérence entre :

- les trois langues (allemand, anglais, français),
- les socles de l'enseignement fondamental et ceux des classes inférieures de l'ES et de l'EST,
- le matériel didactique et les programmes scolaires.

9.2. L'approche par compétences à l'École fondamentale

Le plan d'études

Le plan d'études entré en vigueur à la rentrée 2009-2010 a été entièrement retravaillé pour tenir compte de l'approche par compétences. Les socles et programmes du cycle 1 y ont été intégrés.

Le document du plan d'études comprend trois parties :

- les socles de compétences définis pour les quatre cycles d'apprentissage ;
- les programmes constitués par les compétences à développer tout au long des quatre cycles ;
- le nombre de leçons par domaine d'apprentissage.

Les socles de compétences décrivent pour chaque cycle les niveaux de compétence que les élèves doivent atteindre pour poursuivre leur scolarité sans problème au cycle suivant. La partie programme énumère les compétences à développer au cours des quatre cycles de l'enseignement fondamental ainsi que, pour chaque cycle, les performances attendues et les contenus à traiter.

Comme le plan d'études axé sur une approche par compétences constitue une innovation majeure, il devra certainement subir des ajustements plus ou moins importants. Une première révision est prévue dans deux ans.

L'évaluation

Les principes

La loi portant organisation de l'enseignement fondamental dispose que l'évaluation soit au service des apprentissages. Le but de l'évaluation n'est plus de sanctionner et de sélectionner les élèves, mais d'améliorer leurs apprentissages en documentant les progrès accomplis et en identifiant les défis encore à relever.

La nouvelle législation distingue deux types d'évaluation. L'évaluation formative, pratiquée tout au long d'un cycle d'apprentissage, permet à l'enseignant de soutenir l'élève dans l'acquisition de ses connaissances et dans le développement de ses compétences. L'outil utilisé est le bilan intermédiaire établi à la fin de chaque trimestre. Il est remis aux parents lors d'un entretien individuel avec l'enseignant. L'évaluation certificative dresse le bilan des apprentissages à la fin du cycle. Son outil est le bilan de fin de cycle. Il certifie si l'élève a atteint le niveau de compétences requis pour continuer ses apprentissages au cycle suivant.

Le calendrier

En 2009-2010, les bilans intermédiaires sont introduits aux cycles 1 et 2. Au cycle 2, ils remplacent le bulletin traditionnel.

Aux cycles 3 et 4, le bulletin traditionnel est maintenu en 2009-2010. Le bilan intermédiaire sera introduit en 2010-2011 au cycle 3 et en 2011-2012 au cycle 4.

Le bilan de fin de cycle sera utilisé dès 2009-2010 pour les 4 cycles de l'enseignement fondamental.

Les bilans intermédiaires

Les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle constituent une synthèse des outils utilisés dans les Écoles en mouvement et dans de nombreuses écoles du pays, qui dans le cadre de projets pédagogiques avaient adapté les outils d'évaluation existants aux exigences d'une école favorisant la différenciation pédagogique et la réussite de tous les élèves.

Le bilan intermédiaire a une double fonction : il renseigne sur les compétences à développer et documente la progression individuelle de l'élève. Celle-ci est visualisée à l'aide d'une grille de progression remplie chaque trimestre et discutée avec les parents d'élèves.

À la fin de chaque trimestre, l'enseignant compare le niveau de compétences effectivement développé par l'élève au niveau exigé du socle.

Les bilans de fin de cycle

Aux cycles 2, 3 et 4, le bilan de fin de cycle certifie pour chaque domaine de compétences le niveau de développement atteint :

- Socle atteint sous réserve
- Socle atteint
- Niveau avancé
- À partir du cycle 3 : Niveau d'excellence

Le Lëtzebuerger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle (LBK1)

Le concept d'observation LBK1 permet au personnel enseignant et éducatif de suivre, comprendre et documenter les processus d'apprentissage et les progrès de chaque élève notamment en vue d'atteindre les socles de compétences définis pour la fin du cycle 1, tout en considérant le vécu personnel de l'élève ainsi que son rythme de croissance individuel, ses forces et ses faiblesses, ses besoins et ses intérêts.

Jusqu'à présent, quelque 400 enseignants, éducateurs et autres professionnels du domaine éducatif ont suivi les cours de formation continue relatifs au LBK1.

Le concept et son utilisation quotidienne sont évalués de façon continue par des experts de l'université de Salzbourg depuis 2007.

Le portfolio

Le portfolio d'apprentissage est un instrument privilégié qui permet de conserver des pièces qui pourront justifier le jugement porté sur le bilan intermédiaire ainsi que de dresser le bilan de fin de cycle.

Le ministère a réalisé en 2009 une enquête sur l'utilisation du portfolio comme complément ou outil d'évaluation formative à l'école luxembourgeoise, aussi bien à l'enseignement fondamental qu'à l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les réactions des parents, des élèves et des enseignants se sont avérées très positives, cet outil étant un facteur important de motivation des élèves ainsi qu'un outil qui favorise l'échange et la communication entre l'école et les parents car les messages sur l'apprentissage y sont véhiculés d'une manière constructive.

Les écoles en mouvement ont largement adopté le concept du portfolio et ont rencontré un grand succès auprès des parents et des élèves avec l'organisation de soirées portfolio au cours desquelles les enfants ont pu témoigner de leurs progressions, de leur parcours au cours d'une période donnée.

Un groupe de travail du ministère et du collège des inspecteurs est chargé d'élaborer un cadre pour l'utilisation du portfolio à l'école fondamentale afin d'assurer une cohérence entre les divers éléments du dossier d'évaluation des élèves.

La formation

Afin de familiariser les enseignants des cycles 1 et 2 aux nouveaux outils d'évaluation, le ministère a organisé deux séries de séances de formation et d'information.

En juin, juillet et septembre 2009, 12 réunions d'information régionales ont été organisées.

Au cours du premier trimestre 2009-2010, les inspecteurs de l'enseignement fondamental ont organisé des réunions de concertation au niveau des écoles ou de l'arrondissement d'inspection.

Entre le 27 novembre et le 8 décembre 2009, le ministère a organisé cinq séances de questions-réponses.

Une brochure intitulée « Les échelons de progression. Évaluer les apprentissages avec bilans intermédiaires » a été mise à disposition des enseignants du cycle 2. Elle propose des critères d'évaluation précis pour chaque compétence reprise sur le bilan intermédiaire en allemand et en mathématiques.

9.3. L'approche par compétences à l'ES et l'EST

À l'enseignement secondaire et secondaire technique, l'enseignement et l'apprentissage fondés sur les compétences se poursuivent et se sont consolidés au cours de l'année 2009. Les 13 établissements pilotes qui ont commencé le programme à la rentrée 2007-2008, entrent dans leur troisième année avec les classes de 5e et de 9e. Tous les autres établissements entament leur deuxième année.

Toutes les classes de 7e ES et EST travaillent selon l'approche par compétences dans 6 branches: mathématiques, allemand, français, sciences naturelles, éducation artistique et éducation physique. Pour toutes ces branches à l'exception de l'éducation artistique, les élèves reçoivent un complément au bulletin.

En classes de 6e ES et de 8e EST, l'approche par compétences est également généralisée dans ces 6 branches auxquelles s'ajoute l'anglais. Le complément au bulletin est utilisé dans 5 branches : allemand, anglais, français, mathématiques et éducation physique.

Toutes ces classes travaillent sur la base de socles, de programmes remaniés et de matériels didactiques adaptés à l'approche par compétences.

13 lycées pilotes étendent l'approche par compétences aux classes de 5e ES et 9e EST en mathématiques, en allemand, en français et en éducation physique et utilisent le complément au bulletin dans ces branches. Il s'agit des Lycée classique Echternach, Lycée Aline Mayrisch, Lycée du Nord, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée Josy Barthel à Mamer, Lycée technique des Arts et Métiers, Lycée technique à Ettelbrück, Lycée technique agricole, Nordstadlycée, Lycée technique Joseph Bech, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique Lallange, Lycée technique Nic Bieber.

Par ailleurs, les classes de 5e option latine de tous les lycées travaillent selon l'approche par compétences et utilisent le complément au bulletin en anglais.

Aux classes de 4e ES et de 10e CM et TG de l'EST, l'approche par compétences est introduite en mathématiques et en éducation physique.

Le complément au bulletin

Le complément au bulletin a pour objectif de différencier l'évaluation des différents domaines de compétences. Cet instrument permet à l'élève de « décortiquer » la note unique qui résulte forcément de la moyenne des notes relatives à ces domaines de compétences.

À partir de septembre 2009, les groupes de travail élaborent des descripteurs précis pour le socle atteint (« maîtrise ») et le socle dépassé (« très bonne maîtrise ») en fin de cycle.

À partir de septembre 2009, des branches supplémentaires figurent au complément au bulletin:

- l'anglais (6e, 8e et 9e, 5e classique),
- les sciences naturelles (7e ES et EST) et
- l'éducation physique (7e – 5e, 7e – 9e).

Pour l'année scolaire 2009-2010, il n'y a pas de modification du modèle existant pour l'allemand, le français et les mathématiques. Les niveaux de maîtrise («maîtrise», «très bonne maîtrise») sont en passe d'être finalisés par les groupes de travail.

Un modèle définitif pour le complément au bulletin sera fixé au courant de l'année scolaire 2009-2010 et sera valable à la rentrée 2010-2011.

Élaboration de socles de compétences et de nouveaux programmes pour l'enseignement des langues au régime préparatoire

Les socles de compétences pour les modules d'allemand ont été finalisés en juin 2009 et publiés à la rentrée 2009-2010 dans le fascicule «Deutsch-Kompetenzorientierte Bildungsstandards für den Modularunterricht im Régime préparatoire». Ils sont à l'essai dans les classes du régime préparatoire.

Les socles de compétences pour le cours de base et le premier module de français ont été complétés pour la rentrée 2009-2010. Les nouveaux programmes s'appuient sur des manuels suivant une démarche de pédagogie actionnelle. Les modules 2-6 ont été finalisés au cours du premier trimestre. Les modules 7-9 sont en cours d'élaboration.

Les évaluations nationales

Les épreuves standardisées et les épreuves communes

Les épreuves standardisées sont élaborées, supervisées et évaluées par le département EMACS de l'Université du Luxembourg. Elles concernent les langues allemande et française ainsi que les mathématiques. Elles se déroulent au mois de novembre dans toutes les classes de 5e et de 9e de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Elles évaluent dans quelle mesure les élèves ont acquis le socle de compétences qui définit les compétences à maîtriser à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire et secondaire technique, donc à la fin des classes de 8e et de 6e. Les titulaires n'ont pas accès aux productions des élèves, mais reçoivent le bilan de leur classe.

Les épreuves standardisées font partie du dispositif du monitoring de qualité des écoles, une évaluation externe qui permet au ministère de piloter les apprentissages des élèves en fonction des programmes et des socles.

Les épreuves communes ne concernent que les langues: l'allemand et le français.

Ces épreuves se sont déroulées du 20 au 23 janvier 2009 dans toutes les classes de 5e et de 9e de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Une autre différence par rapport à l'épreuve standardisée, c'est que l'épreuve commune est corrigée et notée par le titulaire de la classe. Elle évalue les savoirs et savoir-faire des élèves dans une optique d'approche par compétences dans trois types d'activités langagières : la compréhension de l'écrit, la production écrite et la capacité à maîtriser les structures de la langue.

Le SCRIPT analyse les performances des élèves en fonction des différents domaines de compétences. Les résultats de cette étude sont communiqués aux lycées et aux professeurs impliqués.

Les tests linguistiques en anglais

En anglais, des tests linguistiques réalisés sur ordinateur (Oxford online placement test) ont été organisés dans toutes les classes terminales du pays. Le but de ces tests était de déterminer avec exactitude le niveau de compétences atteint en compréhension orale et en structures de la langue.

Il est prévu d'organiser les mêmes tests dans toutes les classes de 4e de l'enseignement secondaire et de 9e de l'enseignement secondaire technique en mai 2010.

9.4. Les groupes de travail encadrés par le SCRIPT

L'adoption de l'approche par compétences dans l'ensemble des domaines d'apprentissage et dans les différents types de classe de l'ES et l'EST s'appuie sur les travaux continus de groupes de travail rassemblant les professeurs concernés. Ils collaborent avec les Commissions nationales des programmes et les collaborateurs du ministère afin de définir les socles de compétences, remanier les programmes et préciser les formes de l'évaluation.

Les groupes de travail portent sur les disciplines et domaines suivants:

- Langues
- Mathématiques
- Sciences naturelles
- Éducation artistique
- Éducation physique
- Sciences sociales
- Régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique
- Classes IPDM/COIP (Insertion pré-professionnelle/Cours d'orientation et d'initiation professionnelle) du régime secondaire technique.

10. Les commissions nationales des programmes (CNP)

Pour chacune des branches enseignées dans l'enseignement secondaire et secondaire technique est instituée une commission nationale des programmes ayant pour mission de conseiller le ministre dans toutes les questions relatives à l'enseignement de la branche concernée.

Les commissions sont chargées d'émettre des avis ou de faire des propositions quant aux objectifs, aux programmes, aux horaires, aux méthodes d'enseignement, aux manuels, au matériel didactique, au nombre et au genre des devoirs ainsi qu'aux critères d'évaluation et de correction dans la branche concernée.

Un groupe de travail réunissant tous les présidents des CNP des branches qui ont introduit l'approche par compétences au niveau des classes inférieures de l'ES et de l'EST a été constitué. L'objectif est de faire circuler les informations concernant l'état d'avancement des travaux dans toutes les branches et de promouvoir la concertation entre les différentes commissions nationales afin de garantir la cohérence des visions et des objectifs.

11. La réforme des classes supérieures

La réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique vise deux objectifs complémentaires:

Mieux préparer les élèves aux études supérieures

La préparation aux études universitaires demeure l'objectif prioritaire de l'enseignement dispensé aux classes supérieures. Or, les conditions d'accès aux universités ont changé. Pour toutes les voies qui ouvrent l'accès à l'enseignement supérieur (bac classique, bac technique et diplôme du technicien) seront définies les compétences que devront posséder les élèves pour entamer et réussir leurs études. Cette définition tiendra compte des exigences des universités au Luxembourg, en France, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Grande-Bretagne.

Garantir un niveau de culture générale élevé des bacheliers luxembourgeois

La transmission d'une culture générale constitue une priorité de l'enseignement post primaire. Les connaissances et compétences vecteurs d'une culture générale poussée seront définies sous forme de socles de compétences que devront atteindre tous les élèves.

Pour informer et sensibiliser un large public, des conférences publiques ont été organisées:

- Conférence « Wege zur Hochschulreife und Sicherung von Standards » du Dr Prof. Olaf Köller, Humboldt-Universität Berlin, le 28 septembre 2009,
- Conférence « Hochschulreife und Studierfähigkeit - Resultate einer Studie im Kanton Zürich » du Dr Christoph Wittmer, Zürich, le 8 octobre 2009,
- Conférence « Réflexions sur un Luxembourg de la connaissance / Folgen für die Hochschulreife » du Pr. Dr Rolf Tarrach, recteur de l'Université du Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Les premiers travaux consisteront à élaborer un document d'orientation qui décrira les visées, le cadre et les grands axes de la réforme. Ce document sera rédigé après une large consultation de tous les partenaires concernés.

12. Les initiatives pédagogiques dans les écoles

12.1. Le projet Eis Schoul

Les élèves

105 enfants ont été inscrits à Eis Schoul à la rentrée scolaire 2009-2010. Depuis 2008, trois enfants qui avaient été admis ont rejoint l'École européenne, trois ont déménagé à l'étranger et sept enfants ont rejoint leur ancienne école.

La communauté d'élèves se compose de 12 nationalités différentes. 52% des élèves sont de nationalité luxembourgeoise et 48% d'autres nationalités. La communauté se compose de 48 filles et 57 garçons, soit 46% de filles et 54% de garçons.

Eis Schoul fonctionne en journée continue de 7h à 18h30. Le taux d'enfants inscrits à l'encadrement parascolaire facultatif se situe entre 50 et 70%. L'offre d'encadrement pendant les congés scolaires de la Toussaint, de Carnaval et de la Pentecôte est sollicitée par 30 à 40% des enfants.

Les réussites et les défis

Au cours de ses premiers mois d'existence, Eis Schoul a réussi à mettre sur les rails plusieurs organes et pratiques. Des conseils de classe incluant équipes pédagogiques et élèves fonctionnent sur une base hebdomadaire. Un comité scientifique et un comité des parents se sont constitués. Le personnel participe à trois week-ends de formation interne par an. Un réseau d'échanges pédagogiques permet le partage des vécus d'Eis Schoul avec des enseignants d'une trentaine d'autres écoles. Enfin, deux groupes d'apprentissage participent au projet de recherche « Portinno » de l'Université du Luxembourg.

Cependant, Eis Schoul doit encore relever certains défis: la surveillance des enfants entre les plages scolaires et parascolaires; la prise en charge de certains enfants en difficulté d'apprentissage et à troubles de comportement; la définition des tâches du personnel; la prise de décisions dans une école à fonctionnement démocratique de base; des infrastructures insuffisamment adaptées aux besoins d'une école en journée continue et intégrant des enfants à handicap, et la clarification du rôle des parents concernant la définition et la mise en pratique des principes d'inclusion à l'école.

12.2. Le projet de l'école fondamentale Jean-Jaurès

L'objectif de l'école Jean-Jaurès est d'offrir un encadrement et un enseignement tout au long de la journée ainsi qu'un espace de vie aux enfants où vivre et apprendre sont étroitement liés. L'école Jean Jaurès a ouvert ses portes à Esch-sur-Alzette à la rentrée 2006. En 2009-2010, 108 enfants des cycles 2, 3 et 4 y sont encadrés par neuf enseignants, quatre éducateurs et deux éducateurs gradués.

Suite au rapport d'évaluation de l'Université du Luxembourg, le volet socio-éducatif a été renforcé en 2008-2009 afin d'améliorer la qualité de l'encadrement et la collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe socio-éducative.

La convention de l'école comme projet-pilote entre le SCRIPT et la ville d'Esch-sur-Alzette avait été reconduite en août 2008 pour une durée de deux ans. Elle prévoyait la mise à disposition de cinq éducateurs par le SCRIPT. Un éducateur supplémentaire a rejoint l'équipe en septembre 2009. La mission des éducateurs a été clarifiée au cours de l'année 2009.

12.3. Les Écoles en mouvement

Depuis septembre 2008, cinq écoles (Schiffflange - école Nelly Stein, Grosbous, Bourglinster, Beaufort et Roodt-Syre), appelées « Écoles en mouvement », ont mis en œuvre des approches pédagogiques que la réforme de l'enseignement fondamental a ensuite généralisées.

Les éléments novateurs ont porté sur les socles de compétences, les nouveaux outils de l'évaluation (portfolio, grille de compétences, bilan de fin de cycle), la relation de l'école avec les parents, le travail en équipe pédagogique et les cycles d'apprentissage.

En 2008-2009 les responsables du ministère ont rencontré régulièrement les enseignants des Écoles en mouvement et les deux inspecteurs accompagnateurs du projet. Les observations et les expériences recueillies ont été précieuses pour la préparation du volet pédagogique de la réforme de l'enseignement fondamental.

Un bilan individuel pour chaque école en mouvement sera présenté à la fin de l'année scolaire 2009/2010.

12.4. Le lycée-pilote (Neie Lycée)

En 2009, le lycée-pilote a accueilli 362 élèves jusqu'en juillet et 397 élèves à partir de la rentrée 2009.

L'évolution des admissions en classe de 7^e est donnée par le tableau suivant :

	sept 2005	sept 2006	sept 2007	sept 2008	sept 2009
7e classique	48	37	33	47	42
7e technique	79	67	74	67	61
7e préparatoire	26	15	16	15	16
Total	153	119	123	129	119

Le nombre de classes est passé de 8 en 2005-2006 à 23 en 2009-2010.

En 2009, le lycée-pilote a lancé son cycle supérieur de l'enseignement secondaire nouvellement créé par la loi du 12 mai 2009 modifiant la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote.

En 2008, la procédure d'orientation avait porté sur la première génération des élèves du lycée-pilote alors en 9^e de l'EST. Ces élèves ont eu, en 2008-2009, de bons résultats dans leurs nouvelles écoles, en classe de 10^e. Leur taux de réussite dépasse 90%, comparé à la moyenne nationale de 65%.

Au mois de mai, 90 élèves de 9^e et de 4^e ont été orientés par les jurys externes, dont 69 ont quitté le lycée. Les jurys, composés d'enseignants externes, ont le plus souvent confirmé les propositions d'orientation de l'équipe pédagogique du lycée-pilote.

En septembre 2009, 19 élèves ont intégré une classe de troisième dans les trois sections A, B et C.

L'année 2009 au lycée-pilote a été marquée notamment par :

- l'introduction de bulletins-bilan relevant davantage les intérêts et les talents de l'élève,
- la prise en compte renforcée des activités complémentaires dans l'orientation,
- la création d'un cycle supérieur de l'enseignement secondaire organisé en cycles de 9 semaines clôturés à chaque fois par une semaine d'examens et avec des mémoires réalisés par les élèves en 3^e et en 2^e,
- la création d'un groupe de recherche interne, accompagné par un professeur de l'Université de Paris 7,
- l'organisation semestrielle des activités complémentaires et des travaux personnels,
- la réalisation d'un spectacle interdisciplinaire dans les activités complémentaires (théâtre, musique, danse, art, couture, acrobatie, presse).

Certaines approches et mesures se sont avérées particulièrement fructueuses :

- l'évaluation non critériée des performances et de l'engagement des élèves,
- les conseils de classe trimestriels de quatre heures par classe
- la responsabilisation du groupe de pilotage en tant qu'organe de discussion et de décision réunissant quatre heures par semaine,
- la prise en compte des travaux personnels dans l'orientation,

- la collaboration renforcée avec les parents d'élèves en matière de discipline
- l'agenda journalier en tant que moyen d'information, de communication, de contrôle, de récapitulation et de planification,
- la détermination trimestrielle des matières à aborder avec les élèves.

12.5. Le bac international

Afin d'améliorer l'offre scolaire de l'enseignement postprimaire et de permettre plus particulièrement à des élèves étrangers ne maîtrisant pas suffisamment les langues véhiculaires de l'enseignement secondaire luxembourgeois d'obtenir un baccalauréat d'études générales, le Lycée technique du Centre a été autorisé en 2006 à organiser, avec comme langue véhiculaire le français, des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international.

L'introduction de ces classes dans un lycée luxembourgeois a suscité l'intérêt des milieux économiques et financiers luxembourgeois qui ont formulé la demande que de telles classes puissent également être organisées avec comme langue véhiculaire l'anglais. Dans ce contexte, l'Athénée de Luxembourg a été autorisé à offrir à partir de l'année scolaire 2007-2008, une classe d'accueil dite « classe de 5^e internationale ».

Par rapport à certains baccalauréats luxembourgeois, le baccalauréat international est moins spécialisé en ce sens qu'il comporte obligatoirement une épreuve dans deux langues, en mathématiques, en sciences naturelles (physique, chimie ou biologie ...), en sciences sociales (histoire, géographie ou économie ...) et dans une branche optionnelle. Les élèves doivent suivre en plus un cours de théorie de la connaissance destiné à aiguïser leur esprit réflexif et ils doivent faire preuve d'une réflexion personnelle et d'une capacité de travail autonome par la rédaction d'un mémoire.

Le baccalauréat international est organisé par un organisme privé ayant son siège à Genève. Il jouit d'une bonne réputation, plus particulièrement dans les pays anglo-saxons. Au Luxembourg il est également offert par deux écoles privées, la Waldorfschoul (en français) et l'International School of Luxembourg (en anglais).

L'évolution du nombre d'élèves des classes internationales francophones du Lycée technique du Centre et anglophones de l'Athénée est la suivante :

Français : LTC	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
4 IF	20	15	11	15
3 IF		18	10	11
2 BI			16	9
1 ^{re} BI				13
Anglais : AL				
5 IA		15	17	24
4 IA			17	17
3 IA				15

12.6. Le Lycée germano-luxembourgeois de Schengen à Perl

Ouvert en 2007-2008, le Lycée germano-luxembourgeois de Schengen à Perl s'inscrit dans le cadre du « projet d'avenir 2020 » de la Grande Région. Celui-ci visait le développement d'un nouveau type d'école transrégionale destinée à pourvoir les prochaines générations d'une identité européenne.

Le Lycée Schengen relève le défi d'intégrer l'hétérogénéité des élèves venant du système scolaire sarrois et luxembourgeois. De multiples activités stimulent l'échange social et culturel, mais aussi l'apprentissage individuel autonome. L'idée directrice est l'individualisation et la différenciation des processus d'apprentissage.

Le recours aux nouvelles technologies, les tableaux interactifs dans toutes les salles de classe et l'usage fréquent d'ordinateurs portables dans les cours, rendent les élèves responsables de leurs apprentissages dans un cadre innovant. Le lycée met l'accent sur les compétences d'assimilation de savoirs, mais aussi sur les compétences sociales et la confiance en soi.

Les programmes scolaires sont propres au Lycée de Schengen. Ils sont développés par les enseignants du lycée en coopération avec des experts luxembourgeois et allemands et par l'intégration de programmes obligatoires sarrois et luxembourgeois.

Un premier bilan interne montre que les élèves ont développé des compétences sociales et de communication qui dépassent celles d'autres jeunes du même âge, notamment pour ce qui est de l'utilisation des nouvelles technologies. Les élèves font preuve d'une remarquable confiance en eux-mêmes. Les élèves et les enseignants forment une communauté scolaire imprégnée d'une culture de coopération, d'échange et d'évolution continue.

En 2009-2010, un total de 403 élèves fréquente les classes du lycée dont 247 résident en Allemagne, 150 au Luxembourg et 6 en France.

12.7. La structure sport-études

La structure sports-études, annexe du Lycée Aline Mayrisch, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2007 avec quatre classes et 72 élèves sur le site de l'Institut national des Sports (INS) à Luxembourg-Fetschenhof. En 2009-2010, elle accueille 253 élèves répartis en 13 classes comprenant le cycle inférieur de l'EST et les divisions inférieure et supérieure de l'ES (sections C et D).

Au cours de l'année 2010, il est prévu de pérenniser le projet par le dépôt d'un projet de loi qui fera de la structure sports-études un lycée sportif.

12.8. Le eBac

La plateforme eLearning eBac est dans sa quatrième année de fonctionnement. Selon les prévisions, sur les 115 eLearners actuellement inscrits, 16 eLearners devraient participer aux épreuves du baccalauréat en juin 2010.

Une description détaillée du eBac est fournie dans le chapitre consacré au Service de la Formation des Adultes.

12.9. Le projet « Modules » dans la division supérieure de l'enseignement secondaire

La structuration de l'enseignement en modules permet une approche plus flexible qui augmente les possibilités de choix individuel des élèves. Elle est en cours d'expérimentation dans le cadre de l'enseignement à distance eBac, au Neie Lycée et au Lycée Michel-Rodange dans leur division supérieure. Le ministère a lancé un projet commun rassemblant quelque 70 enseignants de l'eBac et des deux lycées.

Depuis septembre 2009, les modules nouvellement élaborés sont d'usage dans une classe de 3^e G du Lycée Michel-Rodange ainsi que dans les classes de 3^e A, 3^e B, et 3^e C du Neie Lycée.

Un premier bilan du projet sera dressé au cours de l'année 2010.

13. Les mesures pour les enfants en difficultés

13.1. Les élèves en situation de décrochage scolaire

Le ministère assure depuis 2003 un suivi personnalisé des élèves quittant l'école sans diplôme. Le relevé nominatif de ces jeunes est établi de mois en mois à l'aide du système informatique centralisé de gestion des élèves de l'Éducation nationale. Puis les collaborateurs de l'Action locale pour Jeunes (ALJ) contactent individuellement les jeunes concernés et les interrogent sur les raisons de l'arrêt des études et leur situation personnelle. Le cas échéant, l'ALJ propose son soutien pour la recherche d'une formation ou d'une école.

La quatrième étude sur le décrochage scolaire au Luxembourg, publiée en décembre 2009, porte sur les élèves qui ont abandonné leurs études secondaires et secondaires techniques pendant l'année scolaire 2007-2008. Au total, 1 928 élèves ont quitté école sans diplôme final pendant cette période.

Le nombre moyen mensuel de jeunes qui ont quitté l'école sans diplôme a fortement diminué de 2003 à 2007. Par contre, il a à nouveau augmenté en 2007-2008. Cependant, le nombre moyen mensuel d'élèves ayant quitté l'école en 2007-2008 reste toujours inférieur à celui relevé lors de la première étude.

Étude	Nombre d'élèves ayant quitté l'école	Durée période	Nombre moyen mensuel	Par rapport à la 1 ^{re} étude
1 (1.11.2003-31.10.2004)	1 984	12 mois	165,3	-
2 (1.11.2004-30.4.2006)	2 422	18 mois	134,6	- 18,6%
3 (1.5.2006-30.4.2007)	1 320	12 mois	110,0	- 33,5%
4 année scolaire 2007/2008	1 928	12 mois	160,7	-2,8 %

Parmi les 1 928 élèves qui ont quitté l'école pendant l'année scolaire 2007-2008,

- 531 ont déménagé à l'étranger ou n'ont pas pu être joints malgré les efforts de l'ALJ ; la grande majorité de ces anciens élèves a très probablement quitté le pays.
- 644 sont des décrocheurs temporaires : ils se sont inscrits entre-temps dans une autre école, au Luxembourg (439) ou à l'étranger (205), le plus souvent en Belgique ;
- 753 sont des décrocheurs permanents : ils ont définitivement quitté l'école:
 - 174 ont un emploi
 - 96 se retrouvent dans une mesure d'emploi
 - 100 s'étaient réinscrits et ont à nouveau décroché
 - 383 sont sans aucune occupation.

La diminution du décrochage scolaire à partir de l'année 2003 s'explique par les mesures de lutte contre l'échec prises par le ministère. Il s'agit notamment de l'amélioration de l'orientation scolaire suite au règlement de promotion de 2005, du suivi systématique des décrocheurs par ALJ, de la création de nouvelles offres scolaires pour des élèves en difficultés (classes relais pour des élèves au comportement difficile, classes spécifiques pour redoublants, cours d'orientation et d'initiation professionnelles - COIP).

L'augmentation du décrochage en 2007-2008 peut être due au fait que certaines mesures n'ont pas eu d'effet durable et n'ont fait que différer le décrochage de certains élèves.

Le taux de décrochage permanent est à un niveau inquiétant et ne peut être endigué que par les mesures amenant l'école à répondre d'une façon efficace et durable aux besoins des élèves dits «à risque».

13.2. Les élèves à besoins éducatifs particuliers

Élèves ayant des difficultés de lecture

Après un diagnostic individualisé, en allemand ou en français, les enfants souffrant de troubles de l'apprentissage et notamment les enfants dyslexiques suivent une thérapie appropriée.

En ce qui concerne les élèves montrant des difficultés de lecture, le CPOS a pour mission de :

- détecter et d'intégrer dans des groupes d'apprentissage autant d'élèves que possible,
- créer des exercices tant en français qu'en allemand,
- affiner les méthodes de diagnostic,
- proposer des séances de formation aux formateurs.

Les élèves hospitalisés

L'enseignement est garanti par des instituteurs détachés à temps partiel d'écoles fondamentales ou du régime préparatoire de certains lycées. Au Centre de réhabilitation au Kirchberg sont détachés deux enseignants du Lycée technique du Centre ; en Psychiatrie juvénile au Kirchberg, deux enseignants du Lycée Josy Barthel de Mamer; en Psychiatrie juvénile à Ettelbruck, deux enseignants du Nordstad-Lycée et à la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg, trois instituteurs.

Les enfants souffrant de troubles psychiques

Le Service de détection et d'intervention précoce (SDIP), inauguré en 2008 est un projet commun aux ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Santé et à l'Hôpital Kirchberg. Son objectif est de diminuer l'échec scolaire chez les adolescents souffrant de troubles psychiques en offrant un accompagnement individualisé.

Le SDIP fonctionne en tant que service de l'Hôpital Kirchberg, qui met également à disposition le personnel. Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition les locaux pour le SDIP et prend à sa charge les dépenses relatives à la location, à l'ameublement et aux frais courants.

En 2009, le SDIP a accueilli 231 adolescents de 9 à 20 ans, avec une moyenne d'âge de 14-15 ans. Deux tiers sont des garçons. Un tiers y a été orienté par un Service de Psychologie et d'Orientation scolaires d'un lycée, un quart par un médecin, un cinquième par des services d'aide aux jeunes. Les principaux motifs pour la consultation ont été des troubles du comportement social (23%) et des indications du type ADS-ADHS (20%).

Les jeunes placés au Centre socio-éducatif

Le Centre socio-éducatif de l'État accueille des mineurs qui y sont placés sur décision d'un juge de la jeunesse dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse.

Il a deux dépendances, l'une à Schrassig pour les adolescentes et l'autre à Dreibern pour les adolescents. La première accueille environ une trentaine, la deuxième environ une cinquantaine de jeunes.

Au Centre socio-éducatif de l'État fonctionne un institut d'enseignement socio-éducatif sous l'égide du ministre de l'Éducation nationale qui nomme un collègue d'inspection chargé du suivi. Il est installé à Dreibern.

L'institut d'enseignement socio-éducatif fonctionne dans les localités du centre à Dreibern, pour les garçons et pour les filles. Y sont offerts des cours de formation spécifiques ou des cours de classes régulières qui permettent aux élèves d'obtenir une certification dans le cadre de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. Dans ce cas, les élèves obtiennent des bulletins comme élèves du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher. Certains élèves sont autorisés à sortir chaque jour du Centre socio-éducatif afin de fréquenter une école extérieure.

Six classes d'initiation socioprofessionnelles dans les ateliers fonctionnent actuellement, ainsi qu'une classe de promotion, deux classes du régime préparatoire, une classe du cycle inférieur regroupant 7e, 8e et 9e, polyvalent ou théorique et une classe de 9e pratique

L'institut d'enseignement socio-éducatif est confronté à une population fluctuante, au non-remplacement des enseignants malades, aux difficultés croissantes des jeunes (analphabétisme, psychopathologies) et enfin à des problèmes logistiques temporaires liés à la construction de l'Unité de sécurité.

Les détenus en centres pénitentiaires

Le Service Enseignement et Formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement général ou des cours permettant de suivre une formation dans le cadre de l'enseignement secondaire ou secondaire technique aux détenus des deux centres pénitentiaires, à Schrassig-Kohlenberg (CPL) et à Givenich (CPG). Le Service Enseignement est un service du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ; il est placé sous la tutelle d'un chargé de direction dépendant directement du ministère et comprend une dizaine de chargés de cours.

Les cours s'adressent aux détenus adultes, mais aussi aux mineurs qui sont détenus au centre pénitentiaire faute de possibilité d'internement dans une unité fermée spécifique pour mineurs. Tout contact entre mineurs et détenus adultes étant proscrit, les cours pour mineurs sont organisés exclusivement pour eux.

Suivant son niveau, le mineur suit des formations de base ou modulaires. Le total de ces cours est de 28 heures par semaines. D'autres ateliers sont organisés périodiquement comme l'atelier « bois » et l'atelier « école de cirque ». Un enseignant-tuteur accompagne chaque jeune.

Pour les élèves mineurs en décrochage scolaire, l'équipe fait face à une triple mission : enseignement, revalorisation de l'auto-estime et réinsertion sociale.

En 2008-2009, 19 garçons mineurs et 1 fille mineure ont suivi un enseignement de base ou un enseignement par modules du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique. Les branches enseignées sont les suivantes : français, allemand, mathématiques, informatique, sciences naturelles, sciences sociales, actualités, vie active, atelier écriture.

L'enseignement en prison doit faire face à la fluctuation de la population scolaire, à la forte hétérogénéité des classes (plus de 50 nationalités différentes) et à une adaptation culturelle difficile pour d'aucuns.

Les élèves scolarisés à l'étranger

Au 15 septembre 2009, 257 élèves étaient scolarisés à l'étranger suite à une décision de la commission médico-psycho-pédagogique nationale, du juge de la Jeunesse ou d'un service de psychiatrie infantile ou juvénile: 143 élèves en Allemagne, 113 en Belgique, 1 en France. Les frais de scolarisation de ces élèves sont pris en charge par l'État et le Service de l'Éducation différenciée assure le suivi des enfants. Une majorité de ces élèves sont scolarisés à l'étranger afin de remédier à des troubles du comportement ou des troubles d'apprentissage.

Les écoles de la communauté germanophone de Belgique, à St.Vith et Eupen, ont accueilli en 2009 241 élèves luxembourgeois. Parmi ces élèves, 71 sont pris en charge par le Service de l'Éducation différenciée.

Lorsque des parents choisissent eux-mêmes de scolariser leur enfant à l'étranger, l'État ne prend pas, en principe, les frais à sa charge. Les parents peuvent cependant demander une subvention au Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS).

La prise en compte du handicap lors de l'évaluation au lycée

Rendre les qualifications scolaires et professionnelles accessibles aux élèves à besoins éducatifs spécifiques est indispensable au respect du principe de non-discrimination. Dans cette optique, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle a mis en consultation, à l'automne 2008, le document de travail: « *L'évaluation et la certification au lycée d'élèves à besoins éducatifs spécifiques* ». Il inventorie des mesures particulières permettant à ces élèves d'être évalués compte tenu de leur handicap.

Parmi celles-ci, il suggère la création d'un organe de régulation pour l'enseignement post-primaire comparable à la Commission médico-psycho-pédagogique de l'enseignement fondamental. Cet organe déciderait sur la base du dossier d'un élève si celui-ci peut bénéficier d'un ou plusieurs aménagements.

Les avis recueillis s'accordent sur de nombreux points du document du ministère (accessibilité, présence de personnel spécialisé, campagne de sensibilisation, création d'une commission d'inclusion scolaire sur le

modèle de l'enseignement fondamental, etc.), en suggèrent d'autres (forte implication des parents, flexibilité et moyens pour les aménagements dans les lycées, redéfinition du rôle de l'Éducation différenciée, etc.).

Des divergences demeurent, notamment quant au devenir de l'équité entre élèves ou à la mention des aménagements spécifiques sur le diplôme.

En 2010, un projet de loi et des textes de règlements grand-ducaux seront élaborés par les services du ministère.

13.3. Les aides du CPOS

En 2009 le Centre de psychologie et d'orientation scolaire a effectué le suivi psychologique de 253 enfants et le suivi pédagogique de 82 enfants.

Par ailleurs, le CPOS est intervenu dans quelque vingt dossiers de médiation scolaire. Il a organisé 60 cours de rattrapage pour 492 élèves de lycées de la capitale (285 de l'ES et 207 de l'EST) dispensés par 38 titulaires. Les branches concernées étaient l'allemand, le français, l'anglais, les mathématiques, l'économie et la comptabilité.

13.4. Les aides financières

Le CPOS accorde des subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements fondamental et post-primaire à l'étranger.

Les subsides sont attribués selon les critères sociaux et sont divisés en 3 volets : remboursement des frais de minerval, remboursement des frais d'internat, aide supplémentaire. En 2009, 133 dossiers ont été traités pour un montant total de 56.575 euros.

Le CPOS accorde également des subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement post-primaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Cet article est subdivisé en cinq catégories différentes :

1) Subsides pour élèves de familles à revenu modeste		Totaux en €
2008/2009	3.722 subsides	1.331.885

2) Cas sociaux graves subsidiés trimestriellement (élèves seuls)		Totaux en €
2008/2009	130 subsides	459.974

3) Subsides pour dépenses spéciales (minerval Lycée Vauban, Ecole Européenne)		Totaux en €
2008/2009	9 subsides	7.333

4) Subsides pour élèves méritants		Totaux en €
2008/2009	2.941 subsides	177.404

5) Remboursement minerval conservatoire (classes F)		Totaux en €
2008/2009	107 subsides	18.969

Le total 2008-2009 pour les catégories 1) à 5) s'élève à 1.995.562 euros.

Des bourses pour études spéciales sont accordées pour des études post-secondaires ne relevant pas de l'enseignement supérieur (formations professionnelles, « Berufsfachschulen », années préparatoires, ...).

Bourses spéciales		Totaux en €
2008/2009	45 dossiers	90.669

14. L'évaluation du système éducatif et de la qualité scolaire

14.1. La conceptualisation et l'évaluation de la qualité scolaire

Les travaux de conceptualisation au service de la qualité scolaire

À la lumière des expériences notamment écossaise et allemande, l'Agence pour le développement de la qualité scolaire a développé, en 2009, un cadre de référence de la qualité scolaire. Celui-ci demande encore à être présenté, discuté et adapté avant de devenir une base de travail et de réflexion sur la réussite des élèves dans l'ensemble de l'enseignement luxembourgeois.

Par ailleurs, l'Agence contribue à l'actuelle réflexion sur la réforme des classes inférieures, par un accompagnement méthodologique et une évaluation ponctuelle des projets liés à cette réforme.

La coopération avec l'Université du Luxembourg

Une partie de l'évaluation est déléguée à l'Université du Luxembourg afin que le développement de la qualité et l'évaluation ne relèvent pas d'un seul et même organisme. L'unité de recherche EMACS de l'Université est chargée de développer et coordonner les épreuves standardisées liées aux socles de compétences, de conduire les enquêtes et tests internationaux, d'évaluer les écoles et d'élaborer régulièrement un rapport de synthèse sur la qualité du système éducatif luxembourgeois.

Un groupe de travail a été créé en 2008 pour coordonner les projets communs. Les activités prévues dans la convention avec l'Université seront actualisées en 2010.

Le plan de réussite scolaire (PRS) : mise en œuvre et accompagnement des écoles fondamentales

Le PRS, prévu par la loi du 6 février 2009 portant réforme de l'enseignement fondamental, est un instrument favorisant le développement de la qualité scolaire.

Dans chaque école fondamentale, un PRS est élaboré par le comité d'école en concertation avec les partenaires et les autorités scolaires. Il porte sur une durée de quatre années, précise les objectifs, les actions, les ressources, les échéanciers et les critères ainsi que les modalités d'évaluation. Il est soumis pour approbation au conseil communal comme faisant partie intégrante de l'organisation scolaire.

Pour répondre aux besoins identifiés dans leur PRS, les écoles disposent d'une certaine autonomie. Elles peuvent aménager les horaires officiels, choisir le matériel didactique, modifier le regroupement des enfants, etc.

L'année scolaire 2009-2010 est consacrée aux travaux préparatifs nécessaires à l'élaboration des plans de réussite: les écoles identifient les besoins de leur population scolaire et les réponses à apporter.

Certaines écoles ont déjà commencé la première année de leur PRS dès 2009-2010. Elles bénéficient de l'accompagnement méthodologique et scientifique de l'Agence pour le développement de la qualité scolaire et de formations dispensées par l'Institut de Formation continue du SCRIPT.

L'année 2009 marque le début d'un long travail d'accompagnement du PRS auprès de toutes les écoles.

L'évaluation spécifique des expériences des écoles et des lycées

Depuis fin 2009, l'Agence prépare le bilan de l'expérience des « écoles en mouvement ». Un bilan intermédiaire sera présenté en mars 2010, le rapport final est prévu pour octobre 2010.

L'Agence évalue conjointement avec l'Université du Luxembourg les formes d'apprentissage et d'enseignement en vigueur à *Eis Schoul*. L'élaboration des profils des personnels de *Eis Schoul* doit être finalisée avant Pâques 2010.

Comme précisé dans l'article 18 de la loi du 25 juin 2005 portant création d'un *lycée-pilote*, il est demandé une évaluation de ce lycée endéans cinq ans afin d'apprécier la transférabilité, au niveau national, de ses

innovations en termes d'aménagement de la journée scolaire, d'enseignement et d'apprentissage. L'Agence accompagne le projet d'évaluation mené par l'Université du Luxembourg afin de garantir que les objectifs visés par cette évaluation soient atteints fin 2010.

L'Agence poursuit l'évaluation du projet «Avanti» qui vise, depuis 1999-2000, à améliorer, au sein du *Lycée technique d'Esch*, l'accueil, l'encadrement et l'orientation des élèves dès leur entrée en 7e.

En continu, l'Agence accompagne également divers projets au *Lycée technique agricole*, tels que l'élaboration des programmes de la maîtrise en horticulture ; l'évaluation du « LTA-Leitfaden » (évaluation avec tous les partenaires scolaires: enseignants, élèves, et parents d'élèves) et la mise en œuvre graduelle d'un enseignement par compétences LTA PIP I et LTA PIP II).

14.2. Les projets d'études et d'évaluation de l'Agence

Pour l'ensemble du système scolaire

Les épreuves standardisées: une évaluation nationale des élèves en mathématiques, en allemand et en français

Depuis l'année scolaire 2008-2009, l'Agence en collaboration avec l'Université du Luxembourg organise annuellement des épreuves standardisées dans toutes les classes de la 3e année de l'enseignement fondamental (allemand et mathématiques) et des classes de 5e et 9e de l'ES/EST (allemand, français et mathématiques). Les épreuves de français en 5e/9e sont réalisées sur ordinateur.

D'un côté, ces épreuves fournissent au ministère une vue d'ensemble des acquis scolaires au niveau national et lui permettent de suivre l'impact des réformes entreprises. De l'autre, elles apportent aux enseignants et aux établissements scolaires un instrument de pilotage dans l'ajustement de leurs pratiques d'enseignement. Les analyses détaillées ont été présentées début 2009.

Les résultats 2009-2010 ont servi à l'élaboration du concept de « Quality Control Monitoring ». Ils feront au courant de 2010 l'objet d'analyses et de recommandations de la part de l'Agence.

Le Cadre d'analyse et d'évaluation pour l'amélioration des résultats de l'enseignement (projet OCDE)

En octobre 2009, l'Agence pour le développement de la qualité scolaire s'est engagée dans ce projet afin de permettre au Luxembourg d'élaborer un cadre cohérent des résultats scolaires, de consolider les données issues de l'évaluation et de faciliter la mise en œuvre des stratégies et politiques d'évaluation.

Il se décompose en trois phases :

- Phase d'analyse (octobre 2009-mars 2010) : il s'agit d'étudier les facteurs impliqués dans l'évaluation du système éducatif.
- Phase d'examen par pays (mars-juin 2010) : une équipe d'examineurs pilotée par l'OCDE fera une visite sur le terrain. Elle remettra un rapport avec ses analyses et recommandations.
- Phase de synthèse (juillet-décembre 2010) : l'OCDE procédera à une analyse comparative entre les différents pays dans le but de faire émerger les stratégies les plus efficaces pour évaluer les performances et les pratiques éducatives, ainsi que pour améliorer les performances scolaires.

Pour l'enseignement fondamental

La procédure d'orientation primaire-post-primaire

Tout comme les années précédentes, l'orientation de l'école fondamentale vers le post-primaire s'est effectuée sur la base d'épreuves standardisées dans toutes les classes de la 6e année d'études de l'enseignement primaire (cycle 4 de l'école fondamentale). L'Agence est responsable de l'élaboration et de l'analyse statistique des épreuves.

LESELUX

L'étude LESELUX est une analyse complémentaire à l'étude internationale PIRLS 2006. Les deux études évaluent les compétences de lecture d'élèves de l'école primaire avant la réforme, donc préalablement à l'introduction de l'enseignement fondé sur les socles de compétences.

L'étude LESELUX évalue les compétences de lecture en allemand et en français d'un échantillon représentatif de 1050 élèves de la 6e année d'études. Elle se fonde sur des textes authentiques élaborés dans le cadre de PIRLS.

L'objectif de LESELUX était de confirmer et de détailler les résultats de PIRLS 2006. La mise en relation des résultats de PIRLS 2006 avec ceux de LESELUX 2008 permettait également de mesurer la progression des compétences des élèves entre la 5e et la 6e année d'études. Les spécificités linguistiques de l'école luxembourgeoise font que notre pays est le seul à pouvoir évaluer les compétences de lecture des élèves de la 6e année d'études parallèlement dans deux langues.

À la fin de l'année 2009, les résultats de l'étude ont été présentés.

Ils confirment les excellentes performances de lecture des élèves en allemand, des performances moindres pour la lecture en français. En outre, ils montrent que plus les élèves sont âgés, moins leurs performances sont élevées.

LESELUX comme PIRLS révèlent que les facteurs tels que le statut social, le contexte migratoire et la langue parlée à la maison ont une nette influence sur les compétences de lecture. Par ailleurs, plus les compétences de lecture sont élevées, plus les chances d'entrer dans l'enseignement secondaire classique sont importantes et inversement. Cependant, on observe que d'autres facteurs, tels le statut social ou le contexte migratoire, influencent l'orientation à la fin du primaire. Enfin, une très grande proportion des élèves et de leurs parents jugent le climat scolaire peu agréable, confirmant ainsi les résultats de PIRLS.

PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study)

En 2006, le Luxembourg a participé pour la première fois à une étude internationale de 45 pays sur les performances scolaires à l'école primaire : l'étude PIRLS. PIRLS a pour objectif d'évaluer les compétences en lecture des élèves arrivés au terme de leur processus d'apprentissage.

Au Luxembourg, tous les élèves de la 5e année d'études primaires, en l'occurrence 5.101 enfants, se sont soumis à PIRLS 2006. L'Agence pour le développement de la qualité scolaire, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, dirige la mise en œuvre de l'étude. L'année 2009 est une année de préparation pour la mise en place de la prochaine étude PIRLS de 2011.

Pour l'enseignement secondaire et secondaire technique

Les épreuves communes

Depuis 2003 sont organisées des épreuves communes en allemand, français et en mathématiques au niveau des classes de 5e / 9e (9e théorique, polyvalente, pratique et PROCI – Projet pilote cycle inférieur) de l'ES et de l'EST. Ces épreuves concernent tous les élèves des classes visées et ont lieu dans l'ensemble des lycées et lycées techniques du pays, au même moment, généralement en début du deuxième trimestre, et suivant les mêmes modalités. Pour les élèves, les épreuves communes ont le caractère d'un devoir en classe habituel.

Le Service des statistiques et analyses du ministère et l'Agence pour le développement de la qualité scolaire recueillent les résultats et les analysent en établissant une moyenne de chaque classe, de chaque lycée et une moyenne nationale.

Avec l'introduction des premiers socles de compétences, cette évaluation se double d'une analyse plus fine des performances des élèves en fonction des descripteurs de compétences établis pour la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Grâce à ce type d'épreuves, le ministère de l'Éducation nationale vise essentiellement à améliorer la cohérence entre les classes d'un même établissement, mais aussi entre les différents lycées du pays, à favoriser l'échange et la collaboration entre enseignants et à leur permettre d'évaluer leurs propres enseignements.

Programme for International Student Assessment (PISA)

Le test principal du quatrième cycle de l'enquête PISA a été effectué en 2009 dans tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et 37 pays partenaires. Au Luxembourg, les épreuves de l'enquête principale ont eu lieu dans tous les lycées et lycées techniques, afin de garantir la représentativité et la validité des résultats.

L'enquête PISA mesure les compétences fondamentales des élèves de 15 ans dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences, qui sont essentielles pour un apprentissage tout au long de la vie. Au-delà de ces compétences, l'étude relève les aptitudes, les stratégies et les motivations de l'apprentissage. PISA, un programme à long terme, se poursuit par cycles de trois ans. Chaque cycle d'évaluation privilégie un domaine précis qui absorbe la plus grande partie du temps de test. Tout comme lors du premier cycle PISA en 2000, la compréhension de l'écrit fut le domaine majeur d'évaluation en 2009.

Au Luxembourg, l'étude PISA s'est déroulée pendant deux jours. La première journée a été consacrée à la partie internationale de l'étude et la deuxième journée à la partie luxembourgeoise. Celle-ci a exploré des thèmes spécifiques au contexte luxembourgeois, comme les compétences de lecture des élèves dans la deuxième langue de test (l'allemand ou le français).

Les résultats de l'étude PISA 2009 seront publiés en décembre 2010.

International Civic and Citizenship Education Study (ICCS)

L'étude ICCS évalue les connaissances et les compétences des élèves inscrits en deuxième année de l'enseignement post-primaire (6e ES / 8e EST) dans le domaine de l'éducation politique et citoyenne. L'étude est réalisée sous la direction de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement). Au total, 38 pays à travers le monde y participent. Au Luxembourg, les épreuves ont été réparties sur deux jours. La première journée est consacrée à la partie internationale. La deuxième journée a comporté un volet national qui évalue les connaissances et les attitudes des élèves relatives au Grand-Duché. En 2009, l'étude a eu lieu conjointement avec l'étude PISA.

Les résultats de l'étude ICCS sont attendus pour le deuxième semestre 2010.

Les partenariats nationaux et internationaux de l'Agence

L'Agence participe à des projets nationaux et internationaux: au niveau national avec l'Université du Luxembourg, le CRP-Santé et l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC); au niveau international avec le Réseau européen des responsables des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs, l'OCDE et l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA), le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) de l'OCDE, l'Université de Dortmund (projet PIRLS), le réseau DACHL (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg) portant sur le pilotage des systèmes éducatifs et les socles de compétences, et l'Association pour le Développement des Méthodologies d'Évaluation en Éducation en Europe (ADMEE).

15. Les compétences transversales

Les compétences transversales concernent des domaines particulièrement importants pour le savoir-être et l'épanouissement des élèves. Un certain nombre d'entre elles ont connu en 2009 des changements ou des actions notables.

En ce qui concerne *l'éducation à la citoyenneté*, les socles de compétences ont été élaborés pour les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental. Leur élaboration pour l'ES est en cours. En outre, un nouveau manuel d'éducation à la citoyenneté pour les classes de la formation professionnelle et le cycle supérieur de l'EST est en préparation et sera achevé en juillet 2011. Un groupe de travail ministériel travaille sur le concept de culture générale au régime préparatoire de l'EST.

Le comité interministériel créé en février 2008 sur *l'éducation au développement durable* a remis au Conseil de gouvernement en mai 2009 une proposition de stratégie nationale. Les priorités retenues par le comité interministériel feront l'objet d'un plan d'action applicable dès 2010.

L'éducation à la santé continue à se concentrer sur la lutte contre la violence, les toxicomanies et le SIDA notamment par des campagnes d'information. En 2009, l'instrument de prévention des drogues « Extratour Sucht-Lëtzebuerg » s'est élargi à deux nouveaux domaines : l'alcool et le tabac.

Les initiatives visant à encourager la motricité se sont multipliées :

- « Schwamm mat mam Molly »,
- le 8e Schoulsportdag du 30 mars au 4 avril 2009 dans le cadre du plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen »,
- une étude sur la santé et la motricité des élèves au lycée ; elle fera l'objet d'un rapport en avril 2010,
- *Modellprojekt « Bewegte Schule »*, mené auprès de 400 enfants âgés de quatre à six ans de septembre 2007 à juillet 2009. Ce projet donnera lieu à la parution d'un manuel au printemps 2010.

Les initiatives portant sur *l'amélioration du climat scolaire* ont été les suivantes en 2009:

- « Ech an déi aner » à l'école fondamentale,
- « Peer-Mediation im Schulalltag » ou la résolution constructive des conflits à l'enseignement post-primaire,
- « Anti-Gewalt-Trainer/in & Deeskalationstrainer/in », formation continue pour le personnel psycho-socio-éducatif des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) des différents lycées et pour d'autres acteurs du secteur « jeunes », soit 28 personnes.

L'éducation aux médias s'attache en priorité à faire connaître les dangers d'Internet. « *Luxemburg sicher im Netz* » s'adresse aux élèves de fin de cycle 3, de cycle 4 et de 7e. Des spécialistes en sécurité informatique, assistés d'enseignants, interviennent dans les classes afin de les sensibiliser. Un guide de la sécurité sur Internet, « *Leitfaden zur Informationssicherheit für den Unterricht und zu Hause* », est désormais disponible. Il a fait l'objet d'un numéro spécial du courrier de l'éducation nationale. Les sites Internet correspondant sont sans cesse mis à jour : www.mysecureit.lu, www.lusi.lu et www.cases.lu .

Enfin, l'éducation à la sécurité routière est assurée par le projet pédagogique multidisciplinaire « *Mobilité et Sécurité sur la Route* ». Celui-ci fait partie intégrante des horaires et programmes des classes de 5^e / 9^e, respectivement 3^e/11^e. En plus du contenu mis à disposition via le site www.msr.lu, des démonstrations pratiques ont lieu chaque année dans tous les lycées.

16. La promotion de la lecture

La lecture constitue la clé de la réussite à l'école. Sa promotion est donc une priorité permanente de l'École luxembourgeoise.

La campagne « Fabula - Raconte-moi », initiée en 2008, souligne la relation entre le goût du livre et la réussite scolaire et sensibilise les parents à l'importance de mettre les enfants en contact avec les livres dès les premières années de leur vie.

Son but est d'amener des livres dans chaque famille. Chaque année est offert un livre illustré à tous les enfants d'une des 3 tranches d'âge suivantes : 0, 2 et 4 ans. En 2009, il s'est agi de l'album illustré « Frupps » de Stina Fisch distribué aux enfants de deux ans par l'intermédiaire des médecins pédiatres dans le cadre des consultations médicales.

Le projet « Sacs d'histoires » promeut la lecture multilingue dès l'entrée à l'école et l'échange avec les parents. Deux livres, enregistrés en plusieurs langues sur CD, sont mis à la disposition des enseignants. Les histoires sont traduites dans les langues officielles de l'école luxembourgeoise et les langues des enfants la fréquentant. Le livre est raconté en luxembourgeois à l'école. Puis, l'élève l'emporte chez lui dans un sac contenant le CD, une surprise et des suggestions à partager en famille, dans sa langue.

Lancé en 2006, le Concours de lecture à voix haute, cible les élèves de 5e année. Il a connu un grand succès en 2009. Les 24 finalistes ont lu devant un large public au Théâtre des Capucins. Le concours 2010 s'adressera aux classes du cycle 4.

Le groupe de travail « Comics » a terminé ses travaux sur l'importance de la bande dessinée dans la promotion de la lecture. Un numéro spécial du Courrier de l'Éducation nationale les présentera en 2010.

Dans le cadre de la Journée européenne des langues, l'initiative « Erziel mer deng Geschicht » a permis aux participants des classes préscolaires et primaires de raconter une histoire dans la langue de leur choix. 33 histoires ont été enregistrées en allemand, français, luxembourgeois, néerlandais, portugais et serbo-croate. Le CD a été distribué dans les écoles.

Pour appuyer les enseignants dans leur mission de développement de la lecture, le ministère leur propose différents outils:

- un catalogue de livres de jeunesse en langue luxembourgeoise, « Lies a fléi », dans sa troisième édition ;
- une liste des auteurs disponibles pour faire des lectures dans les classes de l'école fondamentale ;
- une aide à la création ou refonte de bibliothèque dans les écoles fondamentales ;
- une formation continue pour les bibliothécaires des lycées (logiciel BCDI, portail BNU). L'élaboration d'un document stratégique est prévue en 2010.

Enfin, le ministère a participé, comme chaque année, à la Semaine de la Lecture en novembre 2009 et à la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, en avril, notamment par une lecture de l'auteur syrien Rafik Schami.

17. L'éducation à la culture

Afin de faciliter l'accès à la culture et la mission des instituteurs, le ministère édite chaque septembre un numéro spécial du Courrier de l'Éducation nationale réunissant activités culturelles et workshops à destination des classes. Il a également mis à disposition dès septembre le nouveau tome de l'anthologie de chants pour l'enseignement fondamental, « Papageno – Papagena 3 ».

Côté cour, l'action Theaterschoul se poursuit avec en 2009 la représentation publique, à Marnach et à Steinsel, de « Peter Pan » des « Kids on Stage » et le projet de cirque « Saved by the bell ».

À l'ES et l'EST, de nombreux lycées ont organisé une ou plusieurs actions culturelles avec le soutien financier du ministère. À titre d'exemple, en 2009, l'Athénée de Luxembourg a invité l'acteur conteur Pie Tshibanda, le Lycée Aline Mayrisch a participé au festival européen de latin grec, le Lycée classique d'Echternach a réalisé un projet musico-théâtral à l'Orangerie, le Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette a organisé une soirée musicale Melomania, le Lycée classique de Diekirch a organisé un concours de lecture en langue française, etc.

Au régime préparatoire, la plupart des activités culturelles sont inscrites dans la grille horaires. La palette offerte est très large: djembé, capoeira, chant choral, théâtre, sorties culturelles, ...

Certains lycées ont créé des projets culturels bien définis: le Lycée technique de Bonnevoie avec Cooltour 09/10 (visite de musées, spectacle de danse, présence au Festival DirActors Cut, ...) ; le Lycée technique d'Esch avec un programme d'ateliers de sculpture, de peinture et beaux-arts pour des classes entières ; le Lycée technique du Centre avec des sorties à la Philharmonie, au Grand Théâtre avec la visite de la construction et le montage de la scénographie et des répétitions, etc.

Enfin, une centaine d'élèves du régime préparatoire de sept lycées ont participé aux ateliers de découverte des pays du Sud proposés par les l'Action Solidarité Tiers Monde et l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés. Ils ont montré publiquement le fruit de leur travail lors de la fête des ateliers des cultures le 12 juillet 2009.

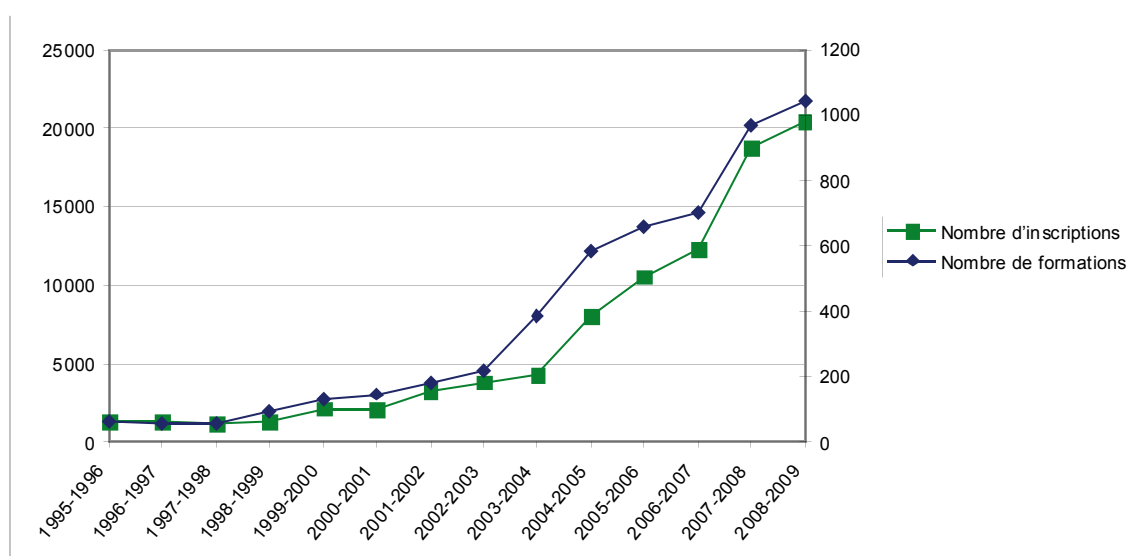
18. La formation continue du personnel de l'éducation

18.1. Les chiffres

1 041 formations ont été proposées au personnel enseignant et socio-éducatif ainsi qu'aux membres des directions et de l'inspectorat. 20 399 inscriptions ont été traitées pendant l'année scolaire 2008-2009. 14 536 inscriptions se réfèrent à des femmes et 5 863 à des hommes.

333 formations ont été organisées en coopération avec des écoles et lycées. Ces activités ont cumulé 7 657 inscriptions.

Évolution des formations et des inscriptions



18.2. Les grands axes du développement de l'offre de formation

Afin de mettre en pratique les décisions politiques, les axes suivants ont été retenus pour l'élaboration de la politique de formation :

- l'acceptation et donc la promotion de l'obligation de formation continue,
- la sensibilisation aux réformes afin de faciliter leur appropriation (cycle de conférences, restructuration du programme de formation continue et du site internet, newsletter mensuelle),
- l'adaptation de l'offre (contenu et modalités) aux besoins hétérogènes des enseignants,
- l'accompagnement de la réforme de la nouvelle école fondamentale (1774 participations aux réunions d'information, notamment sur les bilans intermédiaires ; 2 686 inscriptions dans 94 formations organisées dans les communautés scolaires).

18.3. Les écoles en mouvement

Les écoles en mouvement ont été accompagnées par des mesures de formation continue répondant spécifiquement à leurs besoins.

La plupart des activités de formation continue se sont adressées à l'ensemble des enseignantes et des enseignants des écoles concernées (coopération avec les parents, formations disciplinaires, évaluation, travail en équipe). Certaines ont accueilli une délégation des écoles en mouvement (gestion du projet, gestion de réunions).

Ce concept a permis d'agencer les formations continues en tenant compte, d'un côté des décisions politiques qui définissent les balises pour l'avenir et, de l'autre côté de la réalité actuelle dans les établissements scolaires. Ainsi, une approche participative est de mise en vue de répondre au mieux aux besoins locaux pour amorcer et soutenir les processus de développement de l'enseignement.

18.4. Les formations continues prioritaires pour l'année scolaire 2008-2009

Pendant l'année scolaire 2008-2009, les priorités ont visées le développement des compétences professionnelles suivantes :

- Priorité 1 : l'apprentissage
- Priorité 2 : l'approche par compétences
- Priorité 3 : le travail en équipe et la communication avec les parents
- Priorité 4 : la gestion des établissements scolaires (à l'attention des futurs membres des comités d'école)

C ■ La gouvernance au quotidien dans l'éducation nationale

19. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)

Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires structure ses activités selon cinq axes principaux.

4. Le Centre de consultation pour jeunes et familles propose un soutien psychologique (suivis individuels et familiaux) sur les plans scolaire, personnel, familial et relationnel.
5. Le Centre d'orientation scolaire accompagne l'élève dans une réflexion active sur ses méthodes de travail, ses compétences, ses intérêts et ses motivations, ses prises de décision, ses projets scolaires, professionnels et personnels.
6. Le Centre de ressources des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) coordonne et évalue les contenus et méthodes de travail des SPOS ; il initie et accompagne des projets d'orientation, de prévention et de promotion de la santé ; enfin, il favorise la communication entre les acteurs scolaires.
7. Les services sociaux et scolaires attribuent des subsides et bourses à des élèves de l'enseignement primaire et post-primaire à l'étranger, du post-primaire au Grand Duché et pour des études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur. Ils organisent également des cours de rattrapage pendant les vacances d'été.
8. Les autres missions du CPOS portent sur l'organisation de l'intervention des psychologues dans le passage primaire-post-primaire ; la médiation scolaire ; la participation à des commissions nationales et d'experts et la coopération avec les partenaires du monde du travail et les acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle (chambres professionnelles, Orientation professionnelle de l'ADEM, Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur - CEDIES,...).

20. Le Centre de Technologie de l'Éducation (CTE)

20.1. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service des établissements scolaires

Le système IAM (Identity and Access Management) en service à grande échelle depuis 2007, a été remis à jour fondamentalement. Il fonctionne depuis la rentrée 2009 avec une nouvelle technologie pour une meilleure performance et fiabilité. Plusieurs applications et systèmes y sont connectés : le fichier élèves (FE), le Scolaria, le portail mySchool!, Restopolis, 25 des 30 lycées publics, 3 des 5 lycées privés, RESTENA pour la messagerie des élèves, l'accès à Internet sans fil Eduroam et Inventus qui est l'application de l'inventaire du matériel informatique dans les lycées. La nouvelle application PAT (Personnels Administratif et Technique) a été créée et permet aux directions des lycées de gérer les comptes IAM de leurs personnels administratif et technique. En tout, quelque 1 200 comptes sont gérés à l'aide de l'application PAT.

Eduroam est un service de réseau mondial donnant accès à Internet aux membres des communautés de l'éducation et de la recherche depuis les établissements scientifiques, sans se soucier de leur localisation, et sans tracas administratif. D'abord réservé aux enseignants et étudiants de l'enseignement supérieur, il est accessible depuis la rentrée 2009, aux élèves de l'enseignement post-primaire. Fin 2009, les élèves de trois établissements ont l'accès gratuit à Internet via Eduroam.

Concernant le projet 'elektronescht KlasseBuch' (eKB), dont le CTE a été chargé fin 2008, le modèle conceptuel de la base de données de cette nouvelle application a été développé et une solution a été conçue et présentée. Comme l'application s'intégrera dans un flux de données entre l'outil de planification Untis et le fichier élèves, les premières discussions et négociations ont eu lieu avec le ministère et l'éditeur de l'outil Untis. L'environnement de développement a été mis en place à la fin de 2009.

Au niveau de la sécurité des réseaux à l'entrée des établissements scolaires, les pare-feu (firewalls) ont été consolidés et préparés à une mise à jour importante, tant sur le plan matériel que logiciel, cette mise à jour étant prévue pour 2010.

20.2. Maintenance des équipements informatiques dans les lycées

En 2009, 19 techniciens travaillant dans 29 des 30 lycées publics du pays ont assuré l'encadrement et la coordination des travaux de maintenance, soit plus de 11 000 machines.

20.3. Service audiovisuel

Il a réalisé et / ou produit en 2009 plusieurs CD et DVD à l'intention des classes : les CD pour l'école fondamentale « Sacs d'histoires » et « Karneval der Tiere » ; les films pédagogiques « D'Waasser » et « Mateneen an der Schoul » (conflits à l'école) et le documentaire sur le centre de redressement nazi Stahleck : « Mir waren nëmme Bouwen ».

20.4. Concours Informatique Luxembourgeois (CIL)

En 2009, le CTE a organisé la 18^e édition du Concours Informatique Luxembourgeois (CIL). Les quatre lauréats ont participé à la 21^e Olympiade internationale en informatique à Plovdiv en Bulgarie.

20.5. mySchool! - Le portail intranet de l'Éducation

mySchool! a continué à mettre à disposition de tous ses utilisateurs un seul point d'entrée pour accéder à une énorme base de données de ressources pédagogiques et gérer de manière efficace et sécurisée toutes les tâches à la fois pédagogiques et administratives.

20.6. En route vers le eLearning

Au cours de l'année 2009, la cellule de développement de mySchool! a travaillé sur plusieurs développements majeurs dans le domaine de l'e-Learning dont le webfolio utilisé notamment par l'eBac et les évaluateurs de connaissances « Gyana » permettant à tout enseignant de créer des exercices interactifs et autocorrectifs.

20.7. Formations et assistance

Un nombre croissant de formations mySchool! de tout genre et de tout niveau a été organisé sur demande des établissements scolaires. En 2009, il s'est agi essentiellement de formations à l'outil de gestion des nouvelles bibliothèques de l'école fondamentale et aux espaces web écoles. En effet, ces intranets sont utilisés par un nombre croissant d'écoles et de lycées comme outil de communication, de collaboration et de gestion interne. Tous les collaborateurs de mySchool! contribuent à l'assistance sur site pour l'installation et le développement de ces intranets

20.8. Statistiques de connexion

Actuellement, le site mySchool! enregistre l'identification de plus de 2 500 personnes différentes par jour, plus de 9 000 par semaine, avec un nombre d'utilisateurs connectés en parallèle avoisinant les 180 en moyenne pendant la journée (heures de cours) et 100 en soirée.

21. L'éducation différenciée

L'Éducation différenciée s'adresse aux enfants à besoins spécifiques.

21.1. Les équipes multiprofessionnelles

À la rentrée scolaire 2009/2010, une équipe multiprofessionnelle a été mise en place dans chaque arrondissement d'inspection.

Chaque équipe se compose de spécialistes relevant des services de l'Éducation différenciée (anciennement Service ré-éducatif ambulatoire, Service de Guidance de l'Enfance), du Centre de Logopédie et de l'Enseignement fondamental.

En font partie des psychologues, des pédagogues, des professeurs d'enseignement logopédique, des instituteurs, des agents socio-éducatifs, des rééducateurs en psychomotricité, des orthophonistes, etc.

Il appartient à ces spécialistes d'apporter leur conseil aux équipes pédagogiques, de contribuer à l'élaboration du diagnostic d'élèves en difficultés et de participer, le cas échéant, à la conception et la mise en œuvre d'un plan de prise en charge individualisé. Ils sont à l'écoute des parents qu'ils accompagnent lors du parcours scolaire de leurs enfants.

Un coordinateur ou une coordinatrice est désignée par arrondissement.

Cette approche pluridisciplinaire fondée sur l'échange entre toutes les parties impliquées, favorise la cohérence des mesures entamées.

21.2. Développement de la qualité de l'enseignement

Le groupe de pilotage de l'Éducation différenciée, instauré en 2008, a soumis au ministre ses premières réflexions concernant un futur centre pour le développement en pédagogie spécialisée, afin de promouvoir celle-ci au sein de l'enseignement fondamental et secondaire.

Les membres de ce groupe ont bénéficié d'une première formation (Personalentwicklungsmaßnahme) afin de pouvoir participer activement à la promotion de la pédagogie spécialisée.

21.3. Formation continue

Dans le souci d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques, le plan de formation continue de l'Éducation différenciée s'est poursuivi en 2009, avec la coopération d'experts allemands, suisses, français et luxembourgeois.

Par ailleurs, la Sixième rencontre internationale Pédagogie & Psychologie, organisée avec le SCRIPT, a porté sur le thème *Lernen und Emotionen: Neurowissenschaftliche Erkenntnisse als Herausforderung für die Pädagogik*. 300 personnes de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et de l'Éducation différenciée ont débattu des liens entre les volets émotionnel et cognitif des processus d'apprentissage.

21.4. Projets dans le cadre de la Grande Région

Des rencontres ont eu lieu avec les autorités de la Kreisverwaltung Trier-Saarburg en vue de la mise en place de projets scolaires communs ainsi que d'un échange de titulaires et de compétences.

Des contacts ont également eu lieu avec le responsable de la Martin-Luther-King Schule à Traben-Trarbach pour évaluer les possibilités d'une collaboration et d'un transfert de concepts dans le domaine de prise en charge d'enfants à troubles du comportement.

22. Le Service de la Formation des Adultes

22.1. Missions

La loi modifiée du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la formation des adultes et donnant un statut légal au Centre de langues Luxembourg, confie plusieurs missions au Service de la formation des adultes :

- de coordonner la formation offerte aux adultes en cours du soir par l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique ;
- d'organiser un régime adultes ouvrant au moyen de cours du soir l'accès aux diplômes et certificats délivrés par l'enseignement du jour ;
- d'assurer l'instruction de base des adultes résidant au Luxembourg qui en expriment le désir ;
- d'organiser des cours d'intérêt général dans les domaines de formation générale et de promotion sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire de communes et d'associations sans but lucratif de diffuser d'une manière efficace les informations sur les différents cours et de conseiller les adultes désireux de fréquenter les cours du soir ;
- d'entretenir des relations suivies avec les services de la formation des adultes d'autres pays.

22.2. Les cours

Le Service de la formation des adultes est d'une part, en coopération directe avec les établissements scolaires de l'enseignement post primaire, il est organisateur de cours de deuxième voie de qualification ainsi que de cours d'intérêt général et de promotion sociale. D'autre part, il est coordonnateur des cours organisés, de façon décentralisée, par des organisateurs locaux, à savoir les administrations communales et les associations sans but lucratif.

Le Service de la formation des adultes aide les communes et les associations à garantir une valeur reconnue des cours pour adultes. Les projets soumis par les organisateurs locaux qui répondent aux conditions générales et aux critères de qualité pédagogiques peuvent bénéficier d'un label de qualité qui se présente sous forme de logo avec la mention « Cours agréé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle » et qui peut être utilisé par l'institution organisatrice notamment à des fins de publicité et de recrutement des apprenants. En outre, en cas d'acceptation du budget à soumettre par l'organisateur local, la participation financière du ministère de l'Éducation nationale se fait par le biais d'une subvention.

Les critères de qualité au niveau de la pédagogie et de la gestion auxquels doivent répondre les cours sont les suivants:

- Les cours doivent être ouverts, aux mêmes conditions, à tous les adultes désireux de les fréquenter.
- Les cours doivent compter au moins 15 participants réguliers.
- Les compétences visées par le cours ainsi que les contenus de formation doivent être définis préalablement.
- Avant l'inscription, les apprenants sont conseillés et informés quant aux compétences visées et aux contenus du cours.
- Les cours doivent être dispensés par du personnel enseignant agréé ou par des titulaires des certificats et diplômes légalement requis pour enseigner la branche respective dans l'enseignement luxembourgeois.

Depuis l'année scolaire 2008-2009, chaque formateur dispensant des cours conventionnés doit disposer d'un agrément individuel renouvelable tous les 5 ans. Dans ce contexte le SFA a traité 334 demandes d'agrément, parmi lesquelles 204 demandes ont été soumises par des femmes.

Le Service de la formation des adultes garde toutefois un droit d'inspection et de contrôle, notamment dans le sens que l'organisateur local doit lui présenter, à intervalles réguliers, des rapports-bilans sur le déroulement des cours.

La Commission consultative à l'éducation des adultes a pour mission de procéder à la définition et à la mise à jour régulière des priorités et des critères de qualité pour la formation des adultes.

22.3. Cours d'instruction civique

Dans le cadre de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise le Service de la Formation des Adultes est chargé de l'organisation des cours d'instruction civique à suivre pour être admis à la naturalisation.

Le Service de la formation des adultes du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle organise 10 cours gratuits (chaque cours ayant une durée de 2 heures) qui informent sur le fonctionnement de l'État luxembourgeois, les libertés fondamentales des citoyens et les principes régissant la vie en société. Les personnes intéressées doivent assister à trois cours sans obligation de test à la fin du cours. Les cours sont tenus en luxembourgeois (LB), français (FR), allemand (DE), anglais (EN) et portugais (PT), suivant besoin.

Deux cours sont imposés:

- Les droits fondamentaux des citoyens et la vie publique (MAOB1)
- Les institutions étatiques luxembourgeoises. (MAOB2)

Le troisième cours peut être choisi parmi les sujets suivants :

- L'histoire du Grand-Duché de Luxembourg: La naissance d'un État-Nation au XIXe siècle (MAFA1)
- L'histoire du Grand-Duché de Luxembourg : Le Luxembourg au XXe siècle (MAFA2)
- L'histoire de l'unification européenne : Le Luxembourg au sein du processus d'unification de 1945 à 2006 (MAFA3)
- Les institutions communales luxembourgeoises (MAFA4)
- L'économie politique : Les structures économiques du Grand-Duché (MAFA5)
- La vie professionnelle : Le droit de travail au Luxembourg (MAFA6)
- La cohésion sociale : Le principe et le système de la sécurité sociale au Luxembourg (MAFA7)
- La presse : Les médias au Luxembourg : la presse et la communication (MAFA8)

Pendant l'année scolaire 2008-2009, les cours ont été organisés dans les lycées suivants : Lycée Hubert Clément Esch/Alzette (LHCE) ; Athénée de Luxembourg (AL) ; Lycée classique de Diekirch (LCD).

En 2008-2009, 18 enseignants ont dispensé ces cours.

En 2008-2009, 688 personnes ont reçu leur certification pour l'instruction civique, dont 405 femmes et 283 hommes.

22.4. Enseignement secondaire : 2ème voie de qualification - cours pour adultes

Dans le cadre des cours de deuxième voie de qualification pour adultes, notamment les cours organisés à l'Athénée de Luxembourg et préparant à l'examen de fin d'études secondaires, un projet d'innovation pédagogique a été entamé en 2008-2009.

En effet, depuis plusieurs années, une régression du nombre d'inscriptions avait été constatée. Cette régression avait été mise en lien direct avec la rigidité de la structure des cours du soir organisés en « classes équivalentes à celles de l'enseignement du jour ».

De par sa formule, le « ebac » offre une structure plus souple : il permet à l'apprenant d'avancer à son rythme en suivant des modules. Pour remédier à la régression des inscriptions il a été décidé d'introduire la même organisation modulaire pour les cours du soir.

Les apprenants qui ont une note dans tous les modules de 1^e sont autorisés à se présenter à l'examen de fin d'études secondaires ; la moyenne des notes des modules constitue la note de bilan.

Pour l'année scolaire 2008-2009, 32 apprenants étaient inscrits dans les différentes classes de l'enseignement secondaire organisées par l'Athénée de Luxembourg dont 18 étaient des femmes.

Nombre d'apprenants inscrits par classe de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2008-2009 en CouSo

Remise à niveau	5
3 ^{ème} G	9
2 ^{ème} G	8
1 ^{ère} G	10
Total	32

Parmi les 10 apprenants inscrits en classe terminale, 1 seul ne s'est pas présenté à l'examen de fin d'études secondaires ; 5 apprenants ont été admis en 2^{ème} partie B et 4 apprenants ont décroché le diplôme de fin d'études secondaires (BAC).

22.5. Enseignement secondaire : 2^{ème} voie de qualification pour adultes - eBac

2008-2009 fut la troisième année de fonctionnement de la plateforme eLearning eBac. Au vu des très bons résultats tant au niveau des inscriptions des élèves (377 pour les six sessions 2008-2009), de la progression des eLearners dans leur enseignement et de la méthode pédagogique *blended learning*, le concept global de l'eBac n'a pas été modifié. Il s'appuie notamment sur l'enseignement par modules, l'ePortfolio à maintenir par l'eLearner tout au long de son parcours et les webfolios pour la présentation mult média et interactives des cours.

L'analyse des besoins des eLearners a révélé que deux périodes d'inscription annuelles pour les nouveaux eLearners ne sont plus suffisantes. C'est la raison pour laquelle il est désormais possible de rejoindre l'eBac tous les deux mois.

En 2009, sept eLearners se sont présentés à l'examen parmi lesquels deux ont suivi la totalité de l'examen.

eLearner	Totalité	Partie A	Partie B	Promotion
Candidat 1	X			admis / bien
Candidat 2	X			admis / assez bien
Candidat 3		X		admis en 2 ^e partie
Candidat 4		X		admis en 2 ^e partie
Candidat 5		X		admis en 2 ^e partie
Candidat 6		X		autorisé particip. septembre
Candidat 7			X	EC obl. : Sciences Sociales

Selon les prévisions, sur les 115 eLearners actuellement inscrits, 16 eLearners participeront aux épreuves du baccalauréat en juin 2010.

La moyenne d'âge des eLearners est de 28 ans.

22.6. Certification

Le Service de la Formation des Adultes décerne des certificats d'assiduité aux participants aux cours du soir présentant un taux de participation d'au moins 70%. En 2008/2009, 8 358 certificats ont été délivrés et enregistrés au SFA, ce qui représente un taux moyen de certification de 58 %. De ces certificats 588 étaient des « Internetführerschäin » dont 386 ont été délivrés à des femmes et 688 étaient des certificats pour l'instruction civique dont 405 ont été délivrés à des femmes.

En 2008-2009, les cours du soir organisés par le Service de la formation des adultes dans les lycées et institutions luxembourgeoises et étrangères (hors INL) ont été au nombre de 316. Les plus fréquentés étaient les cours de langue, de beaux-arts et les cours ménagers. Sur les 4 331 apprenants inscrits, 65,74% étaient des femmes.

Les cours du soir conventionnés par le Service de la formation des adultes dans les communes et associations ont été au nombre de 418 pour 2 200 apprenants. Les plus fréquentés étaient les cours de langue et les cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique.

En 2008-2009, le nombre d'inscriptions aux cours de langues s'est élevé à 8 496 (dont 5 509 femmes). En 2007-2008, il était de 6 491.

22.7. Le personnel du SFA

En 2008-2009, le SFA comptait 156 femmes et 190 hommes comme chargés de cours, à durée indéterminée, déterminée ou payés par forfait. Le nombre du personnel administratif est resté stable (3,25 unités) depuis la création du SFA en 1991, bien que les inscriptions aux cours organisés par le SFA soient passées à 15 166 en 2008-2009.

		1999	2006/2007 (dont femmes)	2007/2008 (dont femmes)	2008/2009 (dont femmes)
2ième voie de qualification	Enseignement secondaire	80	134	169 (74)	409 (228)
	Enseignement secondaire technique	330	582	548 (285)	360 (173)
	Sous-total	410	716	717 (359)	769 (401)
Cours d'intérêts général et de promotion sociale	Alphabétisation	55	92	116 (61)	93 (52)
	Cours pour déficients visuels		84	105 (54)	203 (97)
	Cours de langues	6702	6491 (4191)	7003 (4474)	8496 (5509)
	Cours de beaux-arts	914	965 (725)	811 (646)	917 (725)
	Cours de dactylo, compta. et informatique	887	2228 (1456)	2412 (1564)	2350 (1503)
	Cours ménagers	433	684 (488)	554 (449)	565 (443)
	Sciences humaines et sociales	242	121 (93)	471 (446)	864 (837)
	Cours techniques	77	121 (14)	127 (6)	154 (11)
	Sous-total :	9.255	10.610 (6.967)	11.599 (7.700)	13642 (9177)
Nationalité luxembourgeoise	Instruction civique	/	/	/	755 (441)
	Sous-total :	/	/	/	755 (441)
TOTAL		9.720	11.502	12.316	15.166

Nombre **total des inscriptions** aux cours organisés par le service de la Formation des Adultes par matière enseignée (Lycées, Institutions luxembourgeoises et étrangères, Communes, a.s.b.l, E-lux) sans le INL (ancien CLL) pour l'année scolaire 2008/2009

23. La formation professionnelle continue

En 1992 est créé l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) sous forme d'établissement public doté d'un conseil d'administration à composition tripartite.

L'INFPC est devenu aujourd'hui un acteur majeur dont les actions se déclinent en quatre champs d'activité :

- promotion de la formation professionnelle continue;
- accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'accès au financement étatique et instruction des demandes de cofinancement;
- gestion du portail d'information sur la formation www.lifelong-learning.lu;
- développement de concepts de formation professionnelle continue.

En 1999 la législation sur l'accès collectif à la formation professionnelle continue (amendée en 2001 et 2008 - intégrée dans le code du travail depuis 2006) est votée.

Le premier titre de cette loi permet aux entreprises d'introduire une demande de cofinancement de la formation professionnelle continue de leurs salariés auprès du ministère tandis que le deuxième titre introduit le droit d'établissement pour les sociétés privées qui prestent de la formation professionnelle continue.

En 2000, quelque 170 entreprises ont soumis une demande de cofinancement au ministère engendrant des dépenses de 12 millions d'euros, tandis qu'en 2009 quelque 900 entreprises ont entrepris la même démarche engendrant une dépense prévisionnelle de 32 millions d'euros. L'aide à la formation est limitée à 14,5 % de l'investissement total de l'entreprise en formation. Il est intéressant de noter que les actions de formation initiées par les entreprises et forcément en relation directe avec le travail, couvrent aujourd'hui presque 40% des salariés au Luxembourg.

En 2007 est votée la législation sur l'accès individuel à la formation professionnelle continue en créant le congé individuel de formation, cette loi entre en vigueur le 1er janvier 2008.

Lors de sa première année d'application, la législation sur l'accès individuel à la formation professionnelle continue a incité quelque 1 500 personnes à soumettre une demande congé formation donnant lieu à une autorisation pour 9 000 jours de congé. En 2009, 1 800 personnes ont introduit une demande donnant lieu à 11 000 jours de congé formation

24. Le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC)

Par la loi du 16 mars 2007 réformant la formation professionnelle, l'offre de formation du Centre national de formation professionnelle continue - CNFPC a été réorganisée.

Les Cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) sont devenus partie intégrante du système formel d'éducation et de formation.

Les cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle offerts à des adultes ne sont plus réservés exclusivement aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi à l'Administration de l'Emploi et se déroulent sous la responsabilité pédagogique et financière du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Le CNFPC organise, sur demande et avec des moyens budgétaires du Ministère du Travail et de l'Emploi, des formations (formations complémentaires) pour les besoins des entreprises, des secteurs professionnels ou des associations.

Pour les élèves du COIP ont été introduits une aide à la formation permettant de soutenir des ménages à faible revenu ainsi qu'une prime de formation récompensant les élèves qui ont réussi une insertion en apprentissage ou sur le marché de l'emploi après les COIP.

Pour les jeunes adultes (18-25 ans) a été introduite une indemnité de formation, permettant à des personnes ne disposant pas de ressources propres ou vivant dans un ménage avec très peu de ressources (critères RMG) de pouvoir suivre une formation en vue d'une insertion sur le marché de l'emploi.

Inscriptions en 2009 et développement des effectifs depuis les années 1990

CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	
initiation et formation demandeurs d'emploi	223
formations complémentaires	247
total chômage	470
promotion sociale/cours du soir	638
cours et examens CIP/CCM/CATP	151
formation professionnelle continue	2974
total FPC	3763
formation initiale : classes IPDM/COIP et formations professionnelles	1053
TOTAL	5286

25. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN)

Le CSEN, organe consultatif créé par la loi du 10 juin 2002, est placé sous l'autorité de la ministre de l'Éducation nationale. Il comprend 36 membres nommés par la ministre pour un mandat renouvelable de quatre ans, sur proposition des organismes et associations représentant les partenaires de la vie scolaire, à savoir :

- les parents, étudiants et élèves,
- le personnel enseignant,
- les autorités en rapport avec l'école (Collège des inspecteurs de l'enseignement primaire, Collèges des directeurs de l'ES et de l'EST, communes, cultes reconnus, etc.)
- le monde économique, social, associatif et culturel.

Le CSEN est habilité à se prononcer soit à la demande de la ministre, soit de sa propre initiative, sur toutes les questions ayant trait à l'éducation nationale et plus particulièrement sur celles qui touchent les grandes orientations du système éducatif.

En 2009, le CSEN s'est réuni deux fois en séance plénière pour être informé sur la nouvelle démarche pour l'orientation des élèves en classe de 9^e de l'enseignement secondaire technique et sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation. Le bureau du CSEN a rencontré la ministre suite au changement de la présidence du conseil pour définir ses futures missions.

26. Le Centre de Coordination des Projets d'établissement (CCPé)

L'année scolaire 2008-2009 a été caractérisée par la mise en œuvre de 21 projets d'établissement (« pé »). Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2008-2009 et 2009-2010 :

Établissement	Intitulé du projet et contenu
Athénée de Luxembourg (2009/10 : 3e année/3)	Mediapolis – vers une conception didactique des médias dans l'enseignement L'objectif est de mettre les médias au profit d'un enseignement à la fois moderne et efficace.
Atert Lycée Rédange (2009/10 : 2e année/3)	L'évaluation des compétences scolaires dans un enseignement par compétences et par tâches L'objectif primordial du concept d'évaluation est d'orienter les élèves vers un parcours scolaire et professionnel couronné de succès.
Lycée Aline Mayrisch (2009/10 : 2e année/3)	IKONA – Integriert, Konsequent, Nachhaltig Le nouveau projet met l'accent sur l'apprentissage par compétences. L'équipe pédagogique souhaite avant tout aboutir à une collaboration plus fructueuse entre les différentes branches et une intégration plus conséquente des méthodes d'apprentissage.
Lycée Classique Diekirch (2009/10 : 3e année/3)	Talenta Intégration, encadrement d'élèves à besoins spécifiques. Donner la possibilité à chaque élève de réveiller, de stimuler le potentiel qui est en lui.
Lycée de Garçons Esch (2009/10 : 1re année/3)	Vers une nouvelle approche de l'évaluation des élèves L'objectif du projet est de rendre l'enseignement plus efficace avec l'introduction d'une évaluation plus formative, un meilleur encadrement des élèves en difficulté, une offre de voies d'excellence aux élèves motivés et une meilleure orientation.
Lycée de Garçons Luxembourg (2009/10 : 3e année/3)	Langues déliées Amélioration de l'apprentissage des langues. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques et ouverture de l'école au monde extrascolaire.
Lycée Michel Rodange Luxembourg (2008/09 : 3e année/3). Projet venu à terme en juillet 2009.	Instruire Socialiser Certifier - « Isocert » L'objectif est d'élaborer un portfolio interne pour toutes les classes en aidant les élèves à définir leur propre projet de vie par des projets concrets ; leur attribuer des certificats supplémentaires et collaborer avec le monde du travail.

Lycée Robert Schuman Luxembourg (2009/10 : 1re année/3)	PRIDEL – Projet d'intégration et d'encadrement des élèves Création d'une structure d'accueil pour assurer l'encadrement des élèves difficiles, responsabiliser les élèves, les enseignants et les parents pour résoudre les problèmes de discipline, de motivation et de respect.
Lycée technique Agricole (2009/10 : 3e année /3)	E-learning dans le secteur vert : l'ABC du savoir professionnel Offrir une formation à distance accessible aux élèves, futurs entrepreneurs, et aux entrepreneurs agricoles non qualifiés.
Lycée technique des Arts et Métiers (2009/10 : 3e année /3)	Remédier pour réussir Les objectifs sont la prévention de l'échec scolaire, la coordination des efforts de remédiation au sein de l'établissement et le renforcement de la coopération entre élèves et professeurs.
Lycée technique Bonnevoie (2009/10 : 1re année/3)	MOBIL – Motivatioun, Bestännegkeet, innovativ Léierkonzepter L'objectif est d'accroître la motivation des élèves en améliorant l'endurance face à l'apprentissage et la discipline, en développant leur sens des responsabilités et en leur (re)donnant l'envie de s'instruire et d'apprendre.
Lycée technique Esch (2009/10 : 1re année/3)	Promouvoir une culture E-learning au sein du LTE Identification des avantages et contraintes de l'e-learning au sein du lycée. Élaboration d'un concept général pour l'introduction d'une culture e-learning.
Lycée technique Ettelbruck (2009/10 : 3e année /3)	ComETT L'objectif est de faire réaliser aux élèves de mini reportages vidéo sur l'orientation telles qu'ils la perçoivent.
Lycée Josy Barthel Mamer (2009/10 : 1re année /3)	Léiere fir d'Liewen L'objectif est de créer des situations proches de la réalité des élèves, dans lesquelles leurs compétences sont mises à l'épreuve. Quatre grands axes caractérisent le projet: comment créer au lycée un cadre de vie agréable; comment prendre soin de sa santé physique et morale; comment gérer les conflits avec les autres; comment devenir responsable de ses apprentissages et apprendre pour la vie.
Lycée technique Mathias Adam (2009/10 : 2e année/3)	ECHOS L'objectif du projet est d'ouvrir l'école sur le monde extérieur en créant un meilleur rapport entre tous les partenaires (internes et externes) à travers des contacts plus étroits dans le cadre des deux volets du projet: communication et environnement.

Lycée technique Nic Bieber (2009/10 : 3e année /3)	Regards croisés – progressons ensemble ! Optimisation des structures et des pratiques de communication entre les divers partenaires au sein du lycée. Définition d'un plan d'action tenant compte des souhaits et doléances des partenaires scolaires.
Lycée technique École de Commerce et de Gestion (2009/10 : 2e année/3)	Le logiciel libre : un défi pour l'école Démonstration par des expériences pratiques que les logiciels libres, comme les outils bureautiques traditionnels, peuvent être employés utilement dans le contexte de l'enseignement.
Nordstadlycée (2009/10 : 1re année/3)	Éducation à la non-violence Instauration d'un climat de non-violence à l'école et mise en place d'un encadrement individualisé pour les élèves à besoins spécifiques qui perturbent le bon déroulement des cours.
Schengen-Lyzeum-Perl (2009/10 : 2e année)	Neue Medien und Lernkulturwandel Ziele des Projektes sind die Vermittlung von Medienkompetenz sowie die Förderung einer Unterrichts- und Schulkultur, in deren Mittelpunkt problemorientiertes, selbstgesteuertes und kooperatives Arbeiten und Lernen stehen.

Les établissements suivants ont commencé la « préphase » de leur projet d'établissement en septembre 2009 :

Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher	TEACH – Transfert Encadrement Autonomie Conception Harmonisation Les objectifs sont l'encadrement des élèves en priorité, puis l'autonomie d'apprentissage, une meilleure communication entre les enseignants et la création d'une équipe d'enseignants par classe/branche pour harmoniser méthodes d'apprentissage et actions disciplinaires.
Lycée Michel Rodange Luxembourg	Autonomie et responsabilité de l'élève Le projet se fixe entre autres les objectifs suivants : mettre en place un enseignement différencié pour mieux encadrer les élèves, valoriser le(s) devoir(s) à domicile; organiser des travaux dirigés dans chaque branche.
Lycée du Nord Wiltz	Awer elo : eng positiv Orientatioun durch partnerschaftlech Berodung L'objectif principal est de former l'élève à découvrir ses propres intérêts, ses capacités et ses attitudes au travail afin qu'il puisse construire l'orientation qui lui conviendra le mieux.
Lycée technique pour Professions de Santé	Encadrement des élèves et étudiants au cours de leur formation Le « pé » vise différents domaines: la réussite scolaire; le développement des compétences professionnelles aux niveaux cognitif, psychosocial et humain et l'apprentissage de la gestion du stress.

Pour l'année civile 2009, un budget total de 452 809,50 a été versé aux lycées et lycées techniques pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement. 198 décharges hebdomadaires ont été accordées pour l'année scolaire 2009-2010.

Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises. Le bureau du CCPÉ s'est réuni une fois. En outre, les membres du conseil ont suivi de près les projets en rencontrant les groupes de pilotage dans tous les lycées concernés.

Le CCPÉ a planifié en février, mars et mai 2010 trois journées de formation au projet d'établissement, à l'intention des chefs des nouveaux « pé ».

Chaque année en janvier les responsables des projets en « préphase » présentent au conseil d'administration les travaux réalisés depuis la rentrée. Les membres du CCPÉ apportent alors leurs conseils sur l'organisation et la planification de chaque projet.

27. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation tout au long de la vie (ANEFORÉ)

L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie - ANEFORÉ asbl gère le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) au Luxembourg. Elle fait partie du réseau des agences nationales de 33 pays européens.

Le programme EFTLV se compose de quatre sous-programmes: Comenius (éducation scolaire) ; Erasmus (enseignement supérieur) ; Leonardo da Vinci (formation professionnelle) et Grundtvig (éducation des adultes).

La mission de l'agence nationale ANEFORÉ, consiste à mettre en place le programme en :

- respectant les modalités et les procédures définies au niveau communautaire ;
- sensibilisant le public potentiel aux activités d'internationalisation de leurs projets d'éducation et de formation ;
- guidant les bénéficiaires potentiels à trouver la manière optimale de mettre en œuvre et de financer leur projet et en les accompagnant pendant toute la durée du projet.

L'ANEFORÉ asbl reçoit une contribution financière de la Commission européenne, du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour mener à bien sa mission. En dehors des activités d'information et de suivi des bénéficiaires l'ANEFORÉ a organisé la conférence de lancement du programme, a participé à plusieurs foires au Luxembourg, a créé un nouveau site internet avec de nouvelles fonctionnalités, a établi un manuel de procédures en vue de l'obtention de la certification ISO 9001 en 2010 et a valorisé les projets réalisés. Fin 2009, l'équipe de ANEFORÉ asbl se composait de 8 personnes (7.5 ETP).

Dans le cadre du programme, sept nouvelles actions ont été lancées en 2009. Au niveau national, trois actions ont connu un certain succès. Ainsi, ANEFORÉ asbl a reçu trois candidatures pour les certificats mobilité Leonardo da Vinci, six pour les visites et échanges Grundtvig et une pour la mobilité individuelle des élèves.

Au niveau de la demande totale toutes actions confondues, une légère augmentation globale a pu être enregistrée – ANEFORÉ asbl a reçu 197 candidatures en 2009 contre 191 en 2008 et 172 en 2007. Au niveau des financements accordés, une baisse de 8% par rapport à 2008 est à signaler (165 contrats émis contre 181 en 2008).

Les actions suivantes ont connu un succès important en 2009 :

- les partenariats Leonardo: sur 10 candidatures reçues en 2009 (contre 3 en 2008), 6 projets ont pu être financés (contre 2 en 2008) ;
- la mobilité placement Erasmus : deux des trois lycées qui proposent des études de BTS ont pour la première fois postulé pour un contrat Erasmus pour envoyer des étudiants en BTS en stage à l'étranger ;
- les formations continues dans le cadre de Grundtvig.

Cependant, des baisses sensibles ont été enregistrées dans les mobilités individuelles :

- les bourses Erasmus pour les étudiants luxembourgeois à l'étranger, 89 contrats en 2009 contre 102 en 2008 ;
- les Visites d'étude Cedefop, trois candidatures en 2009 par rapport à 14 en 2008 ;
- les projets de transfert de l'innovation – Leonardo - avec seulement un projet financé contre deux en 2008 et trois en 2007.

Le budget communautaire total pour la période 2007-2013 est de 6,9 milliards d'euros. En 2009, le budget communautaire national s'élevait à 1 921 668 euros, ce qui signifie une augmentation de plus de 10% par rapport à 2008. Sur le budget 2009, 1 640 000 euros ont pu être engagés pour les différentes actions, ce qui correspond à 85% du budget total.

28. Le respect du genre et l'égalité des chances

Afin de contribuer aux objectifs fixés par le Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes, le ministère a soutenu activement la promotion de la diversification des choix scolaires et professionnels avec le projet « Girl's day et Boy's day ».

Le « Girl's day et Boy's day » donne l'occasion à tous les élèves de l'enseignement secondaire de faire un premier pas dans la vie professionnelle et de découvrir un métier atypique auquel ils n'avaient pas pensé auparavant.

Le ministère a également financé le projet du CID-Femmes, « Künstlerinnen entdecken ». Le CID-Femmes a élaboré un dossier pédagogique autour de différentes femmes-artistes qui ont réussi avec succès à intégrer ce monde longtemps réservé aux hommes.

L'évolution des rapports hommes-femmes peut être suivie de près grâce à la ventilation selon le critère du genre de l'ensemble des statistiques produites par le ministère.

29. L'informatique du ministère

29.1. La gouvernance informatique au ministère

La gouvernance informatique n'est pas une idée nouvelle mais constitue l'un des principaux défis auxquels est confronté aujourd'hui le ministère. Comme l'informatique est de plus en plus au cœur de tous les services du ministère et des écoles, l'inclure est une nécessité. Une bonne gestion informatique repose notamment sur l'accroissement de la transparence et du contrôle sur les opérations et les processus ainsi que sur la standardisation des domaines potentiellement coûteux, comme les achats et le développement applicatif.

En 2009 le service informatique du ministère a continué à s'investir dans cette approche plus globale de gestion informatique.

29.2. Le « fichier élèves » - Évolution et modernisation

Le CRP-Gabriel Lippmann a été sollicité afin de réaliser une étude de faisabilité concernant l'évolution de l'application « fichier élèves » qui assure la gestion des élèves de l'ES et l'EST. En effet, la modularisation prévue par la réforme de la formation professionnelle implique des adaptations majeures de ce système informatique.

Suite à cette étude, le service informatique élaborera en février 2010 le cahier des charges définitif de la nouvelle version du « Fichier Élèves ».

29.3. « Scolaria Élèves » & « Scolaria »

Dans sa deuxième année de mise en production, l'application « Scolaria-Élèves », l'outil de gestion informatique des élèves destiné au personnel enseignant de l'enseignement fondamental, a fait ses preuves même si des efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer son utilisation. Au cours du mois d'octobre, plus de 45 000 élèves ont été saisis dans le système et répartis en classes selon l'organisation scolaire des communes.

29.4. Gestion de la tâche des enseignants de l'ES/EST

Une des principales missions du service informatique consiste dans la gestion des tâches des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique, c.-à-d. le calcul des heures supplémentaires et des provisions y relatives, l'établissement des décomptes annuels pour les enseignants qui prestent des heures supplémentaires ainsi que la gestion des absences du personnel enseignant.

29.5. Anelo.lu

Une collaboration entre le ministère de la Famille et de l'Intégration, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère du Travail a permis de mettre en place le portail internet « Anelo.lu » informant sur les différentes possibilités qui s'offrent aux jeunes après avoir quitté l'école avec un diplôme en poche. Le service informatique participe à la mise en place et l'évolution de ce site.

29.6. Gestion informatisée des cours en éducation des adultes (GICEA)

Le service informatique assure la maîtrise d'ouvrage de la gestion informatisée des cours en éducation des adultes. L'application y relative « GICEA » est une application Intranet-Internet en évolution constante permettant la gestion informatisée de tous les cours organisés par le Service de la formation des adultes, soit

directement dans les lycées, soit en coopération avec les administrations communales, les administrations communales - e-Lëtzebuerg (Internetstufen) et les a.s.b.l..

29.7. « eKlassebuch » - Le livre de classe électronique

Suite à l'annonce du projet « eKlassebuch » fin 2008 par le comité de gouvernance informatique, le Centre de technologie de l'éducation (CTE) a pris en charge la maîtrise d'ouvrage pour mettre en place un livre de classe électronique unique qui puisse être utilisé par tous les enseignants au pays tant au niveau administratif qu'au niveau pédagogique. Un groupe de travail UNTIS a été institutionnalisé par règlement ministériel pour accompagner entre autre le CTE dans sa mission.

29.8. eRestauration® – Système de gestion électronique des restaurants scolaires

Le service informatique assure la maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement technique de l'application « eRestauration® » qui est en production depuis septembre 2007. Pendant l'année 2009, le système a connu des améliorations importantes au niveau fonctionnel ainsi qu'au niveau de la protection des données.

29.9. Contrôle de l'obligation scolaire

Dans le cadre du respect de l'obligation scolaire à la charge des communes, le service informatique a élaboré des procédures relatives aux échanges de données entre les communes et le ministère et aux règles d'accès à ces données par les agents du ministère.

Dans un souci de sécurité, le service informatique va rendre en 2010 toutes ses applications et plateformes compatibles LuxTrust. Dans un premier temps, la certification LuxTrust sera mise en œuvre au niveau des applications web de l'enseignement secondaire. Sont concernés 5 000 enseignants de l'ES et l'EST auxquels l'État luxembourgeois a offert un Signing Stick LuxTrust gratuit.

30. La reconnaissance des diplômes étrangers

Le service de reconnaissance des diplômes a reçu un total de 5 749 demandes de reconnaissance de qualifications scolaires ou professionnelles ; un quart de ces demandes ont été traitées en adressant aux requérants des compléments d'information ou ont été transmises aux autres autorités compétentes.

En 2009, 4480 requérants ont obtenu une équivalence ou une assimilation à un diplôme ou une certification luxembourgeois.

1049 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées dans le domaine des professions de santé, parmi lesquels 635 infirmières et infirmiers.

Pour les professions socio-éducatives, 217 requérants ont obtenu une équivalence de leur diplôme étranger avec celui d'éducateur ou auxiliaire de vie.

1264 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, 287 à un diplôme de technicien et 208 ont obtenu une assimilation à un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP). 32 aides-soignants ont demandé sur base de leur expérience professionnelle et de leur formation continue une assimilation de leur certificat d'aide-soignant au CATP.

84 reconnaissances d'un baccalauréat d'un pays non-signataire des conventions de Paris ou Lisbonne ont également été prononcées.

Par ailleurs 1371 certifications de niveau d'études ont été prononcées à l'intention d'élèves qui ont voulu changer d'orientation scolaire ou intégrer voire réintégrer le système scolaire luxembourgeois.

On constate également en 2009 une nouvelle augmentation de 9,32% du nombre de reconnaissances prononcées de même qu'une augmentation de 5,66% du nombre global des demandes soumises. Ceci peut être en lien avec le marché de l'emploi et l'augmentation du chômage, bon nombre de requérants demandent en effet des certifications de niveaux d'études en vue d'une réorientation professionnelle.

Équivalences	2005	2006	2007	2008	2009
Professions de santé	1040	1334	1142	1194	1049
Professions socio-éducatives	124	185	170	241	217
Fin d'études secondaires ou secondaires techniques	743	1039	1145	1203	1348
Technicien	50	60	166	143	287
CATP	149	365	313	332	208
Niveau d'études		983	926	985	1371
TOTAL	2206	3966	3862	4098	4480

31. La scolarisation des enfants de langue étrangère

Depuis 1998, le Service de la scolarisation des enfants étrangers coordonne les mesures favorisant l'intégration scolaire des élèves étrangers et offre, à travers différents projets et services d'aide, un appui aux élèves, parents d'élèves de langue étrangère et enseignants accueillant ces élèves dans leurs classes.

31.1. Statistiques

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits à l'école publique luxembourgeoise est actuellement de 40,8% et ne cesse de croître (2000-2001 : 34,6%, 2003-2004 : 36,4%).

En 2008-2009, les proportions étaient les suivantes :

- Précoce : 47,5 %
- Préscolaire 49,1 %
- Primaire : 44,2 %
- Secondaire technique 43,0 %
- Secondaire 19,2 %

31.2. Contribution à une pédagogie de proximité

Afin de moduler les mesures en fonction des besoins des usagers, le Service de la scolarisation des enfants étrangers favorise l'échange entre enseignants, coordonne les réunions et activités de différents groupes de travail et collabore à l'organisation de formations continues portant sur la scolarisation et l'intégration d'élèves étrangers. L'année 2009 a été marquée par les activités suivantes :

Groupes de travail

Différents groupes de travail ont élaboré les documents et projets suivants :

- définition de propositions servant de base à l'élaboration du règlement grand-ducal du 16 juin 2009 déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays (enseignement fondamental).
- promotion de la lecture : mise en place du projet « Sacs d'histoires ». Sur la base des modèles canadien et suisse, ce groupe de travail a mis en place, au Luxembourg, le projet d'animation pédagogique pour enfants des cycles 1 et 2, appelé « Sacs d'histoires ».
- élaboration d'un document pédagogique sur l'ouverture aux langues (language awareness), à l'adresse des enseignants de l'enseignement fondamental et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire, qui sera publié en février 2010. L'ouverture aux langues est une approche comparative qui mobilise les ressources des élèves et leur permet de prendre appui sur ce qu'ils savent dans une langue pour mieux en comprendre une autre et élargir progressivement leurs compétences plurilingues et pluriculturelles.
- élaboration, en collaboration avec l'« Institut für Interkulturelle Kommunikation » à Zurich en Suisse, d'une méthode d'apprentissage « luxembourgeois langue étrangère » à l'adresse d'adolescents de langue étrangère nouvellement arrivés au Luxembourg. La publication de la méthode est prévue pour octobre 2010.

Formation des enseignants

La population scolaire se diversifie de plus en plus. Il faudra que l'enseignement s'y adapte continuellement ; la formation continue est donc essentielle. Les actions 2009 ont été les suivantes:

- organisation de deux journées d'accueil dans différentes régions du pays, afin de familiariser les 81 participants (enseignants, inspecteurs, responsables scolaires) avec les nouveautés du règlement grand-ducal du 16 juin 2009 ainsi qu'avec les pratiques et les méthodes « langue étrangère » existantes ;

- organisation de journées de l'accueil pour les titulaires des classes d'accueil et échange continu avec ces titulaires en vue de la mise en place d'un portfolio d'apprentissage des élèves dans les différentes classes d'accueil de l'enseignement secondaire technique ;
- organisation, en collaboration avec le SCRIPT et l'Université de Genève, de formations continues spécifiques, sur la promotion de la lecture et sur l'ouverture aux langues.

31.3. Les modalités d'accueil des élèves nouvellement arrivés

Les effectifs

Le nombre d'élèves nouvellement arrivés est élevé et ne cesse d'augmenter. En témoignent les chiffres relatifs aux élèves de 12 -18 ans s'étant présentés au cours des quatre dernières années à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) du ministère :

15.09.2005 au 14.09.2006 : 373

15.09.2006 au 14.09.2007 : 462

15.09.2007 au 14.09.2008 : 496

15.09.2008 au 14.09.2009 : 519

Le public accueilli

Principales nationalités :

	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
portugaise	45,58 %	50,43 %	54,44%	40,66 %
capverdienne	7,69%	6,71 %	8,67%	8,09 %
luxembourgeoise				9,25%

Le pourcentage élevé d'élèves luxembourgeois s'explique par le fait que ces élèves décident de continuer leur scolarité au Luxembourg, après avoir fréquenté une école dans un pays limitrophe (Belgique dans la plupart des cas).

En ce qui concerne les élèves accueillis, plusieurs constats sont à faire :

- l'immigration, surtout en provenance du Portugal, continue ;
- la prédominance des élèves lusophones (portugais, capverdiens, brésiliens) entraîne par endroits des classes à concentration élevée d'élèves parlant le portugais entre eux – et donc moins disposés à apprendre d'autres langues;
- la majorité des jeunes primo-arrivants scolarisés à l'école publique sont d'origine sociale modeste et les parents ont généralement un niveau scolaire très faible.

Les structures

Cours d'accueil à l'école fondamentale

La loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et le règlement grand-ducal du 16 juin 2009 déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays ont profondément marqué les modalités d'accueil des élèves étrangers.

Dorénavant, les élèves sont inscrits, sur décision de l'inspecteur d'arrondissement, dans une « classe d'attache » du cycle correspondant à leur âge et à leur préparation antérieure. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil.

L'accueil et l'insertion dans l'enseignement postprimaire

La presque totalité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc pas intégrer directement une classe régulière ou une classe francophone. En 2008-2009, 18 classes d'accueil ont été mises en place à leur intention, dont 16 en début d'année et deux en cours d'année.

Classes d'accueil

Ces classes accueillent l'élève de langue étrangère à tout moment de l'année scolaire en cours. L'élève y apprend le français principalement et est orienté après une année de formation vers une classe d'insertion ou régulière de l'enseignement secondaire technique.

année scolaire	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
effectif total	156	152	153	153	162	198	220

La capacité maximale d'une classe d'accueil est de 15 élèves. Il existe des classes d'accueil pour élèves de 12-15 ans et des classes d'accueil pour jeunes adultes de 16-17 ans.

Classes d'insertion

Les classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique offrent un programme scolaire régulier continu, sur trois ans, et un apprentissage intensif du français, ou de l'allemand si la langue française est acquise.

année scolaire	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
effectif total	534	613	664	681	780	782	821

Les classes à régime linguistique spécifique

Contrairement aux classes d'accueil et aux classes d'insertion du régime préparatoire et du cycle inférieur, les classes à régime linguistique spécifique ne sont pas réservées aux élèves arrivant au pays. À la rentrée scolaire 2009/10, 635 élèves étaient inscrits dans ces classes pour bénéficier d'un régime linguistique spécifique.

Les classes à régime linguistique spécifique fonctionnent dans les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique. Elles permettent à l'élève qui remplit les conditions d'admission à une certaine formation, à l'exception de celles prévues pour la langue allemande, de s'inscrire dans une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue française. Si la langue allemande est prévue comme branche obligatoire par la grille d'horaires, elle est enseignée à un ou plusieurs niveaux adaptés. Dans ce cas, le niveau en langue allemande est certifié par le complément au diplôme de fin d'études.

Depuis l'année scolaire 2009-2010, deux nouvelles formations sont offertes au niveau du régime professionnel: gestionnaire en logistique et serrurier.

Classes ALLET de l'enseignement secondaire

Les classes ALLET (allemand langue étrangère) accueillent à la division inférieure de l'enseignement secondaire des élèves de l'enseignement primaire qui ont de bonnes connaissances en français et en mathématiques, mais quelques déficiences en allemand. Ces classes s'adressent donc particulièrement aux élèves romanophones. L'objectif en est de pallier les déficiences en langue allemande afin que les élèves puissent intégrer à partir de la 4^e les classes usuelles.

Les classes ALLET sont organisées actuellement dans quatre lycées : le Lycée de Garçons à Luxembourg, le Lycée Hubert-Clément à Esch, le Lycée Classique d'Echternach et le Nordstad-Lycée.

Évolution des effectifs des classes ALLET

	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
VIIe	60	50	59	82	75	73	44
VIe		54	41	59	55	59	52
Ve			45	48	60	45	43
Total	60	104	145	189	190	177	139

31.4. Les médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels, à travers un travail de traduction orale ou écrite, ont comme rôle de faciliter la communication entre l'institution scolaire et les familles d'origine étrangère. Ils sont également formés à informer les familles d'origine étrangère sur le système scolaire luxembourgeois.

La demande de médiation interculturelle, en particulier en langue portugaise et serbo-croate, est en forte croissance:

2003-04: 412 demandes, dont 156 en langue portugaise et 186 en langue serbo-croate

2007-08 : 1 145 demandes, dont 595 en langue portugaise et 403 en langue serbo-croate.

2008-09 : 1 211 demandes, dont 604 en langue portugaise et 414 en langue serbo-croate.

À noter que trois nouvelles langues sont venues s'ajouter à l'offre existante : le polonais, le népalais et le japonais. Alors que les médiations en langue créole ont diminué, celles en langue chinoise ont augmenté.

31.5. Information des parents étrangers

En plus de l'accueil direct à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants et des services offerts par les médiateurs interculturels, d'importants efforts sont faits pour informer les parents étrangers. Une brochure « Bienvenue à l'école luxembourgeoise » a été publiée en anglais, français et portugais. Elle est disponible dans ces trois langues ainsi qu'en allemand et serbo-croate sur le site Internet du ministère.

Depuis le début de l'année scolaire 2007-08, une émission à Radio Latina permet de répondre en direct aux questions des parents lusophones sur le système scolaire luxembourgeois.

32. Le collège des inspecteurs

Le Collège des inspecteurs se compose de l'inspecteur général de l'enseignement fondamental et depuis le 15 septembre 2009 de 21 inspecteurs et candidats-inspecteurs affectés à un arrondissement d'inspection ou à des missions spécifiques.

Le Collège des inspecteurs a participé au concours de recrutement des inspecteurs de l'enseignement fondamental conformément au règlement grand-ducal du 13 mai 2009.

Le Collège des inspecteurs s'est réuni

- onze fois en réunion plénière de janvier 2009 à juillet 2009,
- sept fois en réunion plénière de septembre 2009 à décembre 2009.

32.1. Les interventions, les avis et les propositions du Collège des inspecteurs

Le Collège des inspecteurs a donné son avis sur les questions qui lui ont été soumises par la ministre en matière d'organisation et d'orientation pédagogique de l'enseignement.

Les avis et les prises de position transmis en 2009 au ministère ont porté sur :

- les 26 avant-projets et projets de règlements grand-ducaux,
- la circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2009/2010,
- la circulaire de printemps,
- la collaboration au sein de la commission d'inclusion scolaire et de l'équipe multi-professionnelle,
- le guide d'information du plan de réussite scolaire,
- le plan d'études et la notice d'utilisation,
- les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle,
- l'évaluation par le biais du Luxemburger-Beobachtungs-Konzept,
- le nouveau matériel didactique pour l'éducation morale et sociale,
- l'évaluation et la certification au lycée d'élèves à besoins éducatifs spécifiques.

Depuis septembre 2009, le remplacement du personnel enseignant d'une grande majorité des communes est assuré par les bureaux régionaux.

32.2. La contribution au développement de la qualité de l'enseignement

Dans le but de développer la qualité de l'enseignement et de concevoir une démarche commune dans la préparation de la mise en œuvre de la réforme scolaire, le collège des inspecteurs a discuté au cours de ses réunions plénières les lois et règlements grand-ducaux concernant l'enseignement fondamental. Les inspecteurs ont présenté et expliqué les nouvelles dispositions légales au personnel enseignant de leur arrondissement respectif. Par ailleurs, ils ont préparé l'organisation scolaire pour la rentrée 2009-2010 dans le respect des nouvelles dispositions légales. Ils ont accompagné les autorités communales et le personnel enseignant dans la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental.

En septembre 2009, dix instituteurs bénéficiant d'une décharge partielle de leur tâche d'enseignement ont été affectés en qualité d'instituteurs-ressources au collège des inspecteurs. Sous l'autorité de l'inspecteur général, les instituteurs-ressources interviennent au niveau des écoles afin d'accompagner les équipes pédagogiques qui en font la demande dans la mise en œuvre du plan de réussite scolaire ou sur proposition de l'inspecteur d'arrondissement.

Le Collège des inspecteurs a invité régulièrement des experts de différents services ministériels, de l'Université du Luxembourg et de l'Archevêché. L'objectif était de coordonner le travail et les interventions dans les arrondissements respectifs et de proposer à la ministre des mesures susceptibles de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des élèves.

32.3. La coordination des activités des inspecteurs

Il a été veillé à ce que les nouvelles dispositions légales soient appliquées d'une façon cohérente au niveau de toutes les écoles fondamentales du Grand-Duché de Luxembourg. Outre la préparation de la mise en œuvre de la réforme scolaire au sein du Collège des inspecteurs, les membres du Collège ont participé à des journées de réflexion et à des journées administratives, organisées par le ministère les 29 janvier 2009, 12 mars 2009, 2 juillet 2009 et 9 septembre 2009.

Un grand nombre de missions incombent au Collège des inspecteurs dans la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental :

- la coordination des interventions des inspecteurs dans leurs arrondissements respectifs ;
- la discussion et la prise de position sur toutes les questions qui lui sont soumises par la ministre en matière d'organisation et d'orientation pédagogique ;
- la fourniture aux services du ministère des données dont ceux-ci ont besoin pour la gestion de l'organisation et pour la définition des orientations pédagogiques ;
- la préparation des organisations scolaires ;
- la préparation des affectations et réaffectations du personnel enseignant ;
- la définition et la répartition des nouveaux arrondissements ;
- la définition des activités d'appui pédagogique ;
- la présence dans les réunions régionales destinées aux parents d'élèves et au personnel enseignant ;
- la préparation de l'assermentation des instituteurs en service avant la mise en vigueur des nouvelles dispositions légales ;
- l'organisation de la formation offerte aux remplaçants intervenant dans l'enseignement fondamental.

Les missions des inspecteurs dans leurs arrondissements respectifs sont également multiples :

- la présentation des nouvelles dispositions légales au personnel enseignant ;
- l'organisation de la mise en œuvre au niveau de l'arrondissement ; (secrétaire de la commission d'inclusion scolaire, comités d'écoles, cours d'accueil, etc.),
- les organisations scolaires ;
- la vérification de l'organisation scolaire enregistrée au système « Scolaria » ;
- le suivi des conventions et des avenants au contrat de travail entre l'État et les communes (éducateurs, chargés de cours) ;
- la présentation des nouveaux outils d'évaluation et l'accompagnement du travail des enseignants des cycles 1 et 2 avec les bilans intermédiaires ;
- la présentation du guide de rédaction pour le plan de réussite scolaire aux comités d'école ;
- l'échange régulier avec les présidents des comités d'école et la coordination de leur travail au niveau de l'arrondissement.

L'inspecteur exerce le pouvoir hiérarchique sur le personnel des écoles de son arrondissement à l'exception des enseignants et chargés de cours de religion. Il s'ensuit qu'il transmet avec son avis chaque demande des instituteurs à la ministre.

32.4. La formation continue

Une délégation du Collège des inspecteurs s'est engagée à collaborer avec l'Institut de formation continue du SCRIPT en ce qui concerne le programme, les fiches d'inscription et la validation des formations continues.

En ce qui concerne sa propre formation continue, le Collège des inspecteurs a procédé à une analyse de ses besoins et a suivi une série de formations ensemble avec les instituteurs ressources, entre autres sur le portfolio.

33. Les collèges des directeurs DE l'ES et DE l'EST

33.1. Le Collège des directeurs de l'ES

Dans le cadre de ses attributions réglementaires, le Collège des directeurs de l'ES fait fonction d'organe de concertation, d'organisation et de coordination, délibérant sur toute question en rapport avec l'enseignement.

En tant qu'organe consultatif le Collège des directeurs de l'ES a constitué des groupes de travail avec le Collège des directeurs de l'EST afin d'émettre des avis sur des projets de textes dont les deux Collèges ont été saisis, à savoir :

- le projet de loi n° 5975 portant création d'une École de la 2^e Chance ;
- le document « Évaluation et certification au lycée d'élèves à besoins éducatifs spécifiques » ;
- la procédure d'orientation après la classe de 9^e EST.

En tant qu'organe de réflexion, le Collège a pris l'initiative d'élaborer des propositions concrètes concernant les sujets suivants :

- la réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire (groupe de travail constitué par les représentants des lycées organisant la division supérieure de l'ES) ;
- la réforme du stage pédagogique des enseignants (groupe de travail commun comprenant des représentants des Collèges ES et EST).

À l'occasion de ses séances plénières, le Collège a également délibéré sur :

- la gestion séparée des lycées, en particulier la dotation financière ainsi que l'organisation des travaux d'entretien et de rénovation en concertation avec l'Administration des bâtiments publics ;
- l'organisation scolaire, en particulier le calcul et la gestion du contingent, l'affectation des enseignants, l'organisation trimestrielle/semestrielle ;
- le livre de classe électronique ;
- la formation, le recrutement et la carrière de l'enseignant ;
- l'étude sur les traitements des personnels de l'État lancée par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Outre les réunions régulières avec la ministre, le Collège ES, ensemble avec le Collège EST, a eu des réunions de travail avec :

- le ministre du Budget (dotation des lycées dans le cadre de la gestion séparée) ;
- le ministre des Travaux publics (relations entre les lycées et l'Administration des bâtiments publics, gestion des contrats d'entretien) ;
- des représentants des Chambres professionnelles et le Service de la formation professionnelle du ministère (mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle) ;
- le recteur et les doyens de l'Université du Luxembourg (formation pédagogique des enseignants, orientation des élèves vers le milieu universitaire) ;
- des représentants de la Police grand-ducale en matière de travail de prévention et de comportements adéquats lors d'actes de violence graves (« Amok ») dans les lycées ;
- la directrice de la Fondation luxembourgeoise contre le cancer (consommation de tabac des élèves).

33.2. Le Collège des directeurs de l'EST

Dans le cadre de ses missions légales et réglementaires le Collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique a, en tant qu'organe consultatif, élaboré en 2009 des avis sur :

- les différents règlements grand-ducaux d'exécution de la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle,
- la procédure d'orientation après la classe de 9^e EST,

- la réforme des classes supérieures ES et EST,
- la modification des dispositions concernant une épreuve déterminée de l'examen de fin de stage des enseignants-fonctionnaires.

En outre, en tant qu'organe de réflexion, il a travaillé sur les thèmes suivants et formulé, pour certains, des propositions et suggestions :

- le recrutement, les carrières et les conditions d'études préalables des futurs enseignants ;
- la réforme du stage pédagogique des enseignants ;
- la prévention de l'exclusion scolaire d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement graves ;
- l'organisation structurelle du cycle inférieur de l'EST et l'enseignement général au sein de ce cycle ;
- les dotations relatives au fonctionnement des lycées ;
- la répartition du personnel non-enseignant entre les lycées publics et les conditions de travail,
- les entretiens de développement personnel avec les différent(e)s collaborateurs(trices) des lycées ;
- l'étude sur les traitements des personnels de l'État (étude éditée par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative),
- le statut juridique de la Ligue des associations sportives estudiantines luxembourgeoises (LASEL) ;
- la sécurité dans les lycées ;
- les travaux de rénovation des lycées et relations de travail avec l'Administration des bâtiments publics ;
- le développement du fichier élèves ;
- l'introduction future d'un journal de classe électronique.

Suite à la mise en place du Gouvernement à l'été 2009, le Collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique a procédé à une analyse du programme gouvernemental en matière d'enseignement post-primaire.

Pour ce qui est de la conception de la formation continue des équipes de direction des lycées, le collège a coopéré avec l'Institut de formation continue du SCRIPT. Ainsi, des formations spécifiques ont été proposées :

- aux enseignants intéressés par une fonction de direction
- aux directeurs et directrices nouvellement entrés en fonction
- aux directrices et directeurs expérimentés.

Il est à souligner que la formation modulaire organisée en coopération avec l'« Institut für schulische Fortbildung und schulpsychologische Beratung » (IFB) de Rhénanie-Palatinat, visait une professionnalisation des responsables du leadership pour initier, accompagner et conduire des changements en rapport avec les réformes en cours et prévues.

34 Les Infrastructures scolaires

34.1. Évolution du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire

Année	ES	EST	Total
98/99	9471	20763	30234
99/00	9641	20962	30603
00/01	9859	21359	31218
01/02	9942	21598	31540
02/03	9963	22093	32056
03/04	10316	22204	32520
04/05	10571	22460	33031
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792

34.2. Les travaux de grande envergure

Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher (LTJB)

En attendant le début des travaux d'extension du LTJB, projet qui est en procédure, un nouveau pavillon provisoire a été inauguré le 13 novembre 2009. Ce pavillon peut accueillir 294 élèves dans 13 salles (salles de classe, salles spéciales et laboratoires), les bureaux du SPOS et quelques locaux pour les services techniques du lycée.

Lycée Belval

Après le premier coup de pelle en 2008, la pose de la première pierre a eu lieu le 3 avril 2009. La mise en service de ce bâtiment est prévu pour 2011.

Campus scolaire à Mersch (CSM)

Le chantier du CSM comprenant le Lycée technique pour professions éducatives et sociales et le Neie Lycée avance bien. La première pierre a été posée le 30 octobre 2009. La mise en service est prévue pour le 15 décembre 2011.

Neie Lycée à Hollerich (NL)

Vu que la capacité d'accueil des locaux occupés par le NL à Hollerich a atteint ses limites avec une population scolaire de 380 élèves, un second agrandissement des infrastructures provisoires a été réalisé en 2009 permettant l'accueil de quelque 500 élèves.

Lycée technique Mathias Adam (LTMA)

Le LTMA à Lamadelaine (capacité d'accueil de quelque 1 500 élèves), mis en service pour la rentrée scolaire 2008-2009, a été inauguré le 16 janvier 2009.

Lycée Aline Mayrisch – annexe INS

Un deuxième agrandissement du Lycée «Sport Études» (six salles) a été mis en service en septembre 2009. Ainsi, la capacité d'accueil de ce lycée s'élève à quelque 280 élèves.

Lycée technique Nic. Biever (LTNB)

En septembre 2009, le nouveau bâtiment du LTNB a été mis en service. L'inauguration a eu lieu le 27 novembre 2009.

35. La restauration scolaire

35.1. Une alimentation équilibrée dans tous les restaurants scolaires

Restopolis, le service de la restauration scolaire, a comme objectif principal d'assurer l'équilibre alimentaire dans tous les restaurants scolaires des lycées de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Sous le slogan « Gesond iessen an der Schoul », le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle fait partie des ministères engagés dans la lutte contre l'obésité dans le cadre du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen ».

35.2. Les engagements de Restopolis

- Favoriser une alimentation saine et équilibrée
- Contribuer au développement durable
- Utiliser les produits du terroir
- Utiliser les produits issus de l'agriculture biologique
- Soutenir le commerce équitable

35.3. Les semaines / journées thématiques

Organisées régulièrement dans les restaurants scolaires, ces semaines ou journées sensibilisent les élèves à des thèmes particuliers. Ces initiatives ne se limitent pas à des actions uniques, mais constituent un point de départ pour une utilisation systématique des produits et une sensibilisation continue aux sujets évoqués.

- « Semaine santé » du 12 au 16 janvier 2009
- « Semaine du monde et du commerce équitable » du 9 au 13 mars 2009
- « Semaine portugaise » du 20 avril au 24 avril 2009
- « Semaine des produits du terroir » du 11 mai au 15 mai 2009
- « Bananen Dag » le 10 juin 2009
- Journée du lait le 25 novembre 2009
- « Que ton aliment soit ton remède ! » : événements ponctuels, comme le dîner-conférence « lessen géint de Kriibs »

35.4. Les formations continues

Restopolis s'est engagé à proposer huit jours de formation continue par année scolaire aux chefs de cuisine.

Ainsi, en cours de l'année 2009, ils ont reçu une formation sur :

- la gastronomie portugaise ;
- le développement durable, l'agriculture biologique, les produits du terroir et les produits saisonniers ;
- le label de la « SuperDrecksKëscht » ;
- les pâtes avec l'atelier «Pasta» ;
- l'alimentation végétarienne.

35.5. Le guide pratique des restaurants scolaires

Un guide pratique des restaurants scolaires a été créé à l'attention des chefs de cuisine. Ce guide traite les sujets suivants :

- les engagements de Restopolis ;
- l'alimentation des adolescents entre 12 et 18 ans ;
- la création d'une semaine de menus ;
- l'offre journalière de base dans les restaurants scolaires avec la composition du salade bar, les

- fréquents des entrées, plats et desserts ;
- la définition du végétarisme ;
- la composition de collations ;
- l'offre dans les cafétérias avec les fréquents des plats à emporter ;
- les références des pains pour les sandwiches ;
- les emballages pour les plats à emporter ;
- les produits à employer lors de la préparation des plats ;
- un repas durable ... grâce aux produits du terroir, du commerce équitable et des produits issus de l'agriculture biologique ;
- les affichages ;
- les événements spéciaux ;
- le développement durable ;
- l'accueil des convives.

35.6. Le site internet www.restopolis.lu

Le site internet www.restopolis.lu constitue la plate-forme de communication de Restopolis. Le site annonce les événements à venir, comme le menu de Noël ou le lancement d'une nouvelle salade découverte et permet aux convives de participer aux concours organisés par Restopolis dans le cadre des semaines thématiques.

Il est également possible de consulter les menus de tous les restaurants scolaires à l'avance.

Les convives respectivement leurs parents ont la possibilité d'alimenter leur compte par carte de crédit (Visa ou Mastercard) sur le site.

Restopolis incite toute personne intéressée à faire part de ses suggestions via son adresse électronique contact@restopolis.lu.

35.6. Le développement des plats à emporter

Tout au long de l'année 2009, l'offre des plats à emporter s'est fortement développée de même que le nombre de points de vente. Les plats à emporter sont également validés par la diététicienne. Tout en répondant à la demande accrue de la part des convives, Restopolis souhaite montrer qu'un plat à emporter n'est pas toujours synonyme de « fast food » et de repas gras.

35.7. Foodbusters

Restopolis a créé une cellule de contrôle qualité au sein de chaque établissement scolaire, cellule composée d'un représentant de la communauté des élèves et d'un représentant de la communauté des adultes.

Ces cellules, appelées Foodbusters, ont pour mission d'optimiser la communication entre convives et le restaurant scolaire de leur établissement et de les impliquer dans les processus décisionnels en ce qui concerne le niveau opérationnel.

35.9. Restopolis en chiffres

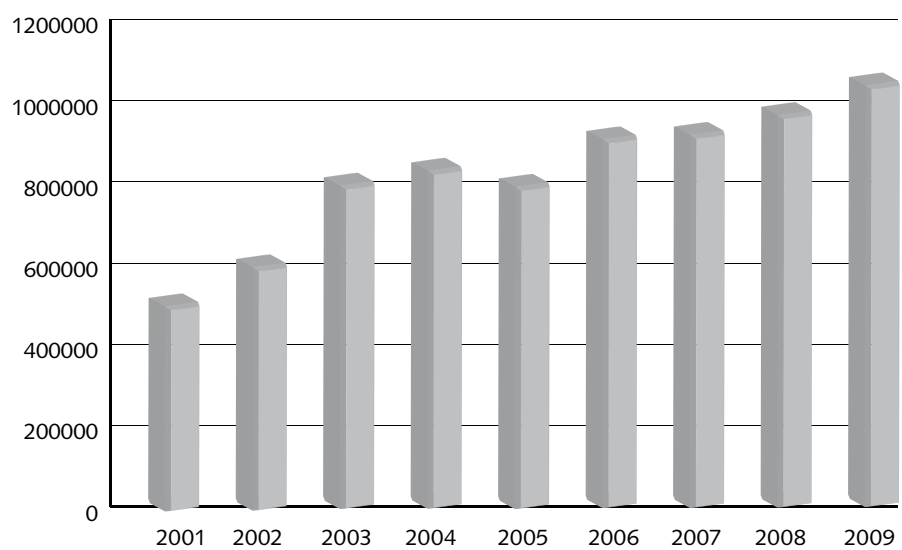
Évolution du nombre annuel de menus vendus dans les restaurants

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nbr de menus	513622	611673	816715	854276	813807	933110	944273	994051	1068470

Source : Rapports d'activités 2001-2009, service des statistiques du MENFP et données Restopolis

Budget

Evolution du nombre annuel de menus



Dépenses	9 366 892
Recettes	5 040 366
Dotation	3 709 149

36. Les ressources humaines de l'éducation nationale

36.1. L'enseignement fondamental

La loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire et la plupart des dispositions législatives et réglementaires connexes ont été abrogées et remplacées au courant de l'année 2009 par les dispositions des trois lois du 6 février 2009

1. relative à l'obligation scolaire,
2. portant organisation de l'enseignement fondamental,
3. concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

La loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et plus particulièrement la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental entraînent de profonds changements dans l'organisation de l'enseignement fondamental, portant principalement sur le statut, les procédures de recrutement et d'affectation du personnel ainsi que sur les relations entre l'État et les communes.

Le recrutement

L'analyse des besoins en ressources humaines a montré que les besoins en nouveaux instituteurs pour le premier cycle de l'enseignement fondamental tendent à stagner, de sorte que le Gouvernement a été obligé de limiter le nombre des candidates et des candidats ayant opté pour ce cycle lors du concours réglant l'accès à la fonction d'institutrice ou d'instituteur de l'enseignement fondamental.

En ce qui concerne les deuxième, troisième et quatrième cycles, les besoins en personnel enseignant breveté restent plus importants. En effet, la création de classes supplémentaires, le nombre important de départs à la retraite et l'augmentation régulière du nombre des différentes sortes de congés de longue durée - conséquence directe du fait que plus de trois quarts des membres du corps enseignant sont des institutrices - ont pour conséquence que la résorption des besoins en personnel breveté dans l'enseignement fondamental s'y fait plus lentement.

Le concours 2009 réglant l'accès à la fonction d'institutrice ou d'instituteur de l'enseignement fondamental a permis le recrutement de 192 candidats, dont 139 candidats pour les deuxième, troisième et quatrième cycles et 53 candidats pour le premier cycle.

En comparant les recrutements des dernières années, on peut constater que le nombre des candidats, oscillant autour de 80 % de l'effectif recruté, aurait cependant tendance à se stabiliser à ce niveau.

La mise en œuvre des nouvelles procédures de planification des besoins en personnel enseignant et éducatif des écoles de l'enseignement fondamental a démarré à la fin de l'année scolaire 2009.

Pour le rapport général que la commission d'experts remettra au courant du printemps 2010, elle pourra tenir compte de données déjà beaucoup plus précises concernant notamment les normes nouvelles en vue de planifier le recrutement du personnel de l'enseignement fondamental qui permettront à l'avenir de cerner plus précisément les besoins de cet ordre d'enseignement.

36.2. L'enseignement postprimaire

La planification des besoins en personnel enseignant

Le rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant, a servi de base à la décision du Gouvernement du 3 septembre 2009 pour déterminer le volume et les échéances du programme de recrutement pour les années 2009-2010 à 2013-2014 :

Année scolaire 2009-2010	210 postes
Année scolaire 2010-2011	230 postes
Année scolaire 2011-2012	240 postes
Année scolaire 2012-2013	250 postes
Année scolaire 2013-2014	260 postes

Il y a lieu de relever qu'après avoir examiné les multiples facteurs pouvant avoir une influence sur les besoins prévisibles en personnel enseignant, la commission permanente d'experts détermine chaque année le total des besoins en postes pour la période quinquennale à venir.

La comparaison des estimations calculées (besoins en postes plein temps) pendant les dernières années s'établit comme suit:

Bilan	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
2006	529	524	494	475	444	-	-	-
2007	-	262	237	240	231	213	-	-
2008	-	-	301	325	301	283	260	-
2009	-	-	-	370	392	380	362	307

Le recrutement des enseignants de l'enseignement post-primaire en 2009

En établissant le bilan des deux sessions des concours de recrutement organisées pendant l'année scolaire 2008-2009, on constate que sur les 200 postes vacants disponibles pour l'admission au stage pédagogique des carrières de l'ES et l'EST, 162 postes ont pu être occupés par les nouveaux enseignants stagiaires à l'issue de examens-concours de recrutement, alors que six instituteurs et 17 institutrices d'enseignement préparatoire ont commencé leur service à la rentrée de septembre 2009 dans l'EST.

La première session des concours de recrutement pour 2009-2010, organisée en automne 2009, a permis d'occuper 133 des 179 postes disponibles. Une deuxième session sera donc organisée au début de l'année 2010 en vue d'occuper les postes restés vacants.

Contrairement à la tendance constatée pendant longtemps, le nombre de postes restés inoccupés à la clôture des deux sessions des examens-concours de recrutement a nettement diminué ces dernières années. À condition que ce renversement de tendance se vérifie à long terme, il semble donc que l'espoir d'un recrutement plus conforme aux différents plans quinquennaux soit permis.

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010*
Candidats inscrits	559	651	565	548	496
Plan de recrutement	161	166	175	179	191
Candidats admis au stage pédagogique	148	154	162	154	130*
Postes non occupés	13	12	13	25	61**

* session d'automne 2009

** postes disponibles pour la session du concours à organiser au printemps 2010

Il faut cependant constater que malgré l'amélioration graduelle du volume de recrutement, le nombre de postes prévisibles en enseignants qualifiés reste assez élevé pour les disciplines dont l'horaire scolaire prévoit un nombre élevé de leçons comme les langues et les mathématiques ainsi que dans les disciplines pratiques enseignées par les maîtres d'enseignement technique. Dans la plupart des autres disciplines l'offre et la demande tendent à s'équilibrer. Il faut toutefois relever qu'il y a pléthore de candidats notamment en éducation physique, en éducation artistique et en histoire.

36.3. L'information des candidats pour une carrière dans l'enseignement

Pour mieux informer à la fois les étudiants et les jeunes diplômés le ministère continue de collaborer avec le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CEDIES) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire de l'Étudiant.

Par ailleurs, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté pour le régime préparatoire se poursuivent, notamment par l'accueil de nombreux étudiants en formation à l'Université du Luxembourg pour des stages dans les classes du régime préparatoire.

36.4. Les chiffres du personnel au 15.09.2009

L'inspection de l'enseignement fondamental

	M	F	Total
Inspecteur général	0	1	1
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	10	7	17
Candidats – inspecteurs	4	0	4
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	5	0	5
Éducateurs gradués affectés aux bureaux régionaux de l'inspection	2	11	13
Personnel administratif des bureaux de l'inspection	5	14	19
Total	26	33	59

Le personnel enseignant de l'enseignement fondamental

	Cycle 1		Cycles 2 - 4		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Enseignants brevetés	20	1042	861	2001	881	3043
Réserve de suppléants	0	45	27	208	27	253
Éducateurs-fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2e intervenant	1	30	-	-	1	30
Réserve de suppléants: anciens chargés de cours CDI des communes repris par l'État au 15.09.2009	-	92	33	227	33	319
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	-	-	22	233	22	233
Total M/F	21	1209	943	2669	964	3878
Grand total	1230		3612		4842	

Parmi les enseignants brevetés figurent les 192 nouvelles institutrices et nouveaux instituteurs qui ont commencé leur service à la rentrée 2009, à savoir :

	Cycle 1		Cycles 2 - 4		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Nouveaux engagements	2	51	37	102	39	153

La part des agents féminins dans l'enseignement fondamental atteint quelque 79 % de l'effectif total.

La réserve de suppléants pour l'enseignement fondamental

Avec la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, la réserve de suppléants de l'État conserve son rôle de pool de remplaçants, tout en étant soumise à de nouvelles conditions d'accès.

Ainsi, les chargés de cours en service auprès d'une commune au 15 septembre 2009 et pouvant se prévaloir à cette date d'un engagement à durée indéterminée ont pu choisir d'être admis à la réserve de l'État. À ce jour, 352 dossiers de candidature ont été validés et les demandeurs ont été engagés sous le régime de l'employé de l'État.

Par ailleurs, un certain nombre de chargés de cours engagés sous contrat à durée déterminée suivent actuellement la formation prévue par loi en vue de bénéficier ultérieurement d'un engagement à durée indéterminée en qualité de membre de la réserve.

Les remplaçants de l'enseignement fondamental

L'article 27 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental dispose que « à défaut de disponibilité de membres de la réserve de suppléants, l'État peut procéder au remplacement d'un instituteur par un détenteur de l'attestation habilitant à faire des remplacements délivrée par le Collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, engagé sous le régime de l'employé de l'État ».

À partir de la rentrée scolaire 2009-2010, il a été procédé à l'engagement à durée déterminée de plus de 250 remplaçants qui assurent soit une tâche complète pour une durée supérieure à trois mois soit une tâche partielle pour toute la durée de l'année scolaire 2009-2010 ainsi que de plus de 450 remplaçants qui interviennent de façon sporadique pour assurer des remplacements de courte durée.

Le personnel de l'enseignement postprimaire

Le personnel des lycées et lycées techniques a évolué comme suit de 2007-2008 à 2008-2009 :

Statut	Année scolaire 2008/2009		
	Total	M	F
Membres des directions	83	62	21
Sous-total - directions	83	62	21
Enseignants - titulaires	2234	1239	995
Candidats - enseignants	398	179	219
Stagiaires - enseignants	346	149	197
Retraités réintégré/maintenus en service	23	16	7
Sous-total – enseignants brevetés	3001	1583	1418
Chargés de cours et chargés d'éducation à durée indéterminée	619	292	327
Chargés d'éducation à durée déterminée	234	96	138
Experts-vacataires	25	18	7
Sous-total – enseignants non brevetés	878	406	472
Services de psychologie et d'orientation scolaires	125	17	108
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	220	208	12
Rédacteurs détachés de l'administration gouvernementale	23	8	15
Employés administratifs et techniques	112	25	87
Ouvriers à tâche complète ou partielle	435	61	374
Sous-total – personnel d'encadrement	915	319	596
TOTAL	4877	2370	2507

Les chiffres ci-dessus se rapportent à l'année scolaire 2008-2009.

On peut constater que, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse désormais la moitié de l'effectif total (51,40%). Parmi les enseignants «brevetés», le pourcentage des agents féminins est de 47,25%, alors que pour les chargés de cours et chargés d'éducation, il est de 53,75%.

Il y a lieu de relever que la légère diminution du nombre des chargés d'éducation à durée déterminée résulte plutôt de la requalification d'un certain nombre de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée que d'une diminution des besoins en personnel ou d'une augmentation significative du corps des enseignants titularisés.

Le personnel de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie

	EDIFF		LOGO	
	M	F	M	F
Direction	1	1	1	0
Éducateurs gradués	11,5	67,5	0	6,5
Éducateurs	7	49	0	3
Éducateurs-instructeurs	12	5,5	0	0
Instituteurs	10	14,5	1	17
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	2	2
Instructeurs de natation	1	1	1	0
Pédagogues	3	11,5	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	3	29
Professions de santé	3	41	0	0
Psychologues	12	16,5	0	3
Chargés de cours	0	7,5	1	5,5
Personnel administratif	7	4,5	0	4
Personnel technique	2	18	9	14
Total	69,5	237,5	18	84

37. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois

Le budget du MENFP, par catégories de dépenses

Catégorie	Budget 2008	Part en % du total MENFP	Budget 2009	Part en % du total MENFP	Budget 2010	Part en % du total MENFP
Dépenses courantes						
Traitements des fonctionnaires	568.868.691	63,39	601.940.088	62,48	743.287.870	65,81
Indemnités des employés	89.880.880	10,02	98.856.511	10,26	140.482.790	12,44
Salaires des ouvriers	19.882.516	2,22	20.974.943	2,18	22.154.603	1,96
Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	4.146.573	0,46	5.807.239	0,60	85.100	0,01
Indemnités d'habillement	126.936	0,01	126.812	0,01	133.379	0,01
Indemnités pour services extraordinaires	21.811.320	2,43	22.792.004	2,37	29.717.595	2,63
Indemnités pour services de tiers	13.164.482	1,47	13.716.481	1,42	12.939.310	1,15
Frais de route et de séjour	671.190	0,07	631.828	0,07	531.815	0,05
Frais d'exploitation courants	20.713.752	2,31	21.566.929	2,24	19.084.232	1,69
Location de terrains	0	0,00	0	0,00	10.242	0,00
Transferts aux entreprises	18.956.000	2,11	21.169.240	2,20	28.538.644	2,53
Subventions à des organismes privés	3.876.667	0,43	3.926.518	0,41	3.689.918	0,33
Subventions à des particuliers	4.594.600	0,51	4.141.500	0,43	4.259.254	0,38
Cotisations internationales	347.550	0,04	375.183	0,04	431.745	0,04
Dotations aux services de l'État à gestion séparée et aux Chambres professionnelles	31.967.453	3,56	33.921.870	3,52	38.728.703	3,43
Remboursements aux communes	33.509.026	3,73	35.370.680	3,67	4.196.460	0,37
Transferts aux écoles privées	57.317.037	6,39	61.709.957	6,41	67.421.289	5,97
Total dépenses courantes	889.834.673	99,16	947.027.783	98,30	1.115.692.949	98,78
Dépenses en capital						
Transferts de capitaux à l'étranger	10.000	0,00	5.200.130	0,54	5.000.000	0,44
Transferts de capitaux aux écoles privées	3.715.788	0,41	6.000.000	0,62	7.000.000	0,62
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	3.844.570	0,43	5.132.700	0,53	1.754.100	0,16
Total dépenses en capital	7.570.358	0,84	16.332.830	1,70	13.754.100	1,22
Total des dépenses du département	897.405.031	100,00	963.360.613	100,00	1.129.447.049	100,00

Le budget du MENFP dans le contexte du budget de l'Etat

	Budget 2008	Budget 2009	Budget 2010
Budget de l'Etat - chapitre III	7.631.327.550	8.327.136.341	8.850.914.097
Dépenses courantes			
Budget de l'Etat - chapitre IV	827.194.689	936.640.152	942.910.386
Dépenses en capital			
Total général du budget des dépenses de l'Etat	8.458.522.239	9.263.776.493	9.793.824.483
Total des dépenses du département	897.405.031	963.360.613	1.129.447.049
Part du budget du département dans le budget de l'Etat, en %	10,61	10,40	11,53

38. L'action européenne et les relations internationales

38.1. La préparation du Conseil européen

La Commission européenne a proclamé 2009 l'«Année européenne de la créativité et de l'innovation». Cette initiative a visé à promouvoir les capacités de créativité et d'innovation en tant que compétences clés pour tous grâce à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Le défi consiste à instaurer un environnement propice à toutes les formes de créativité et d'innovation, qu'elles soient artistiques, culturelles, sociales ou technologiques, et à favoriser l'utilisation pratique des connaissances et des idées.

La présidence tchèque s'est consacrée à la négociation du futur cadre stratégique de la coopération européenne en matière d'éducation et de formation professionnelle après 2010, afin de contribuer de manière significative au développement actif du potentiel humain européen. Ce nouveau cadre stratégique détermine les objectifs de la coopération européenne pour la prochaine décennie.

Le 16 février 2009, le Conseil éducation, réuni à Bruxelles, a adopté un ensemble de messages clés à l'intention du Conseil européen de printemps. Il a souligné la vulnérabilité des jeunes dans le contexte actuel de récession et insisté sur les mesures structurelles à prendre pour soutenir leur insertion sur le marché du travail. Il a également rappelé l'importante contribution que l'éducation et la formation peuvent apporter à la relance de l'activité économique et à la stabilité socio-économique à long terme.

Une réunion informelle des ministres européens de l'Éducation sur le futur cadre stratégique a également eu lieu à Prague du 22 au 23 mars 2009.

Le 12 mai 2009, le Conseil éducation, réuni à Bruxelles, a adopté des conclusions sur les partenariats entre institutions d'enseignement et de formation et employeurs, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que le nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation jusqu'en 2020.

Pour préparer ces réunions, le Comité de l'Éducation s'est réuni sept fois pendant le premier semestre 2009.

Sous la présidence suédoise, la réunion formelle du Conseil éducation, à Bruxelles, le 26 novembre 2009, a adopté des conclusions sur l'éducation des enfants issus de l'immigration. Elles soulignent que l'éducation contribue au succès de l'intégration des immigrants dans les sociétés européennes. La présidence suédoise a fait de cette question l'une de ses priorités dans le domaine de l'éducation, compte tenu de l'importance du phénomène migratoire vers l'UE et la persistance d'écart en termes de résultats entre les enfants issus de l'immigration et leurs camarades autochtones.

Le Conseil a également adopté des conclusions sur le perfectionnement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement et sur le rôle de l'éducation en vue d'assurer le bon fonctionnement du triangle de la connaissance (éducation, recherche et innovation).

En septembre 2009, la présidence suédoise a organisé une réunion informelle des ministres de l'Éducation à Göteborg portant sur « La société dynamique de la connaissance la plus compétitive ».

Du 15 au 16 novembre, une réunion du « Réseau européen sur les politiques de formation des enseignants » a eu lieu à Uppsala, en marge de la conférence « Différences liées au genre dans les résultats scolaires ».

Le « Réseau européen des responsables de politiques d'évaluation des systèmes éducatifs » s'est réuni à Stockholm du 30 novembre au 1er décembre 2009 et les directeurs généraux des établissements d'enseignement se sont également réunis à cette occasion.

Enfin, la clôture de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation fut célébrée à Stockholm, le 16 décembre 2009.

Le Comité de l'Éducation s'est réuni sept fois pendant le deuxième semestre 2009, pour préparer le Conseil éducation.

38.2. L'unité nationale « Eurydice »

En 2009 le réseau d'information sur l'éducation en Europe « Eurydice » a finalisé les publications suivantes:

- L'éducation à l'orientation professionnelle dans l'enseignement obligatoire à temps plein
- L'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe : réduire les inégalités sociales et culturelles
- L'enseignement supérieur en Europe 2009 : les avancées du processus de Bologne
- L'intégration scolaire des enfants immigrants en Europe
- Les évaluations standardisées des élèves en Europe : objectifs, organisation et utilisation des résultats
- L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe

L'unité nationale Eurydice a finalisé la mise à jour intégrale de la version française du dossier national « Eurybase ».

38.3. L'OCDE

Le Comité des politiques éducatives s'est réuni à deux reprises à Paris (22-23 avril; 25-26 novembre).

L'impact de la crise économique et financière sur les systèmes éducatifs fut au centre des débats de la réunion du 22-23 avril. Les délégués ont proposé que le Secrétariat crée un centre d'échanges d'information qui permettrait de suivre les évolutions et les impacts dans les différents pays et de partager les actions entreprises au niveau national. (www.oecd.org/edu/lighthouse) Lors de cette réunion, le délégué du Luxembourg au Comité des politiques éducatives fut élu comme membre du Bureau.

La réunion du 25-26 novembre a porté essentiellement sur les orientations stratégiques pour le programme de travail de l'OCDE dans le domaine de l'éducation (2011-2012). Comme défis nouveaux et persistants des politiques de l'éducation ont été identifiés : les connaissances et les compétences, la qualité de l'enseignement, le financement du secteur éducatif et l'équité.

38.4. Le Conseil de l'Europe

Le Comité directeur de l'éducation s'est réuni pour sa session annuelle les 18, 19 et 20 mars 2009.

Une session extraordinaire du Comité a eu lieu les 10 et 11 décembre afin de préparer la 23^e session de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe. Celle-ci aura lieu en Slovénie les 4 et 5 juin 2010 et sera consacrée à la formation des enseignants.

Le programme de travail du Comité directeur de l'éducation porte, à court et à moyen termes, principalement sur les thèmes suivants :

- l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;
- les politiques linguistiques et la formation en langues ;
- l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire ;
- la journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ;
- les politiques et pratiques de l'enseignement de la diversité culturelle ;
- le programme « PESTALOZZI » pour la formation des enseignants.

Outre le projet portant sur la mémoire de l'holocauste et la « Journée de la mémoire », le ministère est impliqué plus particulièrement dans le projet « Image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire ». Ce projet est un élément essentiel des travaux sur le dialogue interculturel et vise à préparer une recommandation sur l'apprentissage de l'histoire dans une société multiculturelle. Dans ce contexte, un symposium avec comme thème « L'image de l'autre dans les situations post-confliktuelles : apprendre les histoires pour reconstruire la confiance » a eu lieu à Athènes les 26 et 27 novembre 2009.

Le Conseil de l'Europe a acquis, grâce au « Cadre commun de référence pour les langues » et au « Portfolio européen des langues », une notoriété qui dépasse de loin les travaux des autres organisations intergouvernementales dans le domaine de l'apprentissage des langues. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le ministère a eu recours à l'expertise du Conseil de l'Europe pour développer son Plan d'action sur le réajustement de l'enseignement des langues dans le système scolaire luxembourgeois. Dans ce contexte,

le Luxembourg a participé activement à la Conférence intergouvernementale « Les langues de scolarisation et le droit à une éducation plurilingue et interculturelle » à Strasbourg du 8 au 10 juin 2009. Les conclusions de cette conférence constituent un apport précieux dans l'élaboration actuelle des socles de compétences pour l'enseignement des langues dans l'enseignement postprimaire.

Malgré ces travaux remarquables, le budget consacré à l'éducation, comme celui de la culture, est en fort déclin et la direction autonome de l'éducation et des langues au sein du Secrétariat est menacée de disparition.

38.5. Le Conseil supérieur des Écoles européennes

Le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni à deux reprises (19 au 21 janvier et 21 au 23 avril) sous présidence suédoise et une fois sous présidence slovène (2 au 4 décembre).

Les réunions ont porté sur les différents volets de la réforme du système et des structures des Écoles européennes, devenue nécessaire après l'élargissement de l'Union européenne.

Le point le plus important de la réforme consiste dans la possibilité donnée aux États membres de créer des écoles de type II ou de type III (c'est-à-dire des écoles nationales ouvrant une section offrant l'enseignement des écoles européennes). Elles seront financées entièrement par l'État siège (la Commission étant néanmoins disposée à payer une contribution pour le cas où des enfants de fonctionnaires européens fréquentent ces écoles).

Actuellement, la Commission n'entend pas toucher au financement en vigueur pour les « grandes écoles » (surtout les écoles de Bruxelles et de Luxembourg), mais dans un souci de réduction des coûts, elle intervient régulièrement pour réserver l'accès de ces écoles aux seuls enfants des fonctionnaires européens.

Face à ces tentatives de la Commission, le Luxembourg devra porter une attention particulière au maintien de l'ouverture des deux écoles européennes situées sur son territoire aux élèves de catégorie II (firmes étrangères établies au Luxembourg) et de catégorie III (enfants du personnel diplomatique ...)

L'exiguïté des locaux scolaires à Bruxelles et à Luxembourg est un autre thème récurrent lors des réunions du Conseil supérieur. Ainsi l'école de Luxembourg II est toujours installée dans le « Village pédagogique » attenant au site de Luxembourg I sur le plateau du Kirchberg. Le site prévu de Bertrange-Mamer devrait être mis à disposition de l'école de Luxembourg II en 2011 ou au plus tard en 2012. Il importe de respecter ce délai car les locaux actuels ont atteint leur capacité d'accueil maximum.

Finalement, il faut relever que le ministère a des difficultés à trouver des enseignants luxembourgeois disposés à occuper les postes prévus pour le Luxembourg dans les différentes écoles européennes.

38.6. Les accords culturels

Au cours de l'année 2009, le ministère a été associé par le ministère de la Culture au renouvellement de l'accord culturel avec la Pologne et la Roumanie.

Accords culturels Luxembourg-Portugal

Les cours intégrés sont organisés à l'école fondamentale dans le cadre des accords culturels conclus entre le Portugal et le Luxembourg le 4 juin 2008. Dans ces cours, des matières figurant au programme officiel (éveil aux sciences) sont enseignées en portugais, à raison de deux heures par semaine.

Durant l'année scolaire 2008/2009, le nombre d'inscriptions d'élèves de nationalité portugaise aux cours intégrés s'élevait à 2.335 élèves, ce qui représente un taux de 30% de la totalité des élèves de nationalité portugaise inscrits dans l'enseignement primaire.

1992/93 - 2009/10		
	Cours intégrés (nbre d'élèves)	Cours parallèles (nbre d'élèves)
92/93	660	2844
94/95	1070	2402
96/97	1181	2344
98/99	1358	2173
00/01	1811	2026
02/03	2038	1833
04/05	2183	1771
05/06	2297	1642
06/07	2270	1548
07/08	2345	1470
08/09	2335	1379
09/10	2274	1274

Coopération et accords culturels avec le Cap Vert

En vue d'une meilleure préparation des élèves avant leur départ du Cap Vert au Luxembourg et du renforcement des rapprochements entre les acteurs des deux systèmes éducatifs, une réunion du Groupe de travail conjoint en matière d'immigration entre le Cap Vert et le Luxembourg, comprenant des représentants des autorités scolaires du Cap Vert et du Luxembourg, a eu lieu les 17 et 18 février 2009 à Luxembourg. Elle a permis de mettre à jour les informations sur les deux systèmes scolaires et de préciser le travail réalisé dans le cadre du projet « migrer les yeux ouverts ».

39 Annexes

Actes législatifs et réglementaires 2009

Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires

CNIO Règlement grand-ducal du 22 juillet 2009 portant sur les modalités de fonctionnement et d'indemnisation de la commission nationale d'information et d'orientation.
Mém. A-175 du 5.8.2009, p. 2558

Diplômes

Bac international Loi du 18 décembre 2009 portant modification de la loi du 21 juillet 2006 autorisant le Gouvernement à organiser des classes internationales préparant au diplôme du Baccalauréat international. (Doc. parl. 6064)
Mém. A-265 du 31.12.2009, p. 5520

Enseignement fondamental

Obligation scolaire Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire. (Doc. parl. 5758)
Mém. A-20 du 16.2.2009, p. 198
Règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant les modalités d'après lesquelles les lycées organisent des activités ou des classes pour prévenir l'exclusion scolaire d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement graves avant d'avoir obtenu une qualification.
Mém. A-67 du 2.4.2009, p. 854

Organisation Loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. (Doc. parl. 5759)
Mém. A-20 du 16.2.2009, p. 200
Règlement grand-ducal du 27 avril 2009 fixant les missions et le fonctionnement de l'équipe pédagogique et les attributions du coordinateur de cycle.
Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1468
Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 fixant les lignes directrices du plan de réussite scolaire.
Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1599
Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être scolarisé dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence.
Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1602
Règlement grand-ducal du 12 mai 2009 fixant le fonctionnement des commissions d'inclusion scolaire régionales.
Mém. A-103 du 19.5.2009, p. 1542
Règlement grand-ducal du 27 avril 2009 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité d'école et du comité de cogestion, la composition du corps électoral et les modalités d'élection des membres,

le calcul du volume des leçons supplémentaires mis à disposition des comités.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1466

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1470

Règlement grand-ducal du 27 avril 2009 fixant les modalités d'inscription au cours d'éducation morale et sociale et au cours d'instruction religieuse et morale ainsi que les modalités d'organisation des cours d'éducation morale et sociale aux 2e, 3e et 4e cycles de l'enseignement fondamental.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1469

Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1601

Règlement grand-ducal du 28 mai 2009 concernant le mode d'élection des membres du personnel enseignant à la Commission scolaire nationale ainsi que son fonctionnement.

Mém. A-132 du 12.6.2009, p. 1874

Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant le fonctionnement des classes d'enfants hospitalisés.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1602

Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de l'affectation des instituteurs-ressources.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1603

Règlement grand-ducal du 28 mai 2009 ayant pour objet de déterminer les modalités d'élection des représentants des parents des élèves à l'école et à la commission scolaire communale ; les modalités d'élection des représentants du personnel des écoles à la commission scolaire communale ; l'organisation et le fonctionnement de la commission scolaire communale.

Mém. A-132 du 12.6.2009, p. 1876

Règlement grand-ducal du 16 juin 2009 déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays.

Mém. A-144 du 19.6.2009, p. 1992

Règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation.

Mém. A-163 du 13.7.2009, p. 2392

Règlement grand-ducal du 26 août 2009 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental.

Mém. A-184 du 1.9.2009, p. 2688

Personnel

Loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental. (Doc. parl. 5760)

Mém. A-20 du 16.2.2009, p. 215

Rectificatif: Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1471

Règlement grand-ducal du 9 mars 2009 déterminant les modalités du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'enseignement primaire.

Mém. A-44 du 16.3.2009, p. 588

Règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental.

Mém. A-61 du 27.3.2009, p. 816

Règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental.

Mém. A-61 du 27.3.2009, p. 819

Règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental.

Mém. A-65 du 1.4.2009, p. 840

Règlement grand-ducal du 13 mai 2009 portant réglementation des modalités de recrutement des candidats-inspecteurs ainsi que des études, du stage et de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement fondamental.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1594

Règlement grand-ducal du 13 mai 2009 portant fixation du nombre et des délimitations des arrondissements d'inspection de l'enseignement fondamental;

fixation du nombre et des délimitations des bureaux régionaux de l'inspection de l'enseignement fondamental.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1598

Règlement grand-ducal du 13 mai 2009 déterminant:

les programmes ainsi que les modalités des épreuves des formations théorique et pratique sanctionnées par le certificat de formation des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants pour l'enseignement fondamental;

les indemnités

des formateurs intervenant dans le cadre de la formation sanctionnée par le certificat de formation ;

des membres du jury d'examen.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1604

Règlement grand-ducal du 28 mai 2009 fixant les conditions et modalités pour l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental.

Mém. A-132 du 12.6.2009, p. 1878

Règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 fixant les détails de la tâche des éducateurs et des éducateurs gradués de l'enseignement fondamental.

Mém. A-163 du 13.7.2009, p. 2392

Règlement grand-ducal du 6 octobre 2009 déterminant la composition et le fonctionnement de la commission permanente d'experts prévue par l'article 29

de la loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Mém. A-204 du 16.10.2009, p. 3522

Enseignement secondaire et secondaire technique

Enseignement secondaire

Grilles horaires Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

Mém. A-148 du 25.6.2009, p. 2050

Enseignement secondaire technique

Examens de fin d'études -
Modalités Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Mém. A-149 du 25.6.2009, p. 2228

Examens de fin d'études -
Organisation Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 modifiant le règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Mém. A-149 du 25.6.2009, p. 2228

Grilles horaires Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-148 du 25.6.2009, p. 2078

Établissements scolaires

École de la 2e chance Loi du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2e chance. (Doc. parl. 5975)

Mém. A-105 du 20.5.2009, p. 1550

Lycée pilote Loi du 12 mai 2009 modifiant et complétant la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote;

la loi du 12 janvier 2004 portant création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Redange-sur-Attert, dénommé par la suite « Atert-Lycée ». (Doc. parl. 5883)

Mém. A-106 du 20.5.2009, p. 1558

Règlement grand-ducal du 25 juin 2009 portant sur les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire dans le cycle de formation du lycée-pilote et fixant :

le nombre de modules par année scolaire, les modules obligatoires, les modules optionnels et le nombre de modules optionnels que l'élève doit choisir ;
les modalités d'acceptation du sujet, de volume et de présentation du mémoire ainsi que les modalités de direction et d'appréciation du mémoire ;
les critères d'évaluation des modules et d'acceptation du mémoire.

Mém. A-160 du 6.7.2009, p. 2363

LTJB Mamer – Extension Loi du 20 avril 2009 modifiant la loi du 18 juillet 2001 portant création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Mamer
Modification de la loi du 3 août 1998 relative à la construction d'un lycée à Mamer. (Doc. parl. 5909)
Mém. A-87 du 30.4.2009, p. 1020

Formation professionnelle

Apprentissage Règlement grand-ducal du 19 mai 2009 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et surveillants des examens de fin d'apprentissage et des examens menant au brevet de maîtrise.
Mém. A-111 du 26.5.2009, p. 1632

Formation professionnelle continue

Loi du 19 novembre 2008 portant modification du Code du Travail. (Doc. parl. 5805)

Mém. A-196 du 22.12.2008, p. 2614

Règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 pris en exécution de la section 2 du chapitre II du titre IV du Livre V du Code du Travail

Modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Mém. A-9 du 29.1.2009, p. 100

Réforme

Règlement grand-ducal du 13 mars 2009 portant institution d'un comité à la formation professionnelle.

Mém. A-52 du 20.3.2009, p. 696

Règlement grand-ducal du 16 juin 2009 portant organisation des équipes curriculaires et des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-143 du 19.6.2009, p. 1986

Règlement grand-ducal du 22 juillet 2009 portant sur l'organisation et le fonctionnement du Centre national de la formation professionnelle continue et fixant les tâches du personnel.

Mém. A-175 du 5.8.2009, p. 2555

Institut national des langues

Création

Loi du 22 mai 2009 portant création d'un Institut national des langues; de la fonction de professeur de langue luxembourgeoise et portant modification de la loi du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la formation des adultes et donnant un statut légal au Centre de langues Luxembourg; de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État. (Doc. parl. 5884)

Mém. A-112 du 26.5.2009, p. 1638

Zertifikat Sprooch a Kultur

Règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 déterminant l'organisation de la formation préparant au «Zertifikat Lëtzebuerger Sprooch a Kultur».

Mém. A-218, du 16.11.2009, p. 3780

Personnel des écoles

Grades de substitution Règlement grand-ducal du 1er juillet 2009 fixant les conditions et modalités selon lesquelles les fonctionnaires de la carrière supérieure de l'enseignement peuvent accéder aux grades de substitution prévus à l'article 22, section VII, de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État.

Mém. A-161 du 8.7.2009, p. 2368

Professions de santé

Stage Règlement grand-ducal du 22 juillet 2009 déterminant le contenu de la convention de stage de pratique professionnelle des élèves du régime technique de l'enseignement secondaire technique du lycée technique pour professions éducatives et sociales ainsi que le montant de l'aide particulière à verser aux institutions qui prennent en stage des élèves.

Mém. A-175 du 5.8.2009, p. 2553

Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques

Restructuration Loi du 6 février 2009 portant modification de la loi du 7 octobre 1993 ayant pour objet la création d'un Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques; la création d'un Centre de technologie de l'éducation; l'institution d'une Commission d'innovation et de recherche en éducation; de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques; de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État. (Doc. parl. 5847)

Mém. A-19 du 16.2.2009, p. 192w

39.2. Les publications du ministère

Les manuels scolaires

Le ministère a publié 18 manuels et cours pour l'éducation préscolaire, 195 pour l'enseignement primaire (dont 26 nouveaux manuels et supports didactiques pour l'année 2009) et 98 pour l'enseignement post-primaire (dont 3 nouveaux manuels au cours de l'année 2009 : Presse à l'école, Ma vie professionnelle et Instruction civique pour les classes de 2e).

Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

Les « Horaires et Programmes » et la « Liste des manuels »

Pour la rentrée scolaire 2009-2010 les « Horaires et Programmes » de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la « Liste des manuels » ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

Le Courrier de l'Éducation nationale

Le « Courrier de l'Éducation nationale » paraît en 2 séries différentes :

Séries	No édités	Titre
Partie générale	11	Courrier A
Numéros spéciaux	10	Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire 2009-2010
		Circulaire pédagogique pour la rentrée scolaire 2009-2010
		8.Schoulsportdag
		Catalogue des manuels scolaires 2009-2010
		Animation culturelle - année scolaire 2009/2010
		Journée de la Mémoire de l'Holocauste
		Schule & Cannabis – Ein Leitfaden für das Schulpersonal
		Bulletin d'information spécial pour les enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique – Approche par compétences
		Lettre d'information sur la nouvelle école fondamentale
		Plan d'études
		Plan d'études - Notice d'utilisation

Le Courrier de l'Éducation nationale « partie générale » et « numéros spéciaux » peut être consulté sur le site internet du ministère.

Autres publications

SCRIPT	Journées du livre 2009 : affiche Ech kréie gâr virgelies, well...
	Journées du livre 2009 : dépliant programme
	PISA 2009 et ICCS 2009 : affiches
	Erziel mer eng Geschicht : DVD
	Evaluéiere fir ze léieren : Aufgabebeispiller a Strategien

	Plan de réussite scolaire : guide d'information
	Épreuves standardisées : école fondamentale
	Socles de compétences : Sciences
	Socles de compétences : Éducation physique
CPOS	Conférence publique : L'agir à l'adolescence, quand s'inquiéter, comment y faire face? dépliant, affiche
	Que faire après le 4e cycle de l'enseignement fondamental?
	Was tun nach der 9e? Que faire après la 9e
	Rapport global de qualité SPOS
	Le chemin de l'orientation
	CPOS News
	Le réflexe formation
Statistiques	Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - année budgétaire 2006
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire général : 2007-2008
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : éducation préscolaire, enseignement primaire et spécial, éducation différenciée : année 2007-2008
	Les chiffres clés de l'Éducation nationale 2007-2008 : dépliant
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement technique général 2007-2008
	Diplômes et certifications: statistiques globales, comparaisons et analyse 2007-2008
	Le décrochage scolaire au Luxembourg : année scolaire 2007-2008
Formation des adultes	Cours pour adultes 2009-2010
Autres	Code de l'Éducation : mise à jour 2008
	La nouvelle École fondamentale en 12 points: informations aux parents
	Schoulsportdag: affiche
	Deutsch:kompetenzorientierte Bildungsstandards für den Modularunterricht
	Mathématiques : socles de compétences pour l'enseignement modulaire
	Carnets de liaison ES
	Bac international : dépliant
	ORIKA
	OSNA
	Campagne « FABULA - Raconte-moi » : Frupps
	Recueil de législation ES-EST
	L'approche par compétences en classe de français 7e ES et 7e EST : ajout
	CASNA : dépliant (version française, portugaise et anglaise)
	Bienvenue en 7e
	Dossier d'information : régime préparatoire
	Enseigner à l'école fondamentale
	Réussir l'école
	Rapport d'activité 2008
Publications exclusivement en ligne	Edunews

39.3. Présence dans les organismes internationaux

Organisation de coopération et de développement économiques

Au niveau de l'OCDE, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants :

- Comité directeur des politiques d'éducation
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI)
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)
- Enfants à besoins spécifiques – CERI (SENDDD)
- Éducation et accueil des jeunes enfants
- Groupe d'experts nationaux sur l'évaluation
- Programme de l'OCDE pour la construction et l'équipement de l'éducation (PEB)
- Network on the collection and adjudication of system-level descriptive information on educational structures, policies and practices (NESLI)
- Network on labour market, economic and social outcomes of learning (LSO)
- Group of National Experts on Vocational Education and Training
- Group of National Experts on the Education of Migrants

Union européenne

Au niveau de l'UE, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants :

Conseil de l'Union européenne

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture
- Comité de l'éducation
- Groupe de haut niveau en éducation

Programme de travail « Éducation et Formation 2010 »

- Education and Training 2010 Coordination Group (ETCG)
- Access and social inclusion in Lifelong Learning
- Key competences
- Information and Communication Technologies (ICT) In Education and Training
- Recognition of learning outcomes
- European Qualification Framework (EQF)
- Working Group on making the best use of resources
- Standing Group on Indicators and Benchmarks
- Réseau européen d'inspecteurs en langues
- Groupe d'experts en langues
- ILLP Stakeholder Group on ICT supported innovation
- Education and Training Statistics (ETS)
- Indicateurs adultes
- Expert Group on Training and Education for Entrepreneurship
- European Bank of Anchor Items for Foreign Language Skills

Programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

- PLOTEUS
- Comité « Éducation et formation tout au long de la vie » (EFTLV)
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE)
- Agence Nationale EURYDICE
- Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORÉ)
- Réseau des Agences nationales Euroguidance
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle
- European Lifelong Guidance Policy Network
- Comité de direction « European Schoolnet »

- Education Portals Committee
- Groupe d'experts en charge de la mise en œuvre de l'Année de la créativité et de l'innovation en 2009

Formation professionnelle

- Conseil de direction du Centre de la formation professionnelle (CEDEFOP)
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF)
- Comité consultatif pour la formation professionnelle
- Directeurs généraux de la formation professionnelle
- Visites d'études (CEDEFOP – Leonardo da Vinci)
- Réseau européen de référence et d'expertise (ReferNet)
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET)
- Comité des hauts fonctionnaires de la santé publique
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle
- L'entrepreneuriat dans l'enseignement et la formation professionnels

Éducation des enfants et adolescents à besoins particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE)
- Coordinateurs nationaux (développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers)
- Évaluateurs (développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers)

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

Au niveau de l'UNESCO, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants :

- Sous-groupe UNESCO/OCDE/EUROSTAT (UOE)
- Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO

Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux

Le ministère assure l'exécution d'accords bilatéraux et participe activement dans des fondation et groupes transfrontalier, notamment :

- Accord de Karlsruhe
- Accords bilatéraux de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science, des mass médias, de la jeunesse et des sports
- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation (FREREF)
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale
- Commission régionale de l'éducation et de la formation

Conseil de l'Europe

- Au niveau du Conseil de l'Europe, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants :
- Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe
- Comité directeur de l'éducation
- Division des politiques linguistiques éducatives
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues
- Migrants adultes
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et aux Droits de l'homme » (ECD/EDH)
- Pestalozzi
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité
- L'image de l'Autre dans l'enseignement de l'histoire
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes (Graz)

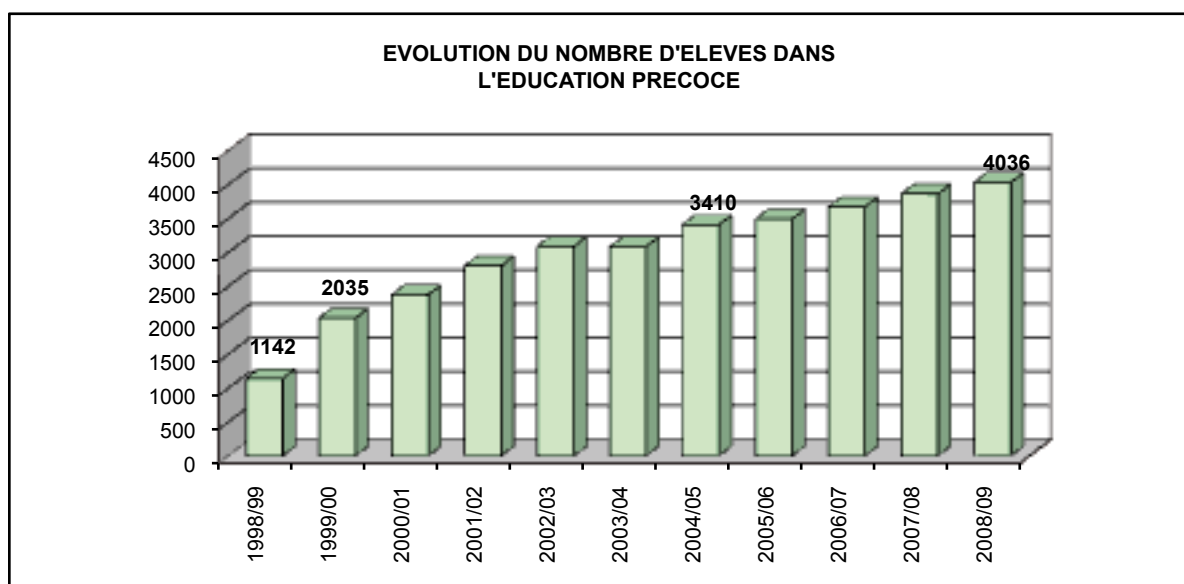
Écoles européennes

Au niveau des Écoles européennes, le ministère participe actuellement dans les conseil, comités et groupes de travail suivants :

- Conseil supérieur des Écoles européennes (CSEE)
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF)
- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte)
- Conseil d'inspection de l'enseignement maternelle et primaire
- Conseil d'inspection mixte
- Conseil d'inspection de l'enseignement secondaire
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service
- Advisory group for special educational needs (SEN) pupils with learning disabilities
- Bac européen
- Groupe de travail « Sciences »
- Groupe de travail « Règlement général »
- Groupe de travail « Réforme des Écoles européennes »
- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2

39.4. Statistiques

Évolution des élèves dans l'éducation précoce	
	élèves
1998/99	1142
1999/00	2035
2000/01	2377
2001/02	2802
2002/03	3093
2003/04	3088
2004/05	3410
2005/06	3492
2006/07	3671
2007/08	3865
2008/09	4036

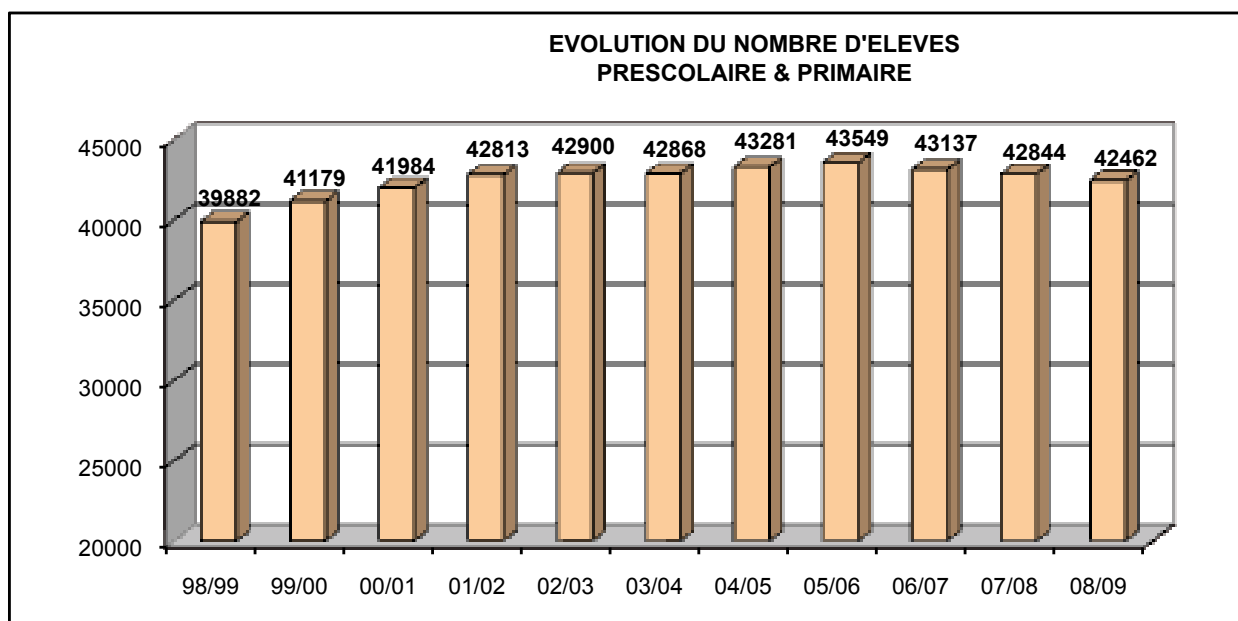
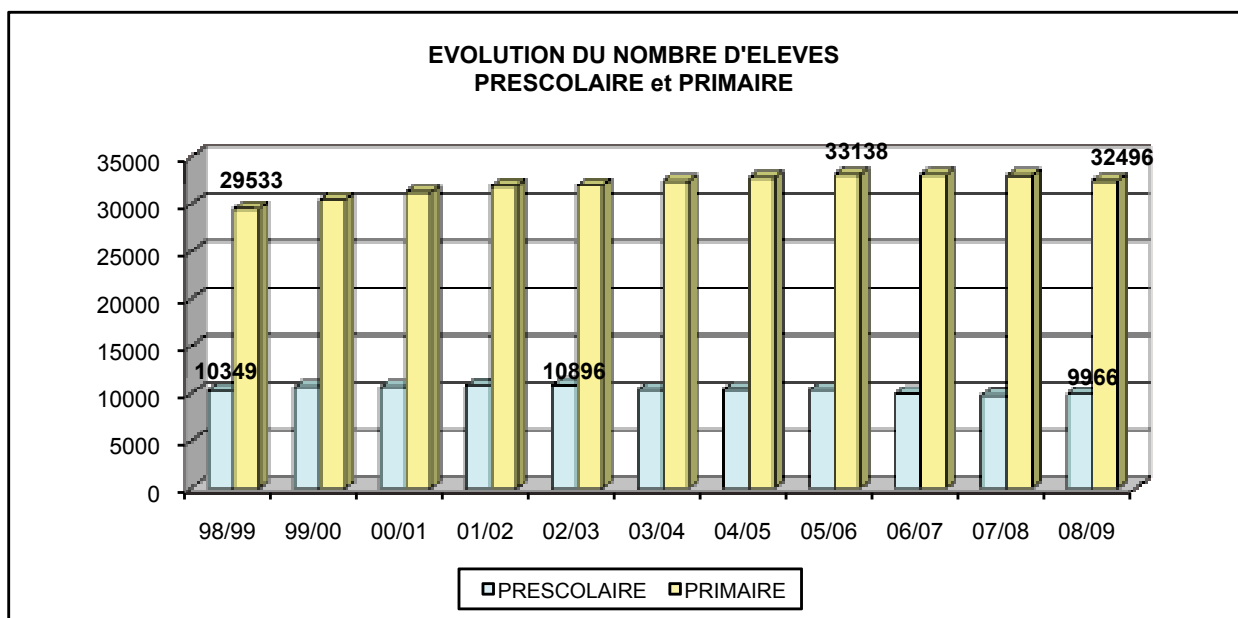


Taux de fréquentation de l'éducation précoce dans l'enseignement public			
	élèves	population de 3 ans *)	taux de fréquentation
2000/01	2377	5762	41.3%
2001/02	2802	5548	50.5%
2002/03	3093	5777	53.5%
2003/04	3088	5888	52.4%
2004/05	3410	5663	60.2%
2005/06	3492	5598	62.4%
2006/07	3671	5557	66.1%
2007/08	3865	5775	66.9%
2008/09	4036	5667	71.2%

*) chiffres STATEC

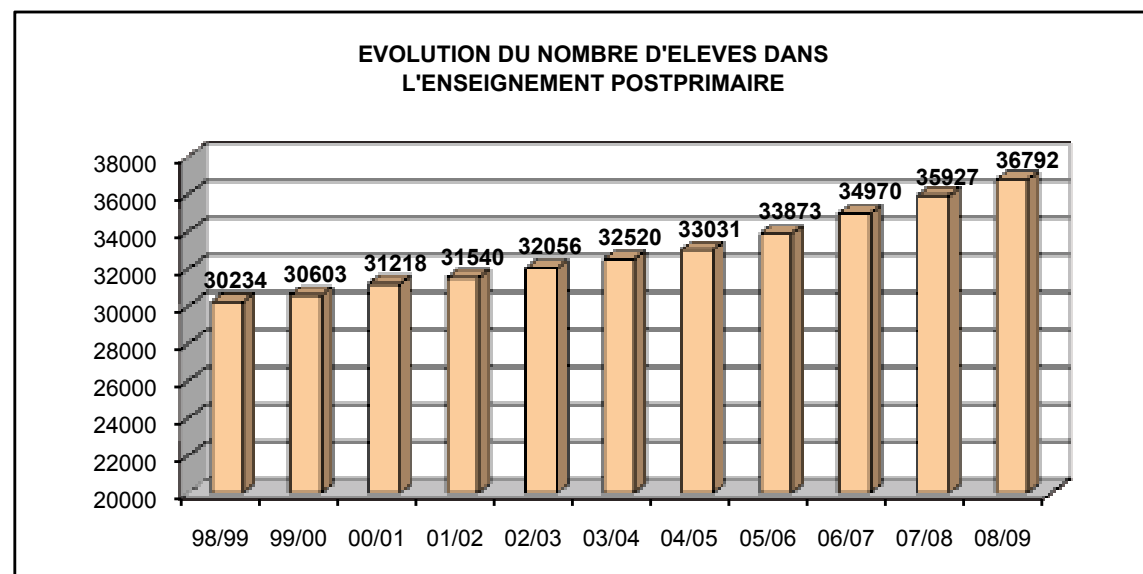
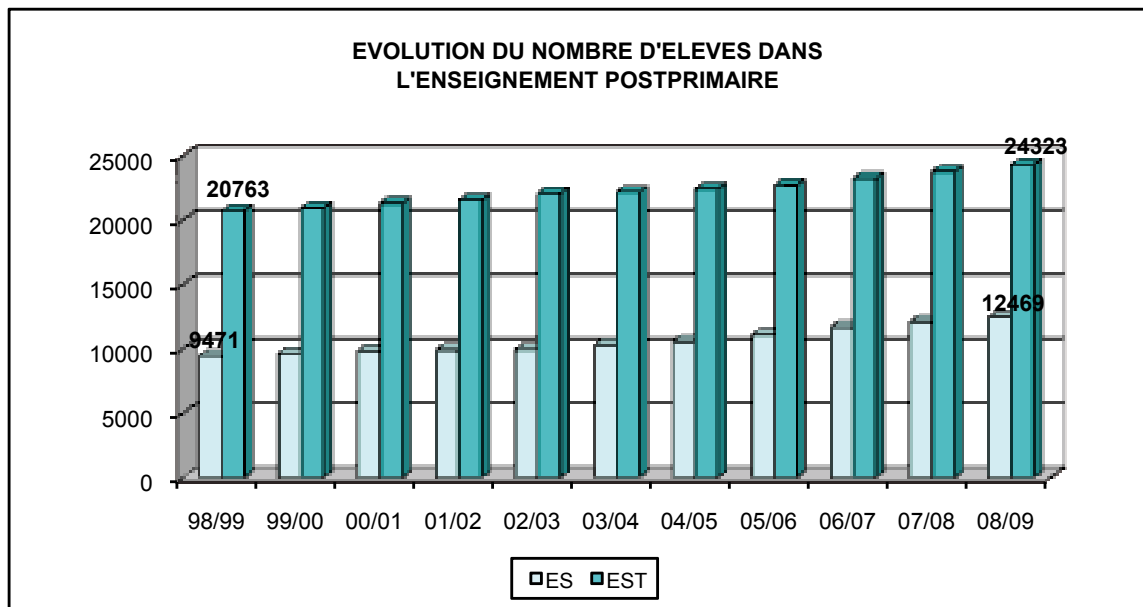
Évolution du nombre d'élèves dans l'éducation préscolaire & l'enseignement primaire

	PRESCOLAIRE	PRIMAIRE
98/99	10349	29533
99/00	10704	30475
00/01	10706	31278
01/02	10850	31963
02/03	10896	32004
03/04	10412	32456
04/05	10441	32840
05/06	10411	33138
06/07	10001	33136
07/08	9824	33020
08/09	9966	32496



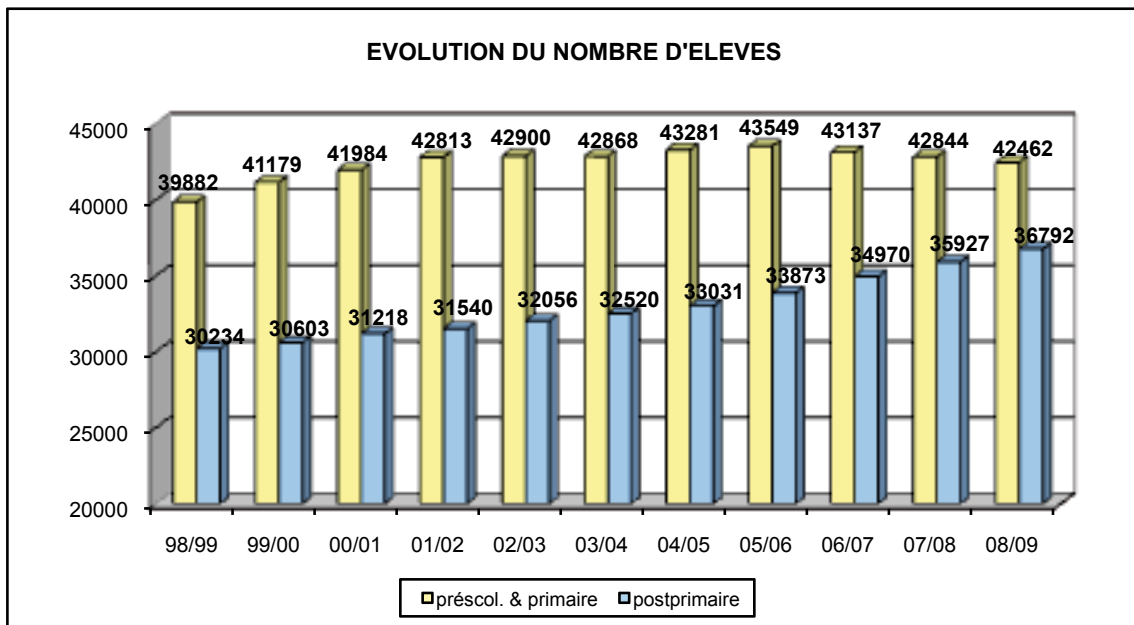
Evolution du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire

Année	ES	EST	TOTAL
98/99	9471	20763	30234
99/00	9641	20962	30603
00/01	9859	21359	31218
01/02	9942	21598	31540
02/03	9963	22093	32056
03/04	10316	22204	32520
04/05	10571	22460	33031
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792



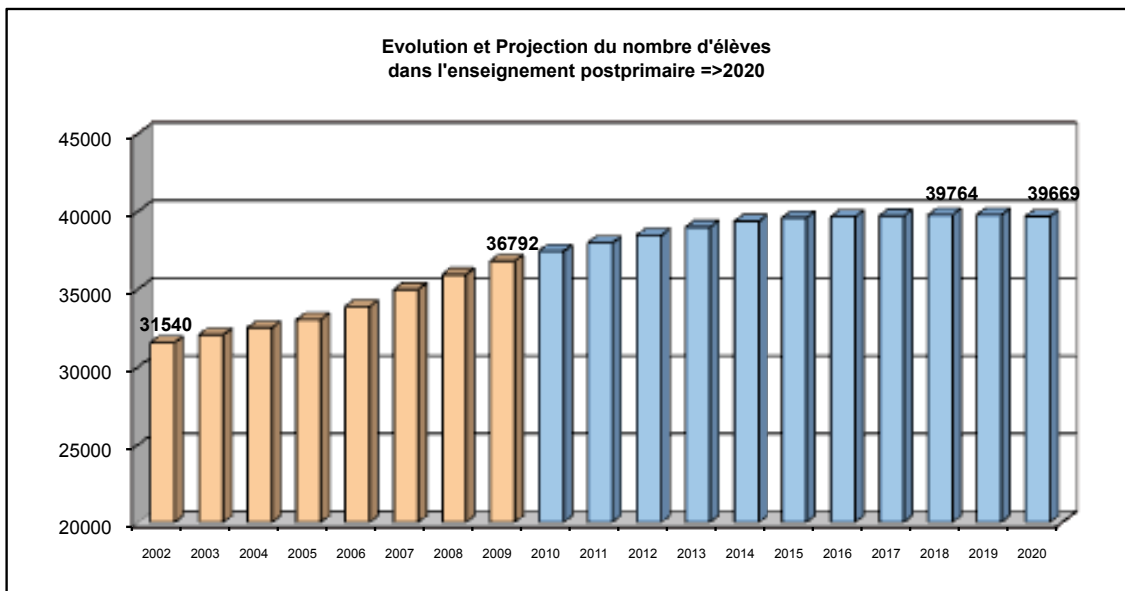
Evolution du nombre d'élèves dans l'enseignement préscolaire / primaire et postprimaire

Année	préscol. & primaire	postprimaire	total élèves
98/99	39882	30234	70116
99/00	41179	30603	71782
00/01	41984	31218	73202
01/02	42813	31540	74353
02/03	42900	32056	74956
03/04	42868	32520	75388
04/05	43281	33031	76312
05/06	43549	33873	77422
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254

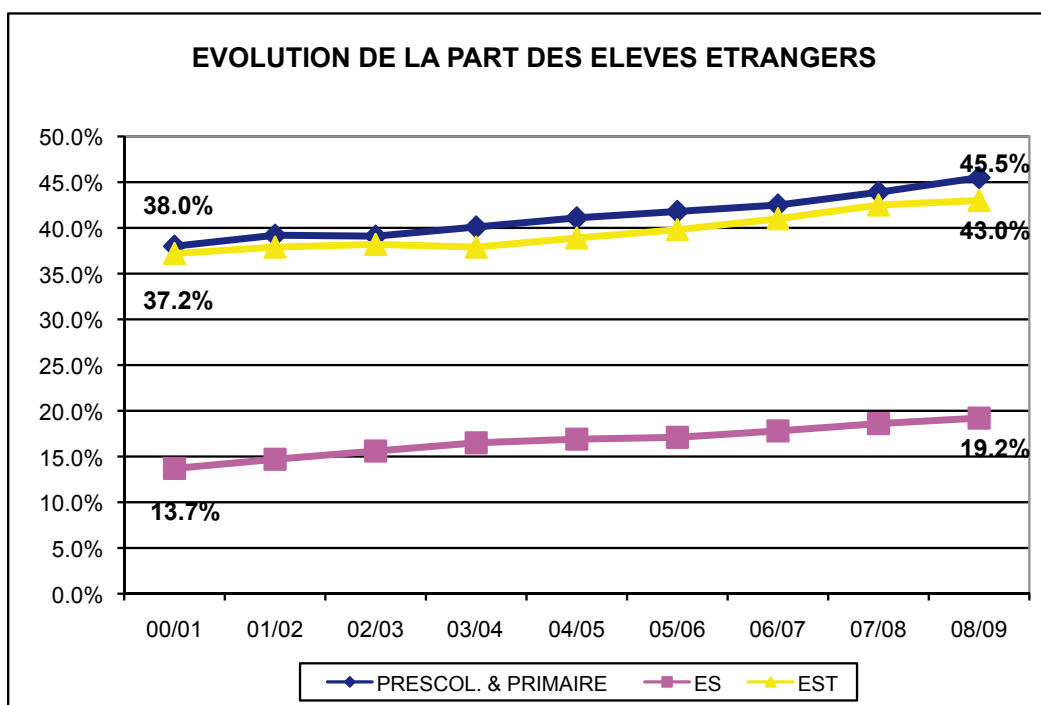


Evolution et projection du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire

année	élèves
2002	31540
2003	32058
2004	32520
2005	33031
2006	33873
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37435
2011	37971
2012	38462
2013	38986
2014	39369
2015	39589
2016	39649
2017	39716
2018	39764
2019	39763
2020	39669

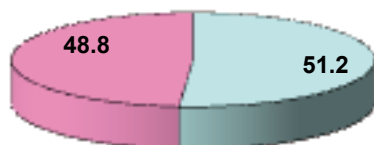


Evolution de la part des élèves étrangers			
année	préscolaire & primaire	ES	EST
00/01	38.0%	13.7%	37.2%
01/02	39.2%	14.7%	37.9%
02/03	39.1%	15.6%	38.2%
03/04	40.1%	16.5%	37.9%
04/05	41.1%	16.9%	38.9%
05/06	41.8%	17.1%	39.8%
06/07	42.5%	17.8%	41.0%
07/08	43.9%	18.6%	42.5%
08/09	45.5%	19.2%	43.0%



Elèves par sexe 2008/2009

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



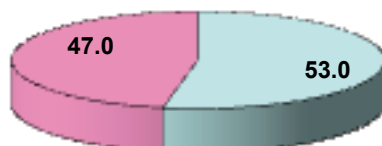
□ masculin □ féminin

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



□ masculin □ féminin

ENS. SECONDAIRE TECHNIQUE



□ masculin □ féminin

La progression et l'orientation des élèves					
L'admission des élèves en classe de 7e de l'enseignement postprimaire					
Année	élèves en 6e	admis en 7e d'orientation	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublement de la 6e
1997/98	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1998/99	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
1999/00	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2000/01	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2001/02	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2002/03	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)
2003/04	4614	1779 (38,6%)	2454 (53,2%)	337 (7,3%)	44 (1,0%)
2004/05	4623	1975 (42,7%)	2319 (50,2%)	295 (6,4%)	34 (0,7%)
2005/06	4993	2004 (40,1%)	2618 (52,4%)	327 (6,5%)	44 (0,9%)
2006/07	4926	2061 (41,8%)	2528 (51,3%)	294 (6,0%)	43 (0,9%)
2007/08	5076	2067 (40,7%)	2658 (52,4%)	327 (6,4%)	24 (0,5%)
2008/09	5131	2037 (39,7%)	2708 (52,8%)	360 (7,0%)	26 (0,5%)

Evolution du redoublement par nationalité dans l'enseigneemnet primaire							
	1e	2e	3e	4e	5e	6e	(1e-6e)
2003/04	6.0%	4.9%	6.5%	4.6%	3.9%	1.0%	4.6%
2004/05	5.0%	5.7%	6.7%	4.3%	4.0%	1.3%	4.6%
2005/06	5.9%	5.8%	5.4%	4.2%	4.3%	0.8%	4.5%
2006/07	5.0%	5.6%	6.3%	3.2%	3.9%	1.1%	4.2%
2007/08	4.5%	6.2%	4.6%	3.8%	4.0%	1.1%	4.1%
2008/09	5.0%	6.5%	4.6%	3.3%	3.6%	0.9%	4.0%

Evolution du redoublement par nationalité dans l'enseignement primaire		
	nationalité	
	luxembourgeoise	étrangère
2003/2004	3.4%	6.5%
2004/2005	3.3%	6.5%
2005/2006	3.5%	5.9%
2006/2007	3.1%	5.9%
2007/2008	2.9%	5.6%
2008/2009	3.1%	5.2%

Enseignement primaire		
	nombre absolu	%
<âge normal	445	1.4%
âge normal	25508	79.0%
>âge normal	6321	19.6%
Total	32274	100.0%

Evolution du taux de réussite global dans l'enseignement secondaire général							
	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09
7e	90.8%	92.3%	92.9%	93.9%	92.1%	93.7%	93.1%
6e	86.5%	92.3%	90.6%	91.7%	87.2%	90.4%	89.3%
5e	89.8%	90.3%	90.0%	91.7%	89.5%	89.5%	90.4%
4e	85.9%	88.4%	92.0%	92.9%	90.1%	88.5%	89.1%
3e	90.6%	92.9%	94.6%	91.9%	89.8%	90.5%	90.4%
2e	92.0%	93.3%	92.6%	93.4%	91.1%	90.4%	90.0%
TOTAL	89.2%	91.5%	91.7%	92.6%	89.9%	90.6%	90.4%

EST 2008/2009 - cycle inférieur		
Promotion par année d'études		
	Admission	Refus
7e	88.0%	12.0%
8e TE	81.0%	19.0%
8e PO	80.8%	19.2%
9e TE	81.5%	18.5%
9e PO	86.5%	13.5%
9e PR	86.6%	13.4%
cycle inférieur	84.1%	15.9%

Evolution de la PROMOTION				
EST - cycle inférieur				
PROMOTION	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
TOTAL ADMIS	88.1%	85.4%	82.1%	84.1%
TOTAL REFUSES	11.9%	14.6%	17.9%	15.9%

Régime Technique				
Evolution du taux d'échec				
	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
10e	16.9%	22.7%	25.2%	24.1%
11e	11.3%	13.6%	15.9%	18.6%
12e	14.5%	23.1%	22.5%	21.7%

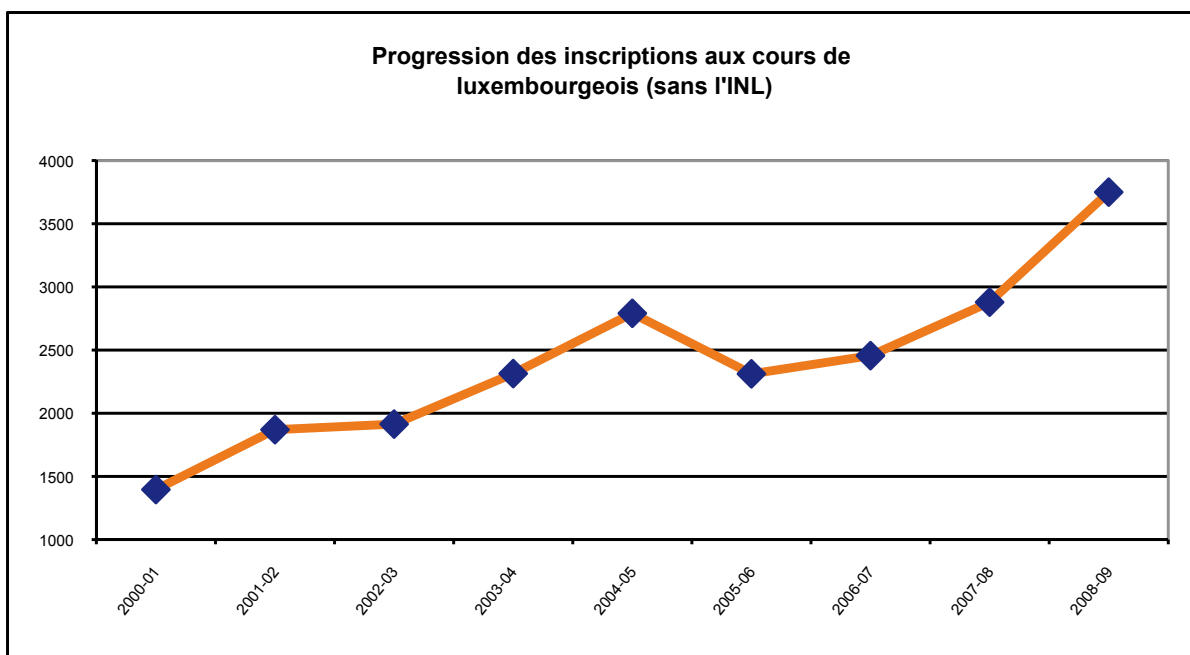
Formation de technicien				
Evolution du taux d'échec				
	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
10e	28.5%	32.5%	36.4%	35.5%
11e	19.1%	20.8%	26.7%	24.1%
12e	16.1%	20.2%	21.5%	26.6%

Diplômes et certifications résultats 2008/2009				
Dénomination du diplôme	candidats	admis	refusés	% admis
Diplôme de fin d'études secondaires	1505	1263	242	83.9%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	903	723	180	80.1%
Diplôme de technicien	709	518	191	73.1%
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	1227	936	291	76.3%
Certificat de capacité manuelle	72	47	25	65.3%
Certificat d'initiation technique et professionnelle	117	79	38	67.5%
Total	4533	3566	967	78.7%

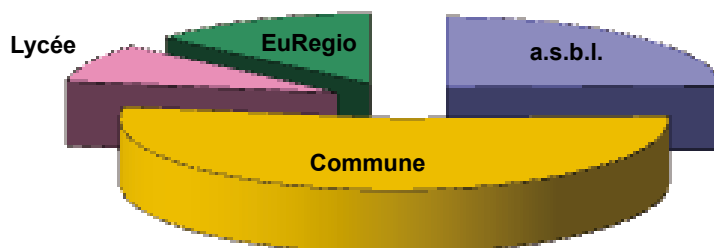
Evolution des diplômes et certifications								
Dénomination du diplôme	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Diplôme de fin d'études secondaires	1058	1041	1140	1092	1106	1175	1221	1263
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	601	699	709	779	709	801	752	723
Diplôme de technicien	396	390	372	454	456	523	520	518
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	912	878	871	876	842	873	853	936
Certificat de capacité manuelle	71	64	61	63	66	68	61	47
Certificat d'initiation technique et professionnelle	96	132	116	125	101	94	73	79
Total	3134	3204	3269	3389	3280	3534	3480	3566

Progression des inscriptions dans les cours de Luxembourgeois (sans l'INL)

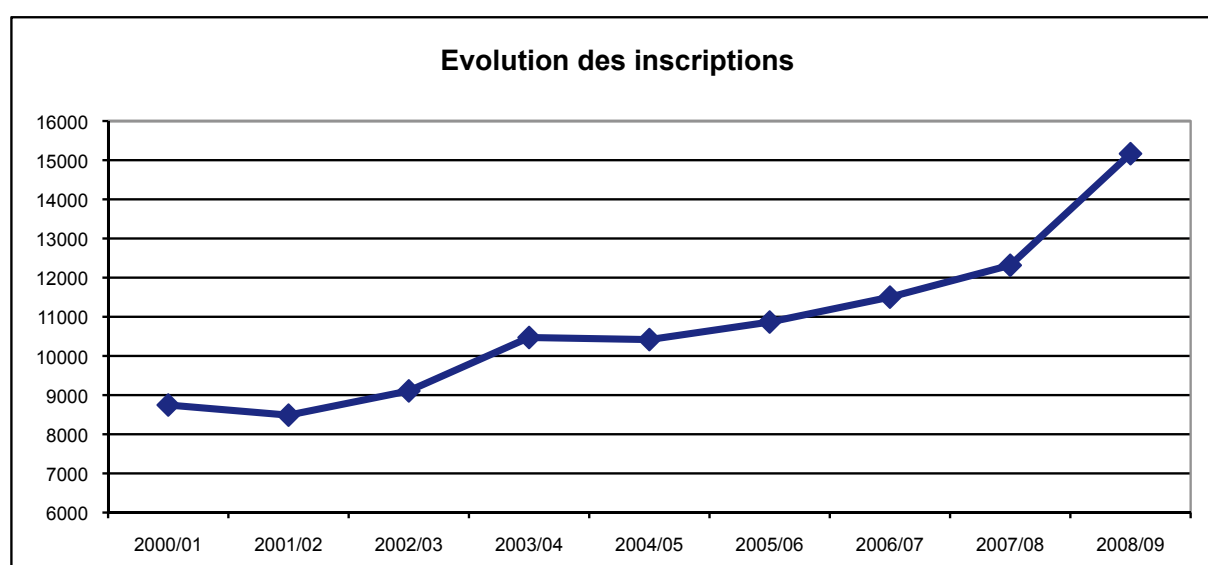
Année	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
a.s.b.l.	206	274	256	356	401	525	621	890	921
Commune	504	953	951	1002	1479	751	888	1101	1988
Lycée	331	280	254	439	402	451	465	292	336
EuRegio	355	363	453	517	509	585	482	596	505
Inscriptions totales	1396	1870	1914	2314	2791	2312	2456	2879	3750



Inscriptions aux cours de luxembourgeois (sans l'INL) 2008-2009

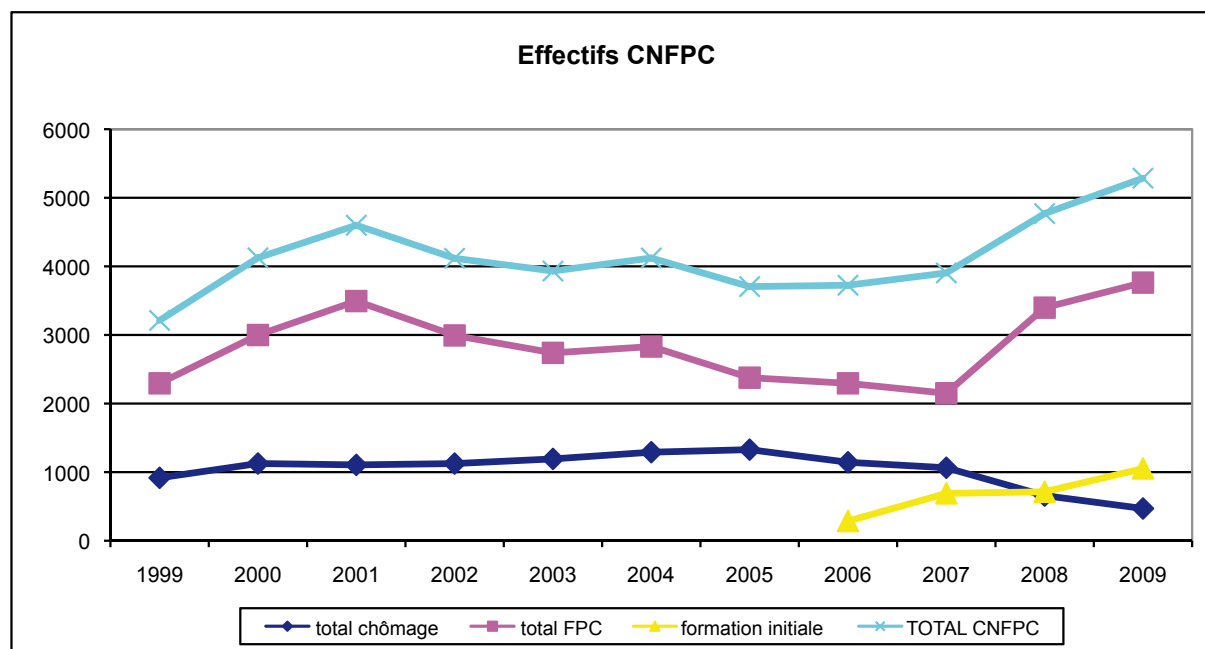


Evolution des inscriptions aux cours organisés par le Service de la Formation des Adultes (SFA) (sans l'INL)									
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Enseignement secondaire	80	82	48	42	48	42	134	169	409
Enseignement secondaire technique	319	367	391	412	476	539	582	548	360
Cours de langues	5143	5342	5550	6376	6463	5871	6491	7003	8496
Cours de beaux-arts	795	789	760	858	880	849	965	811	917
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	1291	1102	1292	1586	1324	2222	2228	2412	2350
Cours ménagers	642	576	633	618	611	781	684	554	565
Sciences humaines et sociales	331	60	165	300	331	274	121	471	864
Cours techniques	74	101	196	148	135	114	121	127	154
Cours d'alphabétisation	72	69	58	80	75	86	92	116	93
Cours pour personnes malvoyantes	0	0	14	51	75	88	84	105	203
instruction civique									755
Total	8747	8488	9107	10471	10418	10866	11502	12316	15166



Les formations dispensées par le Centre national de formation professionnelle continue

CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
initiation et formation demandeurs d'emploi	756	798	756	801	887	938	927	801	706	298	223
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	161	328	350	324	306	353	401	343	358	360	247
total chômage	917	1126	1106	1125	1193	1291	1328	1144	1064	658	470
promotion sociale/ cours du soir	806	687	666	710	687	619	512	614	521	564	638
cours et examens CITP/CCM/CATP		656	881	752	650	594	427	423	817	710	151
formation professionnelle continue	1489	1656	1947	1531	1402	1618	1438	1258	812	2124	2974
total FPC	2295	2999	3494	2993	2739	2831	2377	2295	2150	3398	3763
formation initiale								286	690	714	1053
TOTAL CNFPC	3212	4125	4600	4118	3932	4122	3705	3725	3904	4770	5286



Equivalences						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Professions de santé	890	1040	1334	1142	1194	1049
Professions socio-éducatives	124	124	185	170	241	217
Fin d'études secondaires / secondaires techniques	623	743	1039	1145	1203	1348
Technicien	40	50	60	166	143	287
CATP	292	249	365	313	332	208
Niveau d'études			983	926	985	1371
TOTAL	1969	2206	3966	3862	4098	4480

**Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois
Analyse de l'année budgétaire 2007**

1. Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement	Éducation préscolaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Financier	Enseignement primaire			
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	248,475,332 €	138,926,671 €	283,971,084 €	671,373,088 €
Communes	299,235,086 €			299,235,086 €
Administration des Bâtiments publics	62,649 €	14,777,292 €	53,931,464 €	68,771,405 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	24,508,090 €	8,806,091 €	16,854,789 €	50,168,970 €
Ministère de la Famille	26,927,994 €	3,492,873 €	6,244,230 €	36,665,097 €
Ministère de l'Intérieur	32,419,052 €			32,419,052 €
Ministère des Transports		7,393,645 €	13,217,662 €	20,611,307 €
Ministère de la Santé	140,147 €	34,098 €	60,957 €	235,203 €
Total	631,768,350 €	173,430,671 €	374,280,186 €	1,179,479,208 €

2. Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement	Éducation préscolaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Financier	Enseignement primaire			
Rémunération du personnel enseignant	378,747,222 €	114,106,896 €	234,756,232 €	727,610,350 €
Rémunération du personnel non-enseignant	41,121,731 €	20,014,449 €	37,308,667 €	98,444,847 €
Autres dépenses courantes	98,593,529 €	23,802,960 €	47,095,644 €	169,492,133 €
Dépenses en capital	113,305,868 €	15,506,366 €	55,119,644 €	183,931,878 €
Total	631,768,350 €	173,430,671 €	374,280,186 €	1,179,479,208 €

